

635^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 18 octobre 2004

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 15 SEPTEMBRE 2006 (N° 7.773)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2004 (suite) :

- 2) Dépenses ordinaires (suite) :
 - Sect. 3 – Moyens des Services - suite (p 1192).
 - Sect. 4 – Dépenses communes aux sections 1, 2, 3 (p 1195).
 - Sect. 5 – Services publics (p 1197).
 - Sect. 6 – Interventions publiques (p 1198).
- 3) Dépenses d'équipement et d'investissements – Sect. 7 (p 1228).
- 4) Comptes Spéciaux du Trésor (p 1233).
 - Explications de vote (p 1234).
 - Loi de Finances (p 1249).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2004**

—
**Séance publique
du lundi 18 octobre 2004**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National; M. Claude BOISSON, Vice-Président; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITTLLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

Absente excusée : Madame Catherine FAUTRIER, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. M. Patrick LECLERCO, Ministre d'Etat; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; M. Gilles TONELLI, Secrétaire Général du Ministère d'Etat; Mme Sophie THÉVENOUX, Directeur du Budget et du Trésor.

M. le Directeur Général.-

CH. 84 – POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 – POSTES ET TELEGRAPHES	+	<u>29.200</u>
---------------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 84 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 85 – SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	100.000
385.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	2.100

M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National; Mme Véronique de MILLO TERRAZZANI, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales; M. Olivier PASTORELLI, Administrateur, assurent le secrétariat.

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.
—

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Nous reprenons donc nos travaux, là où nous en étions vendredi soir, je devrais dire plutôt samedi matin car nous avons dépassé minuit; nous en étions arrivés au chapitre 84 - « Postes et Télégraphes ».

Mais avant de donner la parole à M. le Directeur Général pour la lecture de ce chapitre des dépenses, je tiens à excuser deux de nos collègues : Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS nous rejoindra dès qu'elle arrivera de Rome où elle représentait le Conseil National à la Conférence mondiale des femmes parlementaires pour la protection des enfants et des adolescents et M. Jean-Charles GARDETTO nous rejoindra, dès qu'il le pourra, il est retenu par des obligations professionnelles; ils devraient tous les deux arriver au cours de cette séance.

Voilà ce que je tenais à dire en introduction; donc si vous le voulez bien Monsieur le Directeur Général, nous reprenons nos travaux au chapitre 84.

385.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	1.500
385.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	+	2.200
385.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	<u>300</u>
	-	<u>93.900</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 86 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 – PARKINGS PUBLICS	-	<u>142.000</u>
----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 86 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 87 – AVIATION CIVILE

387.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	11.000
387.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	-	<u>4.400</u>
	+	<u>6.600</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 87 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 89 – DEUC – ENVIRONNEMENT

389.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>40.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 89 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 90 – PORT

390.000 – PORT	+	<u>464.500</u>
----------------------	---	----------------

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des interventions sur ce chapitre bien qu'on ait déjà abordé la situation du Port, vendredi dernier ? S'il n'y a pas d'autre intervention sur le Port, je vais mettre ce chapitre 90 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 91 – AMENAGEMENT URBAIN – ASSAINISSEMENT

391.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>110.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 91 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 91 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH 92 – CONTRÔLE CONCESSIONS ET TELECOMMUNICATIONS

392.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	15.000
-----------------------------------	---	--------

392.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	+	<u>10.000</u>
---	---	---------------

	+	<u>5.000</u>
--	---	--------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 92 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 93 – DIRECTION DE LA PROSPECTIVE
ET DES ETUDES D'URBANISME

393.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	<u>4.000</u>
---	---	--------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 93 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

E. SERVICES JUDICIAIRES

CH. 95 – DIRECTION

395.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	111.200
-----------------------------------	---	---------

395.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	+	9.800
---	---	-------

395.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	<u>90.900</u>
---	---	---------------

	+	<u>211.900</u>
--	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 95 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 96 – COURS ET TRIBUNAUX

396.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	80.000
396.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	<u>158.100</u>
	+	<u>78.100</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 96 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 97 – MAISON D'ARRET

397.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	100.000
397.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	<u>120.000</u>
	+	<u>20.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 97 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

SECT. 4 – DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1, 2, 3.

CH. 1 – CHARGES SOCIALES

401.130 – CHARGES SOCIALES – TITULAIRES	+	708.000
401.230 – CHARGES SOCIALES – NON TITULAIRES	+	<u>178.000</u>
	+	<u>886.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 2 – PRESTATIONS & FOURNITURES

402.330 – PREST. SERVICES TELEPHONIQUES	+	90.000
402.331 – NETTOYAGE LOCAUX : PERSONNEL	+	90.000
402.3311 – NETTOYAGE LOCAUX : PRESTATIONS.....	+	27.400
402.334 – EAU, GAZ, ELECTR., CLIMAT B.D	+	155.000
402.337 – LOGEMENTS DE FONCTION.....	+	123.000
402.338 – LOCATION DE LOCAUX USAGE ADM.....	-	127.800
402.3391 – ASSURANCE IMMEUBLES.....	+	46.700
402.3392 – ASSURANCE VEHICULES, BATEAUX	+	<u>23.600</u>
	+	<u>427.900</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 3 – MOBILIER ET MATERIEL

403.352 – MOBILIER DES SERVICES ADM	+	11.000
403.3541 – ENTRET. & MANUTENT. MAT. EDUCAT	-	20.000
403.3542 – ENTRET. & MANUTENT. MAT. ADMINIST	-	21.000
403.355 – MOBILIER DES AMBASSADES	+	265.000
403.370 – LOCATION PHOTOCOP. SERV. ADM	+	<u>21.600</u>
	+	<u>256.600</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 4 – TRAVAUX

404.383 – REPAR. & ENTRET. AMBASSADES.....	+	<u>170.000</u>
--	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 6 – DOMAINE IMMOBILIER

406.000 – DOMAINE IMMOBILIER	+	<u>552.600</u>
------------------------------------	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 7 – DOMAINE FINANCIER

407.000 – DOMAINE FINANCIER	-	<u>876.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

SECT. 5 – SERVICES PUBLICS

CH. 1 – ASSAINISSEMENT

501.4321 – NETTOIEMENT DE LA VILLE.....	+	350.000
---	---	---------

501.4322 – COLLECTE ET INCINERATION	+	<u>514.000</u>
---	---	----------------

	+	<u>864.000</u>
--	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 3 – EAUX

503.436 – CONSOMMATION.....	+	58.000
-----------------------------	---	--------

503.437 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	+	<u>5.000</u>
---	---	--------------

	+	<u>63.000</u>
--	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 4 – TRANSPORTS PUBLICS

504.438 – CIE AUTOBUS MC - MINORAT . RECETTE.....	+	<u>20.000</u>
---	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

SECT. 6 – INTERVENTIONS PUBLIQUES

CH. 2 – DOMAINE SOCIAL

602.1011 – C.H.P.G	-	729.600
602.1013 – RESIDENCE DU CAP FLEURI.....	+	172.100
602.1016 – C.H.P.G. SUBVENTION D'EQUIPEMENT	-	290.000
602.1017 – C.H.P.G. REFONTE SYST. INFORMATION	-	99.000
602.103 – DEFICIT DU C.T.S.....	+	142.900
602.104 – O.A.S.M.....	+	<u>39.000</u>
	-	<u>764.600</u>

M. le Président.- Nous sommes dans un chapitre important, qui comprend notamment le C.H.P.G. et la Résidence du Cap-Fleuri, entre autres. Alors, qui demande la parole sur ce chapitre ?

Monsieur Jacques RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monégasques, sur l'hôpital, vous pensiez déjà avoir tout entendu. Pourtant, l'avenir est susceptible de vous réserver encore bien des surprises !

Rappelez-vous : en 2003, après des années de tergiversations, un choix consensuel est fait. Le futur hôpital sera construit sur l'emplacement des immeubles domaniaux de l'avenue Pasteur et livrable d'ici huit à dix ans.

Par ailleurs, il est décidé d'entreprendre des travaux importants pour assurer, pendant cette longue période, la viabilité de l'hôpital actuel. La pierre angulaire de ces travaux est le projet d'extension sud, présenté par la Direction de l'hôpital et par le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur comme stratégique pour la survie de l'établissement.

Son coût global est de 26 M€. Dans le même temps, la démarche qualité et la préparation aux procédures d'accréditation sont mises en route. Il est évident pour tous les acteurs de la Santé que sans l'extension sud, une accréditation du C.H.P.G. est impensable. Et, tout aussi évident le fait que, sans accréditation, l'hôpital perdrait les remboursements des caisses françaises qui représentent plus de la moitié de ses recettes.

Nous sommes en 2004 et une politique d'austérité sélective apparaît dans le Budget Rectificatif. Sans

aucune consultation des élus, au mépris des quelques grandes lignes de la politique de Santé qu'il avait condescendu à nous exposer, le Gouvernement a rayé de la carte le projet d'extension sud. Pour toute réponse à nos questions sur une éventuelle solution de substitution, nous n'avons obtenu, en Commission Plénière d'Etude, qu'un regard navré du Conseiller pour l'Intérieur. Le grand hôpital public, deuxième employeur de la Principauté, n'a décidément droit qu'à bien peu d'égards. Il est regrettable de ne pas rencontrer, de la part du Gouvernement, le même enthousiasme, les mêmes préoccupations fébriles que lorsque nous débattions de l'Institut Monégasque de Médecine du Sport. Peut-être M. RAYMOND pourrait-il nous concevoir un grand parking public de... persuasion sous le C.H.P.G., si c'est là la « potion magique »...

L'intérêt public et le respect élémentaire que les habitants de ce pays sont en droit d'attendre de vous, Messieurs du Gouvernement, vous somment de nous exposer d'urgence une solution alternative au projet de l'extension sud.

Avec cet exemple, nous avons là le type même de choix gouvernemental dont les élus P.F.M. refusent d'assumer la co-responsabilité.

Décidément, il semble que notre Gouvernement ait fort peu de talents pour passer des contrats avec le Conseil National, mais qu'il en ait beaucoup plus pour les rompre. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT. Je vais maintenant donner la parole en priorité à ceux qui la demandent encore, sur le C.H.P.G.. Y a-t-il des Conseillers Nationaux qui souhaitent intervenir ?

Etant donné la richesse de ce chapitre, s'il y a des interventions sur d'autres points que le C.H.P.G., vous le ferez tout à l'heure. Sur le C.H.P.G., y a-t-il un élu qui souhaite prendre la parole ?

Non. Je vais donc donner la parole au Gouvernement, à Monsieur Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, pour sa réponse.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est toujours le même discours et puisque nous parlons devant les internautes, je me ferai un plaisir de défendre l'hôpital public, avec le même enthousiasme que j'ai pu défendre l'Institut Monégasque de Médecine du Sport.

Le Dr RIT ne parle que d'un problème, c'est l'extension sud dans laquelle, d'ailleurs il était prévu que son Service ait quelques locaux de consultation, ce qui est légitime. L'extension sud avait pour vocation de créer une nouvelle circulation dans l'hôpital, ce qui n'empêchait pas les autres, avec leurs mêmes inconvénients et ce sont les inconvénients de ces autres circulations qui posent des problèmes au titre de l'accréditation.

Donc je crois qu'aujourd'hui, il serait dangereux de mélanger l'ensemble des problèmes : l'extension sud n'est pas en elle seule nécessaire et suffisante pour l'accréditation. Pour l'accréditation, il faut encore beaucoup d'efforts et l'effort principal est certainement celui du nouvel établissement public hospitalier.

Il y a un accord qui s'est dessiné sur le scénario n° 5 et nous allons très prochainement – d'ici la fin de l'année, afin que le travail soit effectif au cours de l'année 2005 – créer le groupe de travail chargé de la programmation de la solution dite scénario n° 5. J'espère que les plans qui s'ensuivront, permettront de commencer les travaux au plus vite.

L'hôpital, aujourd'hui n'est qu'un chantier. Donc je crois qu'il est difficile de dire qu'il ne s'y passe rien et l'ensemble des personnes qui le fréquente voit bien que cet hôpital est en chantier.

Est-il raisonnable de conduire, en même temps un chantier au sud et au nord avec sa kyrielle de camions, de terrassements, alors qu'y sont soignés 340 malades ? Je me pose la question. De l'analyse qui a été faite par la société consultante « HOSPICONSEIL » qui a établi la faisabilité du scénario n° 5, il ressort que l'extension sud telle qu'imaginée jusqu'à aujourd'hui n'est pas entièrement compatible avec le scénario n° 5.

Donc, je crois qu'il est urgent, afin de dissiper tout malentendu ou tout procès d'intention, que le groupe de travail se réunisse et étudie les choses.

Maintenant, je ne suis pas, sur l'hôpital, à un procès d'intention près. Vendredi, le Conseiller National, sur le même sujet, a fait état d'un audit sur le personnel non médical, disant qu'il avait été confié à l'ancien Directeur du personnel ! C'est faux. L'audit sur le personnel médical et sur le personnel para-médical a été confié à la même société, la SANESCO, et il va de soi que la SANESCO pour avoir un correspondant, prend un certain nombre de renseignements auprès de l'ancien directeur du personnel, en poste jusqu'à début septembre, ce qui semble normal. Mais je crois qu'il était faux de présenter cet audit, comme un audit « Edith » car ceci ne correspond pas à la vérité.

M. le Président.- Monsieur RIT, vous avez la parole.

M. Jacques Rit.- Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne cet audit, Monsieur le Conseiller, je crois avoir été extrêmement précis. Je n'ai jamais dit que cet audit avait été confié, Dieu merci, à cette personne, j'ai simplement dit qu'elle était le référent administratif des gens qui pratiquent cet audit. Donc, j'ai été tout à fait précis là-dessus.

En ce qui concerne l'extension sud, vous disiez que c'est une solution nécessaire mais pas suffisante. Nécessaire, oui, j'attends toujours une réponse sur les solutions alternatives à cette extension sud, parce que si l'on reparle maintenant de la solution 5, c'est à dire du futur hôpital, je crois avoir entendu dans ce même hémicycle, il y a peu de temps de cela, que cette solution 5 ne se rapprochait pas de nous, mais qu'elle s'éloignait plutôt. Or, les délais qui nous avaient été donnés par les techniciens étaient, pour rentrer dans ce nouvel hôpital, de huit ans.

Alors, mon propos est bien clair : il s'agit simplement de demander quelle solution on propose pour le C.H.P.G., pour affronter cette longue période de plusieurs années, sachant que l'accréditation est à nos portes, elle. Alors, que ce ne soit pas la seule condition d'une accréditation, passant ma vie au C.H.P.G., je suis bien placé pour le savoir. Mais les solutions alternatives, malheureusement, ne dépendent pas de moi, elles dépendent bien du Gouvernement et c'est cela que nous voulons recevoir comme renseignement.

En ce qui concerne les travaux, le C.H.P.G. est un grand chantier, certes, peut-être, mais lorsqu'on voit qu'il faut presque deux ans pour réaliser un simple service de consultation au 4^{ème} étage, dans le cadre d'une rénovation, nous ne sommes toujours pas très performants sur les délais. Je ne parle pas de la qualité de ce Service, le résultat final est tout à fait correct, je vous le consens, mais par contre les délais ne sont toujours pas performants. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Ce qui m'étonne c'est qu'on attend le dernier moment pour s'apercevoir que l'extension sud et le scénario 5 ne sont pas complètement compatibles. Cela fait au moins deux ans qu'on parle de ces deux solutions, elles étaient presque mises en chantier et au dernier moment : ce n'est pas possible, ce n'est pas compatible ! Je n'arrive pas à comprendre comment on peut à ce point manquer de prospective. Et c'est ce qui m'inquiète le plus, parce que lorsqu'on manque à ce point de prospective, il ne va pas manquer d'arriver d'autres problèmes qui vont augmenter les délais. Or, on en est maintenant à 12 ans minimum pour le nouvel hôpital. Qu'est-ce qu'on va faire entre-temps ? Je suis tout à fait prêt à comprendre que l'extension sud, finalement, il faille la modifier, mais pourquoi s'en aperçoit-on maintenant ? Et c'est maintenant qu'il va falloir commencer à réfléchir, à faire un groupe de travail pour savoir ce qu'on va faire après !!!

Ça va encore retarder les travaux de combien de mois ou d'années ? Ma question rejoint celle du Dr RIT : quelle solution alternative le Gouvernement a-t-il décidé de mettre en œuvre ?

M. le Président.- Est-ce que Monsieur DESLANDES souhaite répondre ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- La solution alternative concernant l'extension sud serait certainement une extension sud plus minimale que celle imaginée avant qu'« HOSPICONSEIL » consultée à ma demande par les Travaux Publics – ce qui était la moindre des choses au niveau de l'honnêteté intellectuelle – rende sa copie en disant que les deux projets tels quels, n'étaient pas compatibles. La nouvelle est assez récente. Alors peut-être effectivement, aurions-nous pu le faire plus tôt...

Maintenant le projet qui m'intéresse le plus, parce que c'est de la prospective, c'est le scénario n° 5, c'est l'hôpital nouveau : l'hôpital nouveau, au titre du plan actuellement en cours, fait l'objet d'une programmation au titre de l'année 2005 avec le lancement d'une consultation d'architectes afin que l'hôpital, normalement, puisse commencer à être mis sur pied en 2008, c'est-à-dire après le grand programme des travaux des logements pour les Monégasques. Donc, je crois qu'il s'enchaîne ensuite et que normalement on devrait commencer – c'est ce que j'espère – le plus vite l'extension, c'est-à-dire de la nouvelle construction de

l'aile indépendante du nouvel hôpital de l'autre côté de l'avenue Pasteur. Tout ceci s'enchaîne avec une certaine logique puisque à ce moment-là, il y aura un volant de logements sociaux suffisamment grand pour pouvoir détruire les vieux bâtiments sociaux.

Si on s'organise bien, le début du nouvel hôpital devrait correspondre, au niveau de la construction, avec l'achèvement des travaux de l'U.L.M.S., en permettant de relancer un grand chantier dès que serait livrée l'Unité de Long et Moyen Séjour. C'est ça aujourd'hui la cohérence ! C'est ça qu'il faut faire.

M. le Président.- Monsieur le Doyen Jean-Joseph PASTOR, nous vous écoutons.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à faire savoir que depuis toutes les années que je siège dans cette enceinte, on a évoqué le problème de l'Hôpital et je me dois de donner raison à mes collègues, le Dr RIT et le Dr CUCCHI, qui insistent sur le manque de volonté du Gouvernement dans la recherche des solutions qui s'imposent pour cet établissement.

La solution n° 5, dont on a parlé, a déjà été approuvée par l'ancien Conseil National et par le Conseil d'Administration du C.H.P.G.. C'était il y a plus de deux ans.

Et aujourd'hui, nous apprenons que l'extension sud n'est pas compatible avec la solution n° 5 !

Alors du moment que M. le Conseiller DESLANDES nous assure qu'avant la fin de l'année, il y aura un groupe de travail qui va se pencher sur cette faisabilité n° 5, tenons-nous en là !

Mais après, ne changeons plus de ligne de conduite, car si chaque fois on modifie nos plans, ce n'est pas dans 10 ans que notre Hôpital sera reconstruit, mais plutôt dans 20 ans.

M. le Président.- Moi, ce que je souhaitais dire et je pense pouvoir le dire au nom de l'ensemble du Conseil National, c'est que, dans le droit fil des trois interventions de mes collègues, lors des débats, notamment fin septembre, en séance publique, sur le projet IM2S, la clinique du sport, le Gouvernement s'est engagé de manière solennelle – il l'a d'ailleurs confirmé par une lettre que S.E. M. le Ministre d'Etat m'a adressée – à débloquer dès l'an prochain, tous les crédits nécessaires aux études visant à permettre le démarrage des travaux dans les meilleurs délais pour la restructuration du C.H.P.G.. Je crois qu'on le pense tous, on l'a dit longuement et à plusieurs reprises, en séances privées et

en séances publiques, au Gouvernement : c'est une priorité Nationale et c'est une priorité tout simplement pour la santé publique, d'investir les moyens nécessaires à la restructuration d'un bâtiment dont on convient tous – et le Gouvernement avec nous – qu'il faut le moderniser, l'améliorer, pour que notre hôpital puisse demeurer performant dans les années qui viennent. Vous avez notamment présenté une solution qui nous a séduits ici, qui est beaucoup plus rationnelle pour l'avenir, pour l'exploitation, l'utilisation donc des bâtiments de l'hôpital, c'est la solution n° 5, je n'y reviens pas dans le détail. Aujourd'hui, ce dont on voudrait être sûr – et on ne manquera pas de vous le rappeler à chaque séance du Conseil, qu'elle soit privée ou publique – c'est que le temps perdu ne se rattrapant plus, on ne reviendra pas sur le passé, mais regardons le futur, regardons vers l'avenir et comme mes trois collègues l'ont très bien dit, ne perdons plus un jour dans ces études nécessaires, dans ces réunions pour prendre les décisions qui s'imposent et dans les moyens à dégager pour démarrer très concrètement les travaux indispensables. Parce que je crois que ce que les malades et le personnel de l'hôpital attendent, au-delà de nos débats, c'est évidemment le premier coup de pioche et le démarrage concret de cette restructuration. Nous partageons tous cette volonté, je crois qu'on l'a bien redit ce soir et je remercie mes collègues de l'avoir souligné, et nous ne manquerons pas de prendre rendez-vous, dès le prochain Budget Primitif, pour vous demander la suite et l'évolution dans les prochaines semaines de cette préparation et de ces études indispensables.

Nous sommes toujours sur ce chapitre, où il y a beaucoup de lignes à voter, est-ce qu'il y a sur d'autres sujets que le C.H.P.G., des demandes d'intervention ?

Monsieur CUCCHI demande la parole ; je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais intervenir au sujet du Cap Fleuri. Donc, comme vous le savez, le Conseil National attache une extrême importance aux travaux de rénovation du Cap Fleuri. Dans un premier temps, le Conseil National avait demandé que le transfert du Cap soit conduit simultanément avec les études de rénovation du Cap II de manière à ce que ces travaux de rénovation démarrent sans retard.

Dans votre déclaration, Monsieur le Ministre, vous nous indiquez que le Gouvernement n'a pas encore fait son choix entre le transfert du Cap I ou du Cap II à la Condamine. Ce que je comprends, c'est que s'il y a un transfert des pensionnaires du Cap I à la Condamine, cela veut dire que dans un second temps, il y aura

forcément un transfert des pensionnaires du Cap II vers le Cap I, pour libérer le Cap II et je vous avoue que ça me laisse craindre des délais allongés. Or, il est essentiel que cette opération aille vite, nous vous l'avons déjà dit plusieurs fois. C'est pourquoi, je serais plutôt favorable à un transfert direct des pensionnaires du Cap II à la Condamine. Mais quoi qu'il en soit, j'attends du Gouvernement, avant le débat du primitif 2005, que ce point soit clarifié et que le « phasage » précis du Cap II, nous soit communiqué. Et je ne vous cache pas que ceci sera un point essentiel de mon appréciation sur le projet de Budget 2005.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Monsieur Bernard MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Etant intervenu déjà l'année dernière, je ne peux que m'associer aux propos de mon collègue.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Alexandre BORDERO, vous avez la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Jean-Michel CUCCHI a fait remarquer que les délais de transfert et déménagement seront rallongés sans doute, si on fait un double transfert en quelque sorte ; toutefois, il y a quand même moyen de gagner du temps, c'est de commencer immédiatement les études de restructuration du Cap II qui, elles, ne dépendent pas de l'ordre dans lequel on transfère les pensionnaires. Est-ce que ces études ont commencé ?

M. le Président.- On va donc écouter le Gouvernement, avant éventuellement de débattre de la réponse. Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, nous vous écoutons.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Avant de donner la parole à José BADIA s'agissant des travaux eux-mêmes, je voudrais dire que depuis l'arrivée du Professeur PESCE comme Chef de Service en Gériatrie à l'hôpital, le Cap Fleuri I et le Cap Fleuri II est plus humain et les patients y sont beaucoup mieux soignés et écoutés. Donc, je voulais préciser cette prise en charge car elle est effectivement meilleure qu'avant. Le Cap I a été rénové, pas le Cap II, puisqu'il

était effectivement prévu de le transférer. En parlant des conditions de transfert, lorsque le Ministre d'Etat faisait état de transfert de patients du Cap I ou du Cap II, c'est que l'on estimait, qu'avant de transférer, il serait quand même normal de consulter les intéressés eux-mêmes. Le Professeur PESCE aujourd'hui me disait qu'il y avait déjà trois familles qui l'avaient approché pour dire qu'elles ne souhaitaient pas que leur parent, actuellement hébergé au Cap II, le quitte pour aller à la Condamine; on est obligé de tenir compte du volontariat. Ça ne remet pas en cause le projet, mais ce n'est pas un transfert massif décidé de manière autoritaire, de l'ensemble du Cap II vers la nouvelle Résidence. Si certains préfèrent rester au Cap Fleuri parce qu'il y a un jardin et ne pas aller en ville, dont ils ne profiteront pas directement puisqu'ils sont en général très dépendants... Les conditions de transfert doivent, elles aussi, être faites humainement. C'est tout ce que je voulais vous signaler.

Maintenant, pour les travaux, on va vous informer de ce qu'il y a actuellement en cours : sur la rénovation du Cap II lui-même, il y a une modification du P.O.S. de la ville de Cap d'Ail – nous sommes en France – qui elle aussi est en cours.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, vous avez la parole.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.* - Je vais peut-être reprendre des sujets qui ont déjà été évoqués. En fait, il faut distinguer d'abord le transfert sur la Principauté de Monaco : le choix vers lequel nous nous sommes orientés, c'est de réaliser un ouvrage provisoire au sein même de la Condamine, sur un terrain appartenant à un promoteur privé, qui a accepté de différer la réalisation d'un immeuble qu'il comptait édifier pour nous permettre la mise en œuvre de ces édifices et de ce Cap Fleuri provisoire, dirais-je. Donc les négociations avec lui sont en cours, notamment au travers de l'Administration des Domaines, sur la base d'un programme qui a été établi par la Direction de la Prospective et qui a fait l'objet de l'aval des services médicaux en charge des personnes âgées. Au regard des travaux de démolition nécessaires puis des travaux de reconstruction, on peut considérer qu'effectivement, dans le courant de l'année prochaine, sans pouvoir m'engager sur une date, les travaux d'édification des nouveaux bâtiments pourraient démarrer.

Sur le Cap II, côté Cap d'Ail, on sait que la rénovation intérieure du bâtiment du Cap Fleuri II, ne pose pas de problème en soi puisqu'il s'agit, en fait, de modifications à la distribution intérieure quand bien même il s'agit de

bâtiments importants. Se pose la question, et c'est celle-là qui est liée au plan d'occupation des sols de Cap d'Ail, de la réalisation concomitante ou pas, dans le tréfonds ou non du bâtiment Cap II, des parkings que l'on souhaite voir édifier.

Ce que je voulais indiquer c'est que, dans le cadre du processus engagé (qui est effectivement d'établir sur Monaco un site provisoire), on profitera de ce délai pour faire, en temps masqué allais-je dire, toutes les études nécessaires permettant d'adopter de manière définitive, et les travaux de rénovation du Cap II et le choix à opérer pour le parking à aménager.

M. le Président.- Qui demande la parole sur ce sujet du Cap Fleuri?

Monsieur Daniel RAYMOND.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolé, mais tout ce que vous avez dit est faux. A commencer d'abord – et c'est choquant – par cette interview qu'on aurait pratiquée auprès des malades qui sont actuellement au Cap II et qui auraient dit : « je suis tellement bien dans ce Cap II, que je ne veux pas en sortir, surtout pas » !

M. Philippe DESLANDES, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Alors ça, c'est encore un procès d'intention : nous n'avons fait aucune interview, les familles sont encore libres de parler au Professeur PESCE toutes seules!

M. Daniel RAYMOND.- Ecoutez, ces familles sont encore libres de nous parler lorsqu'on leur rend visite, et nous sommes allés souvent, nous aussi, au Cap II. En ce qui me concerne, j'y vais au minimum tous les dimanches, Monsieur le Conseiller...

M. le Président.- Laissez M. RAYMOND terminer son intervention et je vous donnerai la parole très volontiers ensuite, Monsieur DESLANDES.

M. Daniel RAYMOND.- Et ce que je peux vous garantir, c'est que j'ai entendu trop souvent, à la fois venant des malades et venant des familles : « sacrebleu, quand nous sortirez-vous d'ici? » Ça, c'est une demande qui est globale! Donc il me paraît malvenu dans ce contexte de donner de l'ampleur à des informations qui ne sont assujetties peut-être qu'à un cas particulier ou deux. Nous avons effectivement rencontré souvent les patients du Cap Fleuri II et nous pouvons en porter témoignage. Quant à la situation des locaux, alors pour cela, j'invite

qui le souhaite à venir visiter le Cap II, il n'y aura pas de meilleur témoignage que d'être édifié par la visite que vous pourrez y faire ! Ça c'est une chose.

Sur le plan de l'urbanisme, je vous rappellerai, Monsieur le Conseiller, qu'en ce qui concerne le secteur où se trouve ce bâtiment Cap II, c'est un secteur qui peut être immédiatement constructible à l'inverse du Cap I et que dans ce secteur, non seulement on peut modifier les volumes intérieurs, mais on peut également faire une greffe pour réaliser des parkings. Il est également possible d'agrandir ce bâtiment à concurrence de 30 % des surfaces existantes. C'est un projet que l'on peut faire demain ! Alors, comme le rappelaient mes collègues tout à l'heure, ne perdons pas de temps, engagez avec diligence vos études de telle manière que lorsque vous aurez relogé le Cap II dans sa totalité, vous puissiez disposer certes de nouveaux locaux modernes, mais surtout de lits supplémentaires qui vous font cruellement défaut aujourd'hui.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, vous désiriez intervenir ! Je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Moi, je ne comprends pas que l'on puisse me porter comme ça, une intention d'interviewer les familles ; si je vous le dis, c'est parce que je l'ai entendu et je pense que le Professeur PESCE est plus en rapport avec les familles que vous. C'est tout, mais je ne faisais aucun procès d'intention. En ce qui me concerne, j'expliquais seulement qu'il fallait que les familles soient volontaires pour être transférées et que celles qui veulent rester sur les lieux auront une place au Cap I, point.

Maintenant, au niveau du P.O.S. je ne débattrai pas, je ne connais pas assez bien le sujet, je vais donner la parole à M. BADIA ; mais la vocation pour les personnes les plus dépendantes, ce n'est pas de retourner au Cap II, c'est d'aller à l'Unité de Long et de Moyen Séjour qui, elle, sera livrée en 2008, j'espère. La vocation c'est bien d'aller là où on construit 210 lits modernes, avec l'ensemble des installations médicales nécessaires à une prise en charge de notre temps. Le projet, il est là. La reconstruction du Cap II, peut-être, mais probablement dans une optique de maison de retraite et certainement pas pour remplacer ce qu'il est. Le terme, c'est la construction qui a commencé de l'ULMS, dans laquelle, je le rappelle, il y aura 210 lits pour le moyen et le long séjour et où les personnes âgées seront reçues.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, avant de redonner la parole à mon collègue Daniel RAYMOND, je crois que, je vous l'avais dit aussi vendredi soir dans le

débat général d'introduction, vous l'avez entendu tout à l'heure par plusieurs collègues, sur le C.H.P.G., vous le réentendez maintenant pour le transfert du Cap II, vous l'aviez entendu notamment dans la bouche du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, aussi vendredi soir : quand on passe un contrat de confiance entre le Gouvernement et le Conseil National, il est très très important pour nous que les engagements que vous prenez soient respectés et qu'avant de les prendre, vous vous assuriez bien que vous puissiez les respecter. Parce que si nous étions persuadés que nous ne pouvons plus vous faire confiance, cela entraînerait des conséquences que nous ne souhaitons pas pour la relation entre l'Assemblée que nous représentons, et donc les Monégasques, et le Gouvernement.

Je crois que vous ne pouvez pas, je vous l'avais dit en introduction vendredi, vous ne pouvez pas nous écrire à travers le Chef du Gouvernement, le Ministre d'Etat, – pour que nous votions l'IM2S pour parler clair – au mois de septembre que vous vous engagez à transférer le Cap II rapidement comme le Conseil National vous le demande depuis 18 mois ; vous nous écrivez et j'estime quand même que la lettre du Ministre d'Etat, vous engage, par définition par solidarité gouvernementale, vous nous écrivez que le transfert du Cap II se fera dans les prochains mois à la Condamine et puis nous apprenons incidemment dans une intervention du Ministre d'Etat vendredi soir, que vous réfléchissez finalement et que peut-être, c'est mieux de transférer le Cap I que le Cap II.

Alors, nous nous sommes très pragmatiques et nous vous disons : « mais comment pouvez-vous vous engager sur un point pareil, sans avoir été au bout, je dirai, de l'enquête et de l'étude dont vous nous parlez ce soir » ? Et nous vous disons aussi, parce que nous sommes pragmatiques : « si ça ne retarde pas la rénovation du Cap II, pourquoi pas » ! Mais s'il s'agit de nous expliquer que vous êtes encore en train, une fois de plus, de prendre du retard pour restructurer dans l'intérêt des pensionnaires, ce que vous avez qualifié vous-même de honte humaine ! Au niveau des bâtiments, je précise bien, parce qu'il ne faut pas non plus dramatiser les choses : nous avons un personnel de qualité et dévoué au Cap II ; malheureusement, il travaille dans des conditions structurelles inacceptables et indignes de la Principauté de Monaco pour nos aînés. Alors, comme par définition, ce sont eux qui ont le moins le temps d'attendre compte tenu de leur âge, nous ne pouvons pas accepter que cet éventuel report de transfert aboutisse à deux transferts au lieu d'un. Parce que même si nous ne sommes pas de grands spécialistes, moi je calcule depuis vendredi et je me dis : si on transfère le Cap II, une fois pour la

Condamine, il y aura un temps X; mais si on transfère deux fois, c'est-à-dire une fois le Cap I, temps X, plus une autre fois le Cap II, temps Y, moi j'ai bien peur que X + Y ça fasse beaucoup plus que X, sans être un grand spécialiste des bâtiments et des infrastructures hospitalières! Donc si c'est ça, le Conseil National ne pourra pas l'accepter, parce que pour nous, c'est une lettre, un engagement solennel écrit du Ministre d'Etat, vis à vis de notre Assemblée, qui ne serait pas respecté.

Donc, je ne peux que vous inviter avant de prendre des engagements solennels écrit devant la haute Assemblée, à bien vous assurer que vos études sont bien menées et que vos engagements seront tenus, sinon vous casserez ce contrat de confiance et nous serons obligés, malheureusement, de ne plus vous faire confiance, puisque ça me semble la conclusion logique de cette analyse.

Sur le Cap I ou le Cap II – pour nous c'est le Cap II, ou bien alors vous nous écrivez – vous nous le dites maintenant si vous pouvez ou bien vous nous l'écrivez avant le Budget Primitif, que ceci n'entraînera pas de retard. Or, je me laisse dire en ce moment que le transfert qui était prévu pour la fin de l'année, vous l'avez déjà signifié pour le mois d'août 2005 à l'opérateur de cette opération. Donc, dans ce cas-là déjà, c'est que vous anticipez 5 mois de retard par rapport à ce que nous pouvions espérer. Si c'est le cas, c'est effectivement bien malheureux pour les premiers concernés, c'est-à-dire les pensionnaires du Cap II et leurs familles.

Je vois d'autres élus qui demandent à intervenir.

Monsieur le Vice-Président BOISSON qui n'est pas encore intervenu, je vous en prie.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

D'abord, je voudrais rebondir sur le sujet que vous avez soulevé : nous avons découvert cela par la presse. J'ai noté depuis environ 3 mois, une bonne quinzaine de sujets que j'ai découverts par la presse ou par le canal local. Je suis d'ailleurs très curieux, lorsque j'ouvre la presse, d'apprendre des informations. Je me rends compte que le Gouvernement se sert souvent des conférences de presse et de la presse locale, que je remercie à l'occasion puisqu'elle nous transmet des informations, pour nous communiquer des éléments que nous n'avons pas, alors que pour bien d'autres sujets, nous les recevons par des notes; je peux prouver cela par un certain nombre d'exemples. J'ai établi une liste surprenante, la dernière en date est sur Monaco-Hebdo, sur la loi sur les salaires où on parle entre autre de projets de loi sur le C.D.D., le C.D.I., dont nous ne sommes même pas informés et dont nous n'avons même pas eu copie. Que ce soit clair, que l'on sache en Principauté que

ces sujets n'ont pas été portés à la connaissance du Conseil National; donc, que l'on ne nous rende pas responsables de ne pas travailler sur ces textes et de retarder les projets. Je l'ai lu, comme vous, sur la presse.

En ce qui concerne le Cap I et le Cap II, si simplement vous étiez venus nous donner des arguments fiables et crédibles, pour nous expliquer pourquoi le Cap II changeait d'orientation, je pense que nous pouvions comprendre et tout remettre en question, sachant nous adapter; mais ce soir, je n'ai pas entendu un seul argument qui pouvait le justifier. Alors, soyons logiques, après avoir entendu M. RAYMOND, qui nous fait bénéficier de son expérience et de ses références, je ne comprends pas pourquoi nous devons remettre en question ce projet. Vous avez indiqué tout à l'heure que le projet immobilier du promoteur est différé pour permettre cela; alors, je ne vois pas pourquoi on doit continuer à différer encore plusieurs années, le projet d'un promoteur, alors que très rapidement les travaux peuvent commencer, voilà déjà une occasion de gagner du temps. Mais il est urgent de transférer le Cap II, alors, soit vous nous amenez des informations fiables et nous sommes prêts à réfléchir et à comprendre, soit vous ne nous les amenez pas et dans ce cas, vous avez une raison que vous ne voulez pas nous communiquer ou une raison que vous méconnaissiez vous-même! Mais il faut quand même qu'il y ait une logique dans cette démarche.

S'il vous plait, tenez-nous informés; dites-nous pourquoi vous ne voulez pas transférer le Cap II ou alors transférez-le.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Monsieur RAYMOND, nous vous écoutons.

M. Daniel RAYMOND.- La logique, c'est quand même de ne pas changer de discours tous les 15 jours. Je vous rappellerai, Messieurs les Conseillers, autant Monsieur BADIA que Monsieur DESLANDES, que mon discours a toujours été le même : c'est le discours que j'ai tenu envers vous dans le cadre de nos réunions privées et il n'a pas varié. Qu'il y ait une projection de votre part afin d'essayer de cerner si ce que nous avançons peut effectivement aller dans le cours des choses et être rendu favorablement *in fine* dans le cadre d'un projet d'aménagement, je le conçois. Mais il y a des choses qui sont fondamentales que vous avez oubliées. Revenons par exemple à l'extension sud : peu importe qu'elle soit grande, qu'elle soit petite, qu'elle soit trop inadaptée... L'extension sud, c'est simplement un ensemble logistique qui est destiné à faire fonctionner l'hôpital actuel en attendant de pouvoir bénéficier du nouvel hôpital. C'est

simplement cela, l'extension sud. Et puis, il y a une démarche complémentaire qu'il faut prendre en compte : que l'on va effectivement construire une Unité de Long et de Moyen Séjour et je vous rappelle que cette Unité de Long et de Moyen Séjour va doubler le nombre de lits du C.H.P.G. ; nous allons comptabiliser 210 lits nouveaux et vous imaginez bien que pour gérer ces 210 lits nouveaux, il faudra bien qu'on dispose d'une cuisine et d'une buanderie adaptées aux besoins, ainsi que de circulations qui soient à l'échelle de la desserte de ce bâtiment. Or, cet immeuble, comme vous le savez, n'a pas de sous-sol, il n'y aura pas de parking et la seule liaison possible avec laquelle il puisse communiquer avec l'hôpital en fonctionnement, pour ses consultations internes, pour l'accès du public, pour l'accès de la logistique, pour l'accès du malade, c'est forcément par le premier sous-sol de l'hôpital, et ce premier sous-sol, c'est l'extension sud. Cette vision de l'aménagement sur le terrain du C.H.P.G. est d'une logique incontournable !

Pour en revenir au Cap Fleuri, le relogement global de tous les pensionnaires, c'est l'Unité de Long et de Moyen Séjour ; en terme de délai, il faut certes être optimiste, mais on ne l'aura pas pour 2008 ! Ce sera plutôt en 2009, voire 2009/2010. Et quand on parle des problèmes de disponibilité du Cap Fleuri et du Cap II en particulier, des très nombreuses demandes insatisfaites de familles et de personnes âgées que vous n'arrivez pas à loger... Eh bien ce Cap II peut être disponible 3 ans avant la terminaison de l'Unité de Long et de Moyen Séjour, voilà tout l'intérêt qu'il y a de faire vite et d'essayer d'activer ce déménagement – croyez moi, pour le plus grand bonheur des patients – et ensuite de le réaménager pour faire face à l'urgence des personnes âgées qui attendent de pouvoir être admises dans des services de gériatrie. Comme vous le savez, malheureusement, dans ce type de service, c'est de plus en plus nombreuses tous les jours, que les familles se présentent afin d'envisager des dispositions opportunes pour les prises en charge des personnes âgées.

Donc tout cela, vous en conviendrez, a une cohérence. Je n'ai pas changé mon discours. Chaque fois que nous en avons parlé ensemble, il a toujours été le même.

M. le Président.- Merci, Monsieur RAYMOND.

Effectivement, le Conseil National a un discours cohérent, qui ne change pas. Monsieur BADIA souhaite apporter des éléments de réponse.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Non, simplement je voulais apporter une précision liée à l'établissement provisoire du Cap Fleuri à Monaco. Le Gouvernement n'a pas changé d'avis non plus.

Simplement, il faut savoir que nous sommes en discussion avec l'opérateur privé qui n'a pas encore donné son accord à libérer les terrains et à nous donner ce terrain pendant la durée nécessaire, telle qu'aujourd'hui, nous l'estimons, pour avoir une durabilité suffisante, compatible justement avec l'évolution des restructurations. C'est une opération qui est en train de se faire et je ne peux donc pas aujourd'hui anticiper sur ce dispositif.

Deuxième sujet : s'agissant de la reconstruction du Cap II, je partage, parce que je ne l'ignorais pas, les éléments que M. RAYMOND a indiqués. C'est vrai, aujourd'hui, le Cap II, peut être désossé et reconstruit ; on pourrait envisager d'y faire un parking en dessous et de l'étendre de 30 %, mais ces deux paramètres-là sont aujourd'hui, selon les informations que j'ai – et je les approfondirai et j'en parlerai au Conseil National à l'occasion de la Commission des Grands Travaux – remis en cause par l'architecte des Bâtiments de France. De toute évidence, quelle que soit la position prise par l'Administration française, je répète qu'il est temps, dès le début de l'année prochaine, de passer commande effectivement des études de réhabilitation ; ces études pourront très bien se dérouler le temps que le terrain se libère en Principauté et que le bâtiment provisoire soit installé. Le Conseil National n'a pas à redouter un décalage dans cette concomitance ; si effectivement aujourd'hui, nous sommes confrontés à un problème réglementaire français, nous allons l'aborder et l'examiner. Cet avis est provisoire, il a été donné par un collaborateur de l'architecte des Bâtiments de France et nous devons encore rencontrer ce dernier pour avoir confirmation de ses intentions.

M. le Président.- Plusieurs élus souhaitent reprendre la parole.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Finalement, si on trouve, et j'en fais partie, que vous êtes plutôt lents, vous êtes quand même audacieux, vous aimez le jeu, vous êtes des joueurs ! Parce que vous vous permettez de prendre des engagements, alors que vous n'êtes pas sûr d'avoir déjà le terrain pour construire dessus. Je n'ose pas imaginer dans quel embarras vous serez si jamais au dernier moment, le promoteur vous dit non. Parce que là, je ne sais pas où vous allez les mettre les relogements pour le Cap II. Vraiment, c'est incroyable de pouvoir s'engager autant sans être même sûr de pouvoir tenir ses engagements ! Là, vraiment je n'aimerais pas être à votre place si jamais le promoteur change d'avis, parce que je ne sais pas ce que vous ferez.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Ce soir, nous apprenons que nous avons un Gouvernement optimiste. Il se permet de nous écrire un engagement, alors qu'il ne sait pas s'il peut le tenir. Pour marquer ma désapprobation, je ne voterai pas cette ligne.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

« *Force é meglio parlare munégasco perche i chi* », on ne se comprend pas. Moi, vous savez, je ne suis pas en train de faire ma correspondance, je prends des P.V., je note tout et je relis mes P.V.. Et quand vous dites que vous n'avez pas changé de discours, lors de la précédente réunion, j'avais noté que vous vouliez transférer le Cap II et aujourd'hui vous nous dites que vous transférez le Cap I. Vous avez changé de discours, je ne comprends plus rien.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- On ne transfère pas un bâtiment, on transfère des personnes âgées qui méritent respect. Alors, savoir si c'est toutes celles qui sont au Cap II ou si c'est une partie de celles du Cap II ou bien si c'est une partie de celles du Cap I et du Cap II, vers le nouveau bâtiment, en fonction du choix du médecin traitant, c'est tout ce que je veux dire. L'affaire n'est pas automatique. Il y aura effectivement 53 chambres, je crois, dans le nouveau bâtiment; ces 53 chambres seront occupées par 53 personnes âgées. Celles-là seront-elles toutes du Cap II ou 90 % du Cap II et 10 % du Cap I, je ne sais pas. Ce que je veux dire effectivement, c'est que les personnes seront, elles aussi, consultées et que le Professeur PESCE sera consulté; l'opération n'est pas brutale. Là, pour l'instant, elle n'est que numérique. Quand on dit Cap I, Cap II, c'est qu'on parle des malades, on ne parle pas des bâtiments. Le bâtiment du Cap I est « intransférable », il est beaucoup trop grand pour venir à la Condamine. Ce n'est pas ça le sujet : pour l'instant la décision a été prise de transférer le Cap II, c'est une façon d'habiller les choses; mais si ça se trouve, quelques-uns du Cap II préféreront rester au Cap I, et on les accueillera au Cap I en espérant que du Cap I, certaines personnes préféreront être à la Condamine. C'est tout, cela ne change rien au nombre. Que ce soit Cap I, Cap II, ils sont tous au Cap Fleuri! Le seul problème, c'est qu'on a déjà reconnu 1000 fois que le bâtiment du Cap II n'était pas conforme aux exigences d'aujourd'hui et qu'il y a lieu effectivement de faire le nécessaire pour que les

personnes qui sont aujourd'hui au Cap II, trouvent un lieu correct. Ce lieu correct est normalement la Résidence de la Condamine et peut-être, à quelques exceptions près, y aura-t-il une opération à monter entre des pensionnaires actuels du Cap I qui préféreront être en ville et des gens du Cap II qui préféreront aller au Cap I. Mais cela ne change rien, c'est bien le Cap II qu'on transfère en lui-même, c'est le Cap II qu'on ferme.

M. Claude BOISSON.- Mais, Monsieur le Conseiller, il faut que l'on puisse avoir ce genre d'échanges pour que vous donniez ce genre d'explications? Vous savez on comprend quand même bien le français. Lorsqu'on nous parle du Cap I, c'est le Cap I; et lorsqu'on parle du Cap II, c'est le Cap II. Si maintenant vous nous apportez de nouveaux éléments, on peut comprendre, mais donnez-nous les informations précises. On comprend très bien qu'il y a actuellement un spécialiste qui analyse la situation et que vous fassiez une nouvelle répartition; mais vous venez de nous en informer maintenant! Il faudrait avoir un dialogue.

Je reviens sur les discordances dans vos propos. Vous nous dites aujourd'hui que la négociation est en cours, j'ai noté dans un procès-verbal, ou alors j'ai mal noté précédemment, que la négociation avec le promoteur avait été terminée. Nous entendons donc tout et son contraire, je n'y comprends plus rien.

M. le Président.- Alors moi, je voudrais poser des questions très claires et j'espère avoir des réponses aussi claires, je le souhaite vivement, de la part du Chef du Gouvernement Princier.

Avez-vous, oui ou non, comme vous l'avez écrit au mois de septembre dernier au Conseil National, l'intention de transférer le Cap II, ou éventuellement le Cap I à condition que cela n'entraîne pas de délai supplémentaire conséquent (on n'est pas à une ou deux semaines, mais certainement pas une année de retard, ça serait inacceptable)? Avez-vous, oui ou non, l'intention de transférer le Cap II ou le Cap I à ces conditions de non retard, à la Condamine? Vous engagez-vous, oui ou non, comme vous l'avez écrit dans votre lettre et redit en séance publique devant le Conseil National et récemment encore dans le cadre du débat sur IM2S, vous engagez-vous à ce que ces travaux commencent courant 2005? Si les réponses sont « oui », on va oublier toutes les petites parenthèses qui effectivement ont le don de nous décevoir et de provoquer des tensions inutiles; si vous nous dites « non » à ces deux questions, alors évidemment il y a un problème, un très gros problème, entre le Conseil National et le Gouvernement.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je ne pense faire preuve ni d'optimisme ni d'un tempérament de joueur, en vous répondant très clairement sur ces problèmes.

Le transfert interviendra là où il est prévu et ce qui est en discussion actuellement, qui n'est pas finalisé avec M. PASTOR, c'est une éventuelle extension de deux ans. Mais nous avons trois ans assurés, de toute façon. Voilà la situation.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre. Donc, la réponse est bien « oui », le transfert aura lieu courant 2005, ça va de soi, vous l'avez écrit.

M. le Ministre d'Etat.- Bien sûr.

M. le Président.- Vous l'avez écrit et moi j'ai tendance à croire les correspondances que je reçois de la plus haute autorité du Gouvernement Princier. Donc le débat est clos. Je regrette franchement un certain nombre de malentendus qui pourraient nous pousser, s'il n'y avait pas des gens raisonnables, de part et d'autre, à des affrontements stériles. Franchement, il doit à l'avenir y avoir une communication plus claire de la part du Gouvernement, sur des questions aussi vitales et importantes pour les Monégasques et pour leurs élus.

S'il n'y a plus d'intervention sur le Cap II, est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce chapitre important avant que je ne le mette aux voix ?

Monsieur RIT, vous avez la parole.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais vous reparler d'une affaire qui, à bas bruit, est susceptible de bouleverser le paysage de la médecine libérale en Principauté, tant pour les patients que pour les praticiens.

Le nouveau système de classification commune des actes médicaux (CCAM) est, en France, né de la nécessité. En effet, le déficit colossal du système de Santé appelait une profonde et urgente réforme.

En Principauté, un contexte économique et social nettement plus favorable et une gestion éclairée de nos caisses sociales, qui avaient l'opportunité d'investir dans le domaine de l'immobilier, nous ont évité une crise comparable. Ainsi, le système actuel est, dans son ensemble, favorable pour les patients et leurs praticiens.

Dans ce cadre, les relations avec le système social français restaient relativement simples, en tout cas en ce qui concerne le secteur extra-hospitalier. Et, surtout, la Principauté gardait, dans le domaine de la Santé,

indépendance et souveraineté. Les lettres-clé étaient les mêmes qu'en France, seule leur valeur était, en général, plus élevée.

Si je parle déjà au passé de choses qui ont encore cours aujourd'hui, c'est pour mieux souligner le caractère imminent de l'abandon de ces principes de fonctionnement, pourtant satisfaisants pour tous. En effet, avec l'argument, arbitrairement et unilatéralement énoncé, de l'impossibilité de faire coexister deux systèmes de tarification des actes, les caisses sociales monégasques et leur tutelle gouvernementale nous annoncent le passage très prochain au système unique, franco-français, de la CCAM.

Sans entrer dans des détails techniques complexes, la plupart des observateurs français, qu'ils soient médecins ou fonctionnaires des services de Santé, considèrent que la CCAM est une « usine à gaz » dont on ne sait pas très exactement à quoi elle va aboutir, mais dont on sait qu'elle demandera au moins dix avant d'être stable et fonctionnelle. Et, en ce qui concerne son application à Monaco, la complexité devient encore plus grande, sachant qu'elle remplacera, sans nécessité aucune, un système qui est différent du système français : je ne citerai que la particularité des couleurs de feuilles, inconnues en France. A-t-on le droit de nous faire quitter la stabilité pour nous précipiter dans le risque et l'aventure ? Et ce sans avoir consulté le Conseil National, les partenaires sociaux et les professionnels de la Santé !

Cette consultation, je l'avais demandée avec insistance lors des débats budgétaires du primitif 2004, en réclamant la création d'un Comité de pilotage pour l'évaluation de l'impact de l'installation de la CCAM en Principauté. Un engagement ferme avait été pris, pour janvier 2004, par le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

C'était un engagement, pas un contrat. Pour cette raison, j'attends encore....

M. le Président.- Merci pour votre ponctualité, Monsieur RIT, donc on continue sur ce sujet avant d'écouter le Gouvernement. Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais déjà aussi attiré l'attention du Gouvernement et dit qu'il fallait voir le problème plus globalement que pour l'hôpital, car ça concerne toutes les professions médicales et paramédicales qui sont aujourd'hui conventionnelles et je ne peux imaginer qu'il puisse en être autrement. Nous n'avons toujours pas été consultés.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON, vous avez la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis absolument d'accord avec ce que vient de dire M. RIT : c'est vrai qu'il est tout à fait dommageable de toujours s'aligner sur le grand pays voisin et ami. On a des exemples malheureux. J'espère que la CCAM ne sera pas le même exemple malheureux. On a des exemples malheureux sur les problèmes de salaires et de parité de salaires et, dès que la France change ses systèmes, on se retrouve dans certains problèmes dont on a discuté ici, il y a quelque temps. On se retrouve dans un système où le système français a été appliqué, c'est l'hôpital et je ne suis pas persuadé qu'on s'en sortira bien, parce que la France s'en sort déjà très mal et je ne vois pas tellement comment on pourrait s'en sortir beaucoup mieux qu'eux.

Donc je crois qu'il faudrait qu'on arrête; la CCAM, c'est un exemple supplémentaire d'alignement systématique sur les politiques françaises, je pense qu'il faudrait arrêter. On a acquis ou on a retrouvé une certaine souveraineté avec les accords et les négociations qui sont en cours, alors je crois qu'il faudrait en profiter pour essayer de sortir ce qui est le plus intéressant de la France peut-être, mais aussi d'autres pays ou de nous-mêmes. Donc je crois qu'il faut arrêter de s'aligner systématiquement sur la France.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Juste pour apporter une précision à l'intervention de Jacques RIT. Il n'y a aucune urgence pour les Caisses monégasques à passer au nouveau système, ce n'est qu'une question de volonté d'appliquer les deux, c'est tout à fait techniquement possible. Donc, je ne vois pas du tout l'intérêt de se précipiter dans un système qui n'est pas maîtrisé, qui dépend de desiderata français appliqués aux nécessaires besoins français, compte tenu de l'état financier des caisses sociales françaises, ce qui n'est pas le cas à Monaco. Avec un système différent, on risque d'aller complètement dans le mur et de saborder la médecine de ville, pour rien. Il n'y a aucune urgence, on peut tout à fait se donner le temps d'attendre et de voir ce que les choses donnent, je ne comprends pas!

M. le Président.- J'aurais tendance à vous dire avec humour : alors pour une fois que le Conseil National trouve que vous pouvez prendre du temps, alors qu'on

vous reproche souvent le contraire, je crois que ça mérite d'être souligné, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

Monsieur BOISSON, vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Juste une remarque qui n'est pas incompatible; c'est prendre le temps et être consultés. Il ne faudrait pas que l'un empêche l'autre.

M. le Président.- Pour décider, bien sûr. Il n'y a plus d'intervention, alors nous écoutons Monsieur DESLANDES.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais rappeler au Dr RIT que l'engagement que j'avais pris concernait la tarification à l'activité hospitalière et en aucun cas à la médecine libérale. Vous savez très bien qu'en matière de sécurité sociale, les Caisses Sociales ne dépendent pas du Département de l'Intérieur, mais du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales; je n'ai donc aucune autorité sur les négociations ou sur les politiques en cours en matière de sécurité sociale. Je vous le dis d'autant plus que, par construction, les caisses ne dépendent pas de l'Intérieur; je ne dis pas cela pour soulever un problème ou bien passer le bébé à José BADIA, mais sachez qu'effectivement, aujourd'hui tout le système de sécurité sociale monégasque ne dépend pas, et vous le savez, du Département de l'Intérieur, qui n'est d'ailleurs même pas membre du Comité Directeur des Caisses.

Maintenant, je passe très volontiers la parole à mon Collègue BADIA, sur la médecine libérale.

M. le Président.- Nous écoutons donc Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- J'avoue que j'aurais apprécié qu'on parle d'abord de cette affaire en séance privée, cela m'aurait permis peut-être de me préparer à exposer devant le public un sujet particulièrement difficile. Je crois que les praticiens qui sont ici, les médecins comprennent bien sûr toute la difficulté et tout l'intérêt qu'il peut y avoir ou pas de passer à une classification différente. Aussi, je propose de revenir, de manière beaucoup plus détaillée, en parler à l'occasion des débats du Budget Primitif, et ça je m'y engage. Ce que j'indiquerai simplement, c'est que nous avons un accord franco/monégasque en matière de sécurité sociale; que les caisses de sécurité sociales remboursent certes les personnes qui viennent consulter les médecins de Monaco (pour lesquels on peut

envisager, on peut imaginer des spécificités de tarifications et de classifications), mais ils remboursent surtout des malades qui vont en France : et cette obligation d'unicité qui va s'imposer par rapport aux médecins français déborde effectivement sur les caisses monégasques. Elles ne pouvaient donc pas négliger d'organiser ce dispositif puisque plus de 70 % des remboursements que la caisse effectue touchent des prestations ayant été effectuées en France. Bien sûr la question : « sur Monaco, peut-on envisager de ne pas appliquer la CCAM ? » a été posée. Un certain nombre de difficultés apparues ont été examinées par le Comité des caisses, et devaient être évoquées à la Commission Mixte de sécurité sociale. Cette dernière devait se réunir dernièrement mais elle ne l'a pas fait parce que, justement, en France, le flou est tel que la délégation française n'a pas repris contact avec la délégation monégasque. C'est dire combien le problème est ardu ! Aujourd'hui, là, je ne dispose pas des éléments précis, mais à l'occasion d'une prochaine réunion publique, je ferai un point sur les raisons qui pousseraient les caisses à mettre en œuvre cette CCAM.

Ceci étant aujourd'hui, je peux vous indiquer que, même s'il est légitime, voire tout à fait normal, et même précautionneux de la part des caisses, d'envisager ce dispositif, elles ne l'appliquent pas puisque le dernier comité que j'ai présidé n'a pas abordé ce sujet.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, ce qu'on vous demande au sein du Conseil National, c'est que vous nous informiez et pas que vous gardiez le secret. Que vous rencontriez des problèmes, que la décision ne soit pas arrêtée, que ce soit un domaine extrêmement complexe, on est tout à fait à même de le comprendre. Ce que l'on demande sur ce sujet depuis 1 an et sur tous les autres sujets, c'est d'être associés et de pouvoir avec vous étudier les problèmes et, au lieu d'avoir ce type de discussion en séance publique, d'être à même de l'avoir en séance privée, en séance de travail. Il existe des comités mixtes, des commissions qui travaillent sur ces sujets. De grâce, soyez transparents, partagez l'information, changez d'attitude avec nous ! Non seulement nous sommes à même de comprendre mais nous pouvons être souvent force de proposition comme nous l'avons été dans beaucoup de domaines. Nous ne demandons pas une présentation technique ce soir, mais plutôt d'avoir des échanges avant et tout au long de l'année et ne pas découvrir les situations, les problèmes, justement parce qu'il y a le rendez-vous

obligatoire du budget rectificatif ou du budget primitif. Une fois tout débarrassé sur la place publique, vous rangez tout jusqu'à l'année suivante. C'est une attitude vaine et qui n'est pas dans l'intérêt du pays et des Monégasques.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vous rejoins tout à fait ; je disais tout à l'heure que si nous avions abordé le sujet en séance privée, nous aurions pu convenir d'une réunion spécifique, si tant est qu'elle ait été nécessaire. Ce que je répète simplement, c'est que, en l'état de la connaissance du sujet et des modalités d'application par les caisses sociales, le sujet est encore trop flou pour justifier de véritables échanges. Ceci étant, il s'agit là d'un point de vue qui m'est personnel ; je verrai avec le Directeur des Caisses, éventuellement, pour rencontrer ceux qui, dans l'hémicycle, souhaitent discuter de ce sujet, soit avant le Budget Primitif, soit l'année prochaine.

M. le Président.- Moi je dirai sur ce point que le Conseil National pose énormément de questions au Gouvernement, mais c'est aussi à l'exécutif, lorsqu'il y a des sujets importants en cours sans qu'on soit au courant – on ne peut pas non plus penser à poser des questions sur des sujets dont on n'est pas au courant et que vous discutez ! – de venir nous informer de ces sujets. On a vu vendredi soir, par exemple, que vous avez renouvelé de deux ans une concession d'un service public sans même informer le Conseil National. Ça me semble pourtant un sujet tellement important qu'on n'a pas besoin de poser une question ; d'ailleurs, on aurait du mal à poser la question parce que si vous négociez dans notre dos, on n'est pas censé savoir ce que vous faites. Voilà un autre exemple. Je ne dis pas, évidemment, que le Gouvernement doit penser à nous tenir au courant dans le détail de sujets mineurs, ce n'est pas le problème. Mais il y a quelques sujets qui ont des incidences importantes pour les habitants et pour le pays ; sur ces sujets-là, ne nous en veuillez pas, si on n'est pas au courant de négociations en cours entre vous et des partenaires sociaux notamment, eh bien s'il vous plait, venez spontanément. On a suffisamment de réunions entre nous pour que vous puissiez nous demander un soir d'aborder vous-même ces sujets ; on l'appréciera Monsieur le Ministre, dans l'avenir, comme vous vous y êtes engagé vendredi soir pour les contrats de concessions de service public.

On va aussi faire le point, je le rappelle, sur tous les Comités Mixtes qui ne se sont pas réunis puisque c'est au Gouvernement qu'il revient l'initiative de la réunion de ces Commissions et Comités Mixtes ; en faisant le point de tous ceux qui ne se sont jamais réunis – notre

Secrétariat Général y travaille – on va peut-être aussi éviter qu'il reste un certain nombre de sujets, comme ça dans l'ombre, dont nous ne sommes pas informés par le Gouvernement, s'ils sont importants pour Monaco.

Je continue le tour de parole. La parole est à Monsieur Jean-François ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je remercie Monsieur BADIA de sa remarque et je comprends tout à fait que ce ne soit pas l'endroit pour discuter au point de vue technique ; mais je le remercie de sa remarque, aussi, sur le fait que le système de la nouvelle cotation des actes est d'un flou monstrueux en France : il nous paraît donc tout à fait prématuré de vouloir essayer de l'appliquer. Notre remarque, avec le Dr RIT, est essentiellement le fait que nous subissons, entre guillemets, « des pressions » ou nous avons, disons, une sollicitation forte de la Caisse de Compensation pour renégocier les accords et la nouvelle cotation des actes médicaux. Il est vrai qu'il serait bon, puisque vous siégez au Comité Directeur des Caisses, disons, « de mettre la pédale douce » et de leur dire qu'il serait vraiment dangereux d'essayer de nous faire prendre des accords avec eux-mêmes, de signer éventuellement une convention – on n'en est pas du tout encore là – éviter de nous presser pour nous dire : « appliquons, appliquons, appliquons », alors que la France, qui est quand même le gros morceau de l'histoire, ne sait toujours pas quand, comment ils vont appliquer leurs nouvelles cotations. Donc, si vous pouviez intervenir auprès de la Direction des Caisses pour essayer de modérer, de moduler un peu leur empressement à s'aligner sur la France, je crois que ça nous rendrait un grand service et nous vous en remercierions vraiment beaucoup.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je ferai part à M. CAMPANA de votre remarque. Pour ma part, effectivement, il s'agissait, tel que présenté, d'engager avec les médecins de la place un premier dialogue pouvant aboutir dans un deuxième temps à la nécessité de signer de nouvelles conventions ; mais je n'ai pas eu connaissance que la Caisse exigerait dans un délai très bref de votre profession la signature de cette convention.

M. Jean-François ROBILLON.- La Caisse pousse beaucoup pour que les choses avancent vite, alors qu'en France, elles n'ont toujours pas avancé ; alors je crois qu'il faudrait essayer de calmer un peu les choses : cela rendrait service bien sûr aux médecins – on est là pour

parler aussi des médecins – mais aussi à la population, parce qu'il y a tout le système de remboursement qui est derrière et cela pourrait donner de gros, gros problèmes à la population.

M. le Président.- Merci, la parole est maintenant à Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président ;

Si je puis me permettre de faire la synthèse des paroles de Jean-François ROBILLON, si nous continuons comme ça, en nous pressant beaucoup à Monaco, avec le flou qui persiste en France, et même, en ce moment, le blocage du dossier CCAM, nous risquons bien d'installer la CCAM à Monaco, avant qu'elle n'existe en France. Ce serait navrant.

Deuxième point, c'est que je pense que certains Conseillers de Gouvernement sont des adeptes de l'homéopathie, parce que si information il y a, elle arrive à doses filées. Et ce n'est pas de l'information que nous voulons, c'est carrément une concertation sur des sujets qui sont fondamentaux pour notre pays. Au sujet de mon intervention de 2003 – là je m'adresse à Monsieur DESLANDES – elle était fort longue, vous vous en souvenez, je ne vous infligerai pas sa relecture, mais toutefois je rappelle que le comité de pilotage que j'avais évoqué comportait des représentants du Gouvernement, des Caisses sociales, du syndicat des praticiens hospitaliers, eh oui, également de l'ordre des médecins et j'en passe. Donc, il ne s'agissait pas effectivement d'un comité de pilotage dédié exclusivement au Département de l'Intérieur, ça, je vous rassure sur ce point.

Enfin, en ce qui concerne maintenant le problème des médecins conventionnés, je parle des médecins français conventionnés avec la Caisse, oui il y a beaucoup plus – vous le savez probablement ou pas – de médecins français conventionnés avec les Caisses sociales monégasques, que de médecins installés en Principauté et conventionnés avec elles. Est-ce un problème ? Eh bien, on en parlait récemment au conseil de l'ordre, je ne pense pas ! Parce que ces médecins, somme toute, disposent d'une convention qui est parfaitement révocable spécialement dans le cas d'un bouleversement comme celui de la CCAM. Et si la Caisse, par exemple, passait simplement une convention avec les médecins que nous venons de citer, s'engageant à les rembourser sur la base de la future CCAM ? C'est une option par exemple. Ça n'implique pas que cette tarification soit applicable telle quelle sur le territoire de la Principauté. Encore une fois l'idée n'est pas originale, mais elle peut être envisagée. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

La parole est maintenant à Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et les Travaux Publics, bien que tous les débats du Conseil National de l'année dernière ne soient pas encore parus au Journal Officiel et je le regrette, mais leur relecture vous prouvera qu'on avait déjà posé les mêmes questions que ce soit pour l'hôpital ou pour le privé, l'année dernière. A moins qu'il faille maintenant, dès qu'on pose une question, comme pour d'autres sujets, peut-être tous les mois, demander à faire un point ? Mais bon, je pense que les problèmes avaient été exposés clairement l'année dernière, ne soyez donc pas étonnés qu'on vous redemande des nouvelles !

Merci.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je crois que nous avons longuement débattu de ce chapitre, je vais le mettre aux voix, sachant que, il est toujours délicat de voter contre des dépenses sociales, nous sommes sur un chapitre de dépenses sociales, et que si nous étions effectivement très hésitants au moment où l'un d'entre nous a pris la parole, par rapport au vote concernant le Cap II, je pense que la réponse du Ministre d'Etat a clos le débat. Donc il me semble – si certains veulent exprimer un mécontentement, ils le feront – mais qu'il est bon que la majorité du Conseil National en tous les cas, vote en faveur des dépenses sociales du C.H.P.G., du Cap Fleuri, etc...

Monsieur ROBILLON je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Si je dois mettre un bémol à ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, je voterai contre ce chapitre, vous l'avez bien compris, parce qu'on a fait pas mal de remarques depuis le début, sinon ça ne sert strictement à rien; je voterai contre essentiellement sur la diminution des dépenses qui sont consacrées aux restructurations de l'hôpital, du Cap Fleuri, etc... Donc, il y a quand même une diminution notable de ce qui va être dépensé pour notre système de santé et c'est pour ça que je voterai négativement.

M. le Président.- Je crois qu'on a tous, deux logiques qui sont parfaitement légitimes, et chacun en son âme et conscience se déterminera. Evidemment, voter contre des dépenses sociales, ça pose problème surtout quand on a la garantie, que le Ministre d'Etat nous a donnée sur

le C.H.P.G., mais je comprends aussi qu'il y ait un certain nombre de mécontentements et de frustrations chez certains élus, que nous partageons, et que vous souhaitiez l'exprimer par ce vote-là.

Monsieur MARQUET vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, nous ne votons pas contre des crédits sociaux, nous votons contre leurs diminutions.

M. le Président.- En ce qui me concerne, effectivement je voterai pour les dépenses sociales engagées à ce crédit, donc je crois qu'on a deux logiques que nous respectons les uns et les autres, mais qui ne sont pas tout à fait les mêmes.

Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais indiquer que je n'ai pas été convaincue sur le Primitif, je ne l'ai pas été non plus sur le Rectificatif, je voterai donc également contre ce chapitre, même si ce sont des dépenses sociales.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais une explication technique. C'est-à-dire, si on vote contre une diminution, nous n'enlevons rien; qu'est-ce qui se produit ?

M. le Président.- Ecoutez, de toute façon, tout ceci est très symbolique. Vous m'amenez à faire un point sur les pouvoirs institutionnels de notre Assemblée, pour ceux qui ne suivent pas cela de près : la nouvelle Constitution révisée en 2002 a donné le droit d'amendement à notre Assemblée sur tous les projets de loi, à l'exception notable, de la loi de Budget. Or, nous sommes bien sûr ce soir dans le vote de la loi de Budget, ce qui veut dire qu'à la différence des autres projets de loi, si nous amendons un article ou que nous ne le votons pas, ceci de toute façon n'a pas de conséquence finale, donc nous sommes dans l'ordre du symbole. Si nous votons le Budget Rectificatif, que nous votions ou pas ce chapitre, de toute manière, ces crédits seront votés automatiquement. Voilà, donc, je crois que les deux logiques que nous avons expliquées sont compréhensibles et chacun va se déterminer en fonction de ce qu'il souhaite, comme on le fait dans une Assemblée pluraliste et démocratique.

M. Claude BOISSON.- Excusez-moi Président, vous avez raison, mais si nous demeurons sur le plan technique, ce crédit est gelé s'il n'est pas voté, mais si on ne vote pas un crédit en diminution, est-ce que cela signifie qu'il revient en positif?

M. le Président.- Monsieur BOISSON, si nous votons le Budget en fin de soirée, de toute façon tous les chapitres de ce Budget seront automatiquement votés, donc de toute façon, celui-là aussi. Quel que soit le vote sur ce chapitre! Donc, je répète, on est dans l'ordre du symbole, on peut symboliquement manifester ce que l'on a envie de manifester en votant contre ou en s'abstenant, mais de toute manière, nous n'avons pas de droit d'amendement budgétaire; donc la loi de Budget, si nous la votons, sera prise dans sa globalité ou alors il faut la rejeter dans sa globalité. Voilà c'est pour cela que je crois que ces discussions relèvent, je le répète, de l'ordre du

symbole et je comprends parfaitement sur cette ligne, tous les votes que les membres de la majorité parlementaire exprimeront, et je les respecte. Maintenant nous prenons nos responsabilités.

Je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires? Huit avis contraires.

Abstentions? Deux abstentions.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté;

*MM Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI,
Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI,
Fabrice NOTARI, Mme Christine PASQUIER-CIULLA,
MM. Jacques RIT et Jean-François ROBILLON
votent contre;*

*MM. Claude BOISSON
et Daniel RAYMOND s'abstiennent).*

M. le Directeur Général.-

CH. 4. – DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.2. – POLITIQUES PUBLIQUES

604.206 – AIDES EN CAS DE CALAMITES PUBL.....	+	30.000
604.217 – COOPERATION INTERNATIONALE.....	+	<u>100.000</u>
	+	<u>130.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 5 – DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1. – SUBVENTIONS

605.106 – INSTITUT PALEONTOLOGIE HUMAINE	+	18.900
605.117 – SUBVENTIONS DIVERSES.....	+	40.000
605.126 – ASSOC. DES JEUNES MONEGASQUES.....	+	3.100
605.135 – CONTRIB. RENOV. SALLE GARNIER	+	5.090.000
605.141 – CULTURE – CONTRIBUTIONS.....	+	<u>110.000</u>
	+	<u>5.262.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des Conseillers Nationaux qui souhaitent s'exprimer sur ce chapitre?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté;
MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT votent contre).*

M. le Directeur Général.-

CH. 6 – DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1. – SUBVENTIONS

606.101 – CROIX ROUGE MONEGASQUE	+	16.000
606.114 – SUBVENTIONS DIVERSES	+	<u>733.100</u>
	+	<u>749.100</u>
SC. 6.2. – POLITIQUES PUBLIQUES		
606.212 – MEDECINS – INDTE. COMPENSATOIRE	+	2.000
606.216 – AIDE AUX PERSONNES AGEES.....	+	7.000
606.220 – PRESTATIONS SOCIALES EN NATURE.....	+	9.600
606.222 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT.....	+	2.250.000
606.238 – AMAPEI – FOYER VIE HANDICAPES	+	5.000
606.245 – DASS – SEJOURS THERAPEUTIQUES	-	33.000
606.246 – COLONIES DE VACANCES	-	<u>3.900</u>
	+	<u>2.236.700</u>
	+	<u>2.985.800</u>

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses demande la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

S'il y a un domaine auquel le Conseil National est particulièrement sensible – et je pense que tout le monde s'en est aperçu depuis deux ans – c'est bien la politique sociale et en particulier l'aide aux personnes les plus faibles.

C'est pourquoi l'on peut comprendre que des économies soient faites dans beaucoup de domaines, mais pas dans celui qui concerne l'aide que l'on peut apporter aux personnes les plus faibles et les plus vulnérables.

Je pense à propos de ce chapitre, notamment à l'A.M.A.P.E.I. dont l'action et les résultats obtenus, remarquables, sont connus de tous.

Cette association qui a dû faire face à des dépenses importantes notamment en personnel – et Dieu sait si la qualité et le dévouement du personnel sont importants en la matière – a vu ses demandes budgétaires rejetées en partie et a des difficultés à boucler l'année 2004.

Je ne pense pas que Monaco doive faire des économies sur le dos des handicapés et qu'au contraire, notre pays peut se montrer exemplaire en ce domaine et donner à cette association tous les moyens nécessaires pour remplir sa mission.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, je suis heureux de cette question en séance publique; j'ai eu l'occasion, comme je l'ai fait pour un certain nombre d'associations qui ont produit des requêtes auprès de notre Assemblée, de faire une intervention auprès de vous, il y a quelque temps, pour cette association. Vous m'avez donné en privé un certain nombre de garanties, et la question du Président de la Commission des Intérêts Sociaux, va vous permettre, et je m'en réjouis, de confirmer ces engagements en public.

Nous vous écoutons Monsieur DESLANDES, vous vous rappelez certainement de ce dossier, nous en avons parlé, il y a peu de temps.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- L'A.M.A.P.E.I. est l'association qui, à Monaco, gère un centre de travail pour les handicapés et qui va voir sa mission doubler, puisqu'un nouveau centre est en construction. Donc le Gouvernement attache aux personnes handicapées une attention et un intérêt tout à fait particuliers.

Dans le cas des subventions de l'année 2004, un certain nombre d'ajustements ont eu lieu sur l'ensemble des associations, sauf pour le personnel. Ce qui fait que, s'agissant de l'A.M.A.P.E.I., si mes souvenirs sont bons, entre 2003 et 2004, cette différence est de 9.000 € sur un total de 850.000 € je cite de mémoire, mais c'est l'ordre d'idée.

Je ne sais pas si cette différence suffit à expliquer une mise en difficulté, je ne crois pas. Pour ma part, pour connaître les travailleurs sociaux, le Directeur de l'A.M.A.P.E.I., le Président de l'A.M.A.P.E.I., je regrette que, à un moment où nous avons dit que nous avions quelques difficultés budgétaires, ils aient pris des décisions sans venir nous en parler avant. L'association a pris des décisions. Aujourd'hui, je comprends parfaitement que sur le plan budgétaire, dans un budget serré, la situation soit un peu plus tendue. Elle ne le sera pas l'an prochain. Mais nous sommes souvent confrontés à des associations qui, de temps en temps, prennent des décisions sans venir auparavant nous en parler. Je le regrette et j'espère qu'à l'avenir, elles viendront nous en parler avant, ce qui est une démarche normale puisque, s'agissant d'associations comme l'A.M.A.P.E.I., le plus grand financeur est l'Etat.

Maintenant je le répète – parce que je ne voudrais pas que l'on fasse croire que le Gouvernement n'a pas pour les handicapés une attention et un intérêt tout à fait particuliers – c'est un sujet sur lequel je suis particulièrement sensible et sur lequel la Principauté est très sensible; partout où elle le peut, elle participe aux programmes, à Monaco et dans l'environnement, puisque pour nos handicapés, il est important qu'ils appartiennent à un réseau. Je répète que, à partir de l'an prochain, un second centre existera, il sera en France, il dépendra de l'A.M.A.P.E.I. mais sera sur le site du Devens et que les moyens financiers pour le fonctionnement de ce second centre sont prévus au Budget Primitif 2005.

Si vous voulez que je le dise publiquement, j'apporte tout mon soutien et toute ma sympathie à l'A.M.A.P.E.I.

M. le Président.- Alors moi, je voudrais ajouter ce que j'avais déjà entendu et qui était encore, me semble-t-il, plus positif que ce que vous nous dites ce soir : vous aviez inscrit la totalité des demandes financières justifiées dès le 1^{er} janvier 2005 pour cette association et vous vous engagez à débloquer, exceptionnellement, pour sa trésorerie, une partie importante de cette subvention dans les tous premiers jours de l'année 2005. J'ajouterais que vous comprenez pourquoi, sans que cela relève d'un manque de respect pour les personnes qui composent ce Gouvernement, pourquoi aussi le Rapporteur au nom de

la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, a pu écrire qu'il y a parfois dans la rigueur budgétaire une certaine géométrie variable, dans l'attitude du Gouvernement. Parce que vous avez effectivement enlevé 100.000 € à la subvention de cette association, dont vous venez de rappeler vous-même combien son action est importante pour des familles et des enfants handicapés qui en ont besoin, mais vous êtes venus nous demander 10 millions d'euros supplémentaires pour les travaux de la salle Garnier, sans problème, en une seconde, ça ne vous a posé aucun problème, 10 millions de plus pour la Salle Garnier. Alors, voilà un bel exemple, effectivement ! Nous assumons complètement ce que nous avons écrit dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale : « une certaine géométrie variable dans la rigueur budgétaire du Gouvernement ».

Franchement, Monsieur le Conseiller, la cause méritait sûrement les euros demandés, les quelques cent milles euros, si ma mémoire est bonne, demandés par l'association.

Si nous avons le droit d'amendement budgétaire, je vous le dis, nous ajouterions 100.000 € ce soir sur le siège à cet article. Mais nous n'avons pas le droit d'amendement budgétaire et nous sommes donc obligés de subir ce genre de décision ou de menacer de ne pas voter le Budget de l'Etat, pour une association, fut-elle importante à nos yeux. M. le Ministre d'Etat disait dans l'autre sens récemment dans une interview par rapport aux textes où nous avons le droit d'amendement, que c'était le Gouvernement qui était tenu désormais sur les autres lois non budgétaires, soit d'accepter, soit de retirer un texte quand le Conseil National l'amendait : eh bien nous, nous nous sentons dans cette situation sur la loi de Budget; nous sommes tenus, ou de l'accepter globalement ou de la refuser globalement. Donc à l'heure des pesées, il est évidemment difficile d'expliquer à la nation qu'on ne vote pas un Budget pour une association quelle qu'elle soit et quelle que soit son importance.

Ce qui peut nous éviter aussi d'arriver à ce genre d'extrémité, Monsieur le Ministre, c'est que sur des sujets comme celui-là effectivement, il puisse y avoir un accord entre nous et que le Gouvernement puisse écouter davantage le Conseil National. Il l'a fait sur un certain nombre de lignes, je crois que nous y reviendrons tous, tout à l'heure, lors des explications de vote; peut-être que sur ce sujet-là, il pourrait le faire ou il aurait pu le faire, je ne sais pas si je dois parler au passé ou au présent. Lorsqu'on entend le Conseiller pour l'Intérieur, on a tendance à dire que vous seriez prêt à le faire; peut-être y a-t-il aussi, une nécessité de concertation entre les Membres du Gouvernement et je ne sais pas si Monsieur

le Ministre, sur le siège, a une déclaration à nous faire. Inutile de vous dire que si vous souhaitiez ajouter une subvention justifiée à cette association, le Conseil National l'accepterait évidemment sur le siège.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Puisque vous m'y invitez, je prends la parole pour dire que j'ai le plus grand respect et la plus grande admiration aussi, comme l'a rappelé M. DESLANDES, pour ce que fait l'A.M.A.P.E.I.. Ceci étant, je ne reviens pas sur la situation financière telle qu'elle est aujourd'hui. Je confirme que nous sommes toujours ouverts à une discussion avec les responsables de l'A.M.A.P.E.I. lorsqu'ils ont la perspective d'un problème, pour essayer avec eux de rechercher une solution et que, malheureusement, ça n'a pas pu être fait dans cette circonstance, mais que nous allons essayer, en 2005, de créer des conditions qui leur permettent, disons, d'amortir les difficultés auxquelles ils font face.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions? Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci Monsieur le Président.

Oui, je reviens en fait à l'intervention que j'ai faite lors du débat général concernant ce Budget Rectificatif. J'avais donné trois exemples où le Gouvernement, sans concertation, a débloqué des fonds, et des fonds considérables. Il a rappelé que pour la Salle Garnier, il y avait plus de 10 millions qui avaient été investis.

Cela appelle une réflexion. En effet, dans certaines situations, vous ne discutez pas, dans d'autres, vous pinailliez pour débloquer des fonds. Pour moi, c'est le problème et en fait, c'est un problème de choix. Dans un mois, il y aura le Budget Primitif 2005. Je vous engage à réfléchir à tout cela. Que vous fassiez des choix, personne ne vous le reprochera, mais faites de bons choix, pas des mauvais!

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Je veux tout de suite répondre à M. CELLARIO : il ignore tout de nos discussions avec la S.B.M. sur les 10 millions en question. S'il croit que nous nous sommes laissés forcer la main aussi facilement, il se trompe entièrement. Nous ne sommes pas plus larges, plus ouverts, plus généreux, dans un cas que dans l'autre et c'est ce que j'expliquais vendredi soir, dans mon allocation.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, vous avez la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Moi, simplement, j'aimerais comprendre pourquoi, en ce qui concerne l'aide nationale au logement, on constate une augmentation importante alors qu'en ce qui concerne l'allocation différentielle de loyer, ça ne bouge pas du tout. Alors, peut-être l'avez-vous déjà expliqué en séance privée lorsque je n'étais pas là, mais merci de préciser....

M. le Président.- Alors, si vous permettez, Monsieur BLANCHY, j'aimerais que l'on finisse sur l'A.M.A.P.E.I.; je reviens vers vous après puisque vous abordez une autre ligne du même chapitre : vous êtes bien dans le bon chapitre, mais simplement pour la clarté du débat, comme beaucoup d'autres élus ont levé la main, on va terminer. Je reviens à vous tout à l'heure, lorsqu'on aura terminé sur l'A.M.A.P.E.I..

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président;

Monsieur le Ministre, vous allez encore dire que je fais appel à votre cœur, mais je trouve quand même, que 100.000 € pour une association qui fait tout ce qu'elle fait, et aussi bien, pour des gens qui en ont autant besoin, ce n'est quand même pas grand chose lorsqu'on rajoute 800.000 € pour arranger des vestiaires!

M. le Président.- 800.000 € ajoutés à 2 millions. Je le dis toujours parce que c'est 2,8 M€ pour les vestiaires du football. Monsieur BORDERO, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Disons que ça ne concerne pas seulement l'A.M.A.P.E.I.. Mais de manière générale – je ne voudrais pas insister sur la richesse de Monaco, je sais qu'on a des arbitrages à faire au niveau budgétaire – mais pour l'avenir Messieurs, Mesdames, essayez d'éviter d'arbitrer à l'encontre des personnes âgées, des enfants et des handicapés!

M. le Président.- C'est une intervention à laquelle nous nous associons tous. Je vois plusieurs mains qui se lèvent pour le dire, donc je vous le dis au nom de tout le Conseil National : s'il y a des arbitrages budgétaires à faire qui touchent des préoccupations quotidiennes et des questions sociales vitales, comme M. BORDERO vient de les énumérer, nous demandons instamment au Gouvernement de nous associer à ses réflexions et à ses choix, pour ne jamais nous amener à une situation de rupture qui nous contraindrait, dans les institutions

actuelles, à devoir utiliser effectivement un rejet en bloc d'un Budget, ce que nous voulons éviter dans l'intérêt de la Principauté, si le Gouvernement évidemment est à l'écoute des principales préoccupations de la population et de ses élus.

Sur l'A.M.A.P.E.I. je peux donc considérer, si le Gouvernement n'a rien à ajouter.... Monsieur RAYMOND.

M. Daniel RAYMOND.- Je voudrais finir par une note optimiste : il faut savoir que l'A.M.A.P.E.I. dispose d'une équipe de foot aussi !

Parfait, merci.

M. le Président.- Je ne pense pas que les vestiaires en question, seront accessibles à d'autres qu'aux footballeurs professionnels, Monsieur RAYMOND, mais bon, je le prends comme une boutade, bien sûr.

Derrière ce qu'on est en train de dire, il y a des centaines de familles, de gens, de jeunes, de dirigeants, d'éducateurs sociaux qui sont touchés. Donc, je reviens sur ce que j'ai dit et je voudrais tout de même que Monsieur DESLANDES puisse dire publiquement ce qu'il m'avait indiqué dans des discussions avant ces séances : vous nous confirmez bien que pour l'année 2005, si ce n'est pas en 2004, vous prendrez en compte les besoins financiers légitimes de cette association et que s'il y a un besoin de trésorerie d'urgence, vous débloquentez de manière exceptionnelle, une partie de cette subvention dans les premières semaines de l'année ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Alors, s'agissant effectivement des subventions à verser en 2005 de manière un peu plus rapide pour recréer une trésorerie, l'A.M.A.P.E.I. bien sûr est concernée; ce n'est d'ailleurs pas la seule association concernée, je me suis engagé envers d'autres associations qui elles aussi s'occupent de jeunes et ont à leur charge des éducateurs. Parce que je ne souhaite pas qu'autour de l'A.M.A.P.E.I., on crée un abcès qui n'a pas lieu d'être, je recevrai très volontiers le Président de l'A.M.A.P.E.I. s'il condescend à venir me voir; mais pour l'instant, il n'est pas venu me voir.

M. le Président.- Moi j'ai été rendu destinataire des copies d'un certain nombre de courriers que vous avez reçus de ce Président et de cette association et en tout cas, je peux témoigner qu'il y a eu une communication de la part de cette association vis-à-vis de vous; après je ne suis pas dans votre bureau pour savoir s'il y a des rendez-vous, mais il y a eu des courriers et des demandes formulées de manière très claire, très motivée, très justifiée et par écrit. C'est déjà pas mal même si pour le reste, je ne peux pas dire ce qui c'est passé dans votre bureau.

Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Oui, si les travailleurs sociaux sont payés au S.M.I.C., anticipez la hausse prochaine de juillet 2005...

M. le Président.- Monsieur BOISSON, vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Ils ne sont pas tous payés au S.M.I.C., mais ils sont payés aux minima catégoriels des conventions référant à la région économique voisine. Donc, ils suivent en effet les évolutions de salaires; ce que vous dites est tout à fait fondé, Monsieur MARQUET.

Je crois que nous sommes confrontés à une réalité budgétaire : si j'ai bien compris ce soir, le Gouvernement n'apportera pas de solution dans le cadre du Budget, parce que c'est difficile de modifier les lignes budgétaires. Mais, gardons un espoir : dans le cadre de l'exécution d'un certain nombre de chapitres, il n'est pas impossible que d'ici la fin de l'année, il reste des sommes dans quelques fonds de tiroirs, dans d'autres domaines concernés, peut-être qui pourraient aider les entreprises.

Certes, ce soir, le Gouvernement ne s'engage pas mais il lui reste la possibilité de le faire.

M. le Président.- On peut donc continuer sur d'autres sujets concernant ce chapitre. Je passe la parole à Monsieur BLANCHY.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Je disais tout à l'heure que je ne comprenais pas pourquoi l'allocation différentielle de loyer ne bougeait pas du tout, alors que l'aide nationale au logement augmente, ce qui est tout à fait compréhensible dans ce cas : est-ce que cela veut dire qu'il n'y a pas de mouvement de locataires durant l'année ou bien procédez-vous d'une façon différente? Est-ce que vous l'avez expliqué? Je ne sais pas, merci de me renseigner.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Non, Monsieur le Conseiller National, je vous réponds volontiers en fait, la somme a été revue fortement à la hausse en raison du nombre croissant de dossiers d'aide nationale au logement et surtout du fait de la livraison des opérations « Carmes et Agaves » avec des loyers proportionnels à la qualité de ces logements. Donc si vous voulez, il y a eu plus de 80 nouveaux dossiers inscrits. En revanche pour l'aide différentielle de loyer, cette somme était mieux estimée dès le Budget Primitif.

M. Bruno BLANCHY.- Je ne sais pas si je peux faire une petite suggestion. Je me demandais si dans le cas de l'accession à la propriété, nous ne pourrions pas prévoir un système un peu équivalent à l'A.N.L. ou l'A.D.L. qui permettrait de rendre le particulier co-acquéreur d'un logement avec l'Etat soit dans le secteur libre, soit dans le secteur domanial, donc au prorata des sommes versées respectivement par l'un et par l'autre, c'est-à-dire par l'Etat et par le co-acquéreur, pour rembourser un emprunt à long terme.

Evidemment, contrairement à l'A.N.L. et aux loyers, les sommes investies ne seraient à fonds perdu ni pour l'Etat, ni pour le particulier. Donc, je vois là un intérêt; je ne sais pas si ça existe, mais je pense que c'est une solution qui pourrait être envisagée et qui permettrait en plus à l'Etat de garder un contrôle sur le logement, étant co-proprétaire.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, merci pour votre suggestion, mais elle n'engage que vous parce qu'on la découvre ce soir sur le siège et je pense que c'est un point que nous devons voir ensemble et que nous aborderons ensuite bien sûr dans le groupe de travail mixte. Inutile de dire que sur un sujet aussi important, où nous avons pu obtenir après une insistance qui remonte à plus de 18 mois, que le Gouvernement accepte très prochainement une réunion entre des représentants du Conseil National et du Gouvernement sur ce thème, ce n'est pas ce soir que nous allons continuer sur ce point de l'accession à la propriété, à moins que le Gouvernement n'ait des choses à dire.

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Non, tout simplement, je voudrais dire que toute idée est bonne à étudier; dans ce contexte-là, je voudrais bien le faire le moment venu. En tout état de cause, l'A.N.L. est une aide versée à plus de 700 familles : il y a environ 700 dossiers; pour une somme de 7 M€ au total qui aide de manière significative les locataires.

M. Bruno BLANCHY.- Je ne conteste pas du tout, loin de là au contraire, le bien-fondé de cette aide qui est extrêmement précieuse pour loger de nombreuses familles, mais je voulais dire qu'il pourrait y avoir étude d'un tel volet.

M. le Président.- Tout à fait, donc on y réfléchira dans le groupe de travail. Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Je voulais parler sur la politique du logement. J'ai toujours pensé et à l'U.N.A.M., nous pensons qu'il faudrait une politique

globale. Aujourd'hui, nous avons une pénurie, un héritage, nous allons bientôt rediscuter avec le Gouvernement de la loi n° 1.235, avec une mesure qui semble être prise par le Gouvernement : c'est la remise en conformité des appartements.

Je voudrais attirer l'attention du Gouvernement, comme je l'ai déjà fait, sur le fait que si le Gouvernement a confisqué aux propriétaires leurs biens pour faire une politique sociale et faire supporter aux propriétaires seuls le prix de cette politique sociale, entre l'aide au logement, l'allocation différentielle – quand on sait aujourd'hui, n'importe qui fait des travaux pour remettre en conformité un deux pièces ou un studio au niveau de l'électricité ou de la plomberie, ce que ça coûte – ce serait peut-être un juste retour des choses de pouvoir aider les propriétaires.

Là aussi, l'accession à la propriété, nous en parlerons bientôt, le Gouvernement nous l'a promis et le Président du Conseil National a une proposition de Société mixte d'économie pour faire un secteur intermédiaire; mon collègue a parlé peut-être aussi sur la réflexion de la propriété. Nous avons, à l'U.N.A.M., un groupe de réflexion qui travaille justement sur ce sujet et qui sera à même de faire des propositions d'ici le printemps. Merci.

M. le Président.- Nous avons aussi une Commission du Logement au Conseil National qui travaille activement sur ce sujet et qui sera à même dans les tous prochains jours de faire des propositions au Gouvernement.

Donc, je vais passer la parole à Monsieur LICARI, sur un autre sujet.

M. Jean-Pierre LICARI.- Mon observation est complémentaire à celles qui ont été faites par mes collègues sur l'A.M.A.P.E.I. et elle est en même temps générale.

Nous avons déjà attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'éclaircir, voire d'explicitier certaines lignes budgétaires. Je vois la ligne 606.114 - « subventions diverses », on ne peut pas dire que ça soit très explicite. Or, pour que le Parlement puisse exercer son contrôle, encore faut-il qu'il soit suffisamment renseigné. On nous demande quand même la bagatelle d'une rallonge de 733.000 €. Le Gouvernement en refuse 100.000 pour l'A.M.A.P.E.I. mais là, on ne sait pas en fait pourquoi on nous la demande. Donc à tout le moins, il faudrait soit expliciter la ligne, soit faire comme vous faites pour d'autres, c'est-à-dire, renvoyer aux annexes qui, elles, contiendront les détails nécessaires.

M. le Président.- Oui et c'est une demande que le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Vincent PALMARO, formule depuis qu'il est Président, c'est-à-dire depuis plus de 18 mois : il y a encore un certain nombre de lignes extrêmement difficiles à interpréter pour les élus et on ne peut que s'associer à cette demande de Jean-Pierre LICARI qui va dans le sens de ce que demande notre Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Alors, peut-être sur le siège, pouvez-vous nous dire...

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Oui, bien volontiers. Il s'agit tout simplement de la restitution des droits à des associations dans le cadre de legs : trois associations ont payé des droits d'enregistrement de 16 %, nous leur rembourserons.

Je pourrai vous donner les noms et les montants concernés.

M. le Président.- Il n'y a donc aucun problème entre nous sur le fond, c'est tout à fait normal. Simplement, admettez que pour la compréhension du Budget, voilà un exemple où les élus ne peuvent pas comprendre, sans votre explication.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Il me semblait que c'était un document que je vous avais transmis en séance privée ; je vous le donnerai quand vous le souhaitez.

M. le Président.- Bien. Merci, Monsieur BIANCHERI.
Il reste Monsieur NOTARI, je vous en prie.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président. Je change de sujet, je vais parler des bourses.

En effet, je ne partage pas l'optimisme ou la satisfaction affichée par certains de mes collègues sur l'augmentation des bourses car je détiens un scoop qu'ils n'ont pas. Je souhaite donc exprimer mon inquiétude sur le fonctionnement futur de notre système de bourses d'études.

En effet, dans le cadre de la convention passée entre les représentants du Gouvernement monégasque et ceux de la France, pour la reconnaissance du nouveau statut de l'E.M.A.P., Ecole Municipale d'Arts Plastiques, dont nous devons tous nous féliciter, il est fortement recommandé que notre système puisse se calquer sur celui du Grand Etat voisin et ami, afin de permettre, et cela est sans doute compréhensible, les passerelles absolument nécessaires entre les différents établissements semblables.

Or, nous savons bien que notre dimension et nos spécificités font que nous nous devons d'avoir notre propre système sachant que la majorité de nos étudiants doivent s'expatrier pour pouvoir suivre leurs cursus.

Je souhaite que ce dossier soit examiné avec la plus grande attention pour préserver l'avenir de nos étudiants.

M. le Président.- Alors, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans ce que vous dites, vous vous réjouissez j'en suis certain Monsieur NOTARI, comme l'ensemble des élus, des augmentations globales de l'ordre de 50 % qui ont été versées à tous les étudiants boursiers monégasques, mais vous soulevez un point particulier qui concerne les étudiants de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, c'est bien ça.

M. Fabrice NOTARI.- C'est dans le cadre de la nouvelle convention qu'il est demandé que le système de bourses soit révisé et adapté à celui de la France et plus un système monégasque.

M. le Président.- Mais pour quel type d'élèves ?

M. Fabrice NOTARI.- Pour les élèves qui reçoivent ces bourses.

M. le Président.- Les élèves de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques ?

M. Fabrice NOTARI.- C'est dans le cadre de la convention de l'Ecole d'Arts Plastiques.

M. le Président.- Vous abordez le problème des bourses par un angle particulier, c'est ce que je voulais comprendre.

Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Oui, avec mes collègues Jean-François ROBILLON et Jean-Michel CUCCHI, nous avons posé cette question à Mme le Directeur de l'Education Nationale et à sa connaissance, il n'y a aucun problème, nous lui avons parlé de votre préoccupation, mais c'est un dossier à suivre de près

M. le Président.- C'est bien alors que nous écoutions en public le Conseiller pour l'Intérieur, Monsieur DESLANDES.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je ne connais pas la question, je vais me

rapprocher du Directeur de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, parce que c'est à ce niveau-là qu'il faut chercher l'information. La question m'étonne un peu parce que tout le but de cette convention est de faire en sorte que, à Monaco on puisse « diplômé », sans avoir à repartir en France pour la poursuite de son cursus ; mais je vais regarder cette question avec le Directeur pour la régler car il n'y a aucune raison qu'on ne puisse pas la régler.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, vous avez la parole.

M. Claude Boisson.- Le Président BORDERO précisait tout à l'heure que le domaine social et humanitaire ne devait pas subir une quelconque rigueur budgétaire. Evidemment, nous partageons tous cet avis. Je voudrais juste préciser : que s'est-il passé depuis plusieurs années ? Il y a eu d'abord, disons, une stagnation des indexations des subventions, puis il y a eu pendant deux années quelques restrictions, certes uniquement sur les frais de personnel. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'en complément des frais du personnel, il y a les sommes indispensables pour les projets pédagogiques et éducatifs et quand on emploie du personnel, mais que l'on ne peut plus rien faire avec, ça ne sera pas très utile. Donc, il faut conserver cette partie complémentaire qui est souvent infime parce que malheureusement les frais de personnel représentent souvent près de 70 ou 80 % des subventions. Il est donc très important qu'au Budget Primitif de l'an prochain, nous puissions retrouver un rythme de croisière avec l'indexation minimum des coûts de la vie.

Merci.

M. le Président.- Je partage bien sûr comme tous mes collègues, ce que vient de dire notre Vice-Président. Je rappelle que les restrictions concernant les subventions aux associations de jeunesse, humanitaires, sociales etc... se sont faites contre la volonté du Conseil National, mais – nous anticipons un tout petit peu vous me le permettez parce qu'on est vraiment dans le sujet maintenant – nous avons obtenu la garantie en séance privée que pour le Budget Primitif 2005, les choses soient rétablies et qu'il n'y ait plus de restrictions budgétaires pour les associations de ce type. Donc, je pense qu'on avance dans la bonne direction sur ce point.

M. Claude Boisson.- C'est ce que j'avais envie d'entendre, Monsieur le Président.

M. le Président.- Le Gouvernement aura l'occasion de le confirmer très bientôt lors du Budget Primitif 2005, Monsieur le Ministre.

Monsieur NIGIONI, je vous en prie.

M. Jean-Luc Nigioni.- Merci, Monsieur le Président.

C'est sur les bourses d'études. Pour me réjouir, comme vous l'avez fait de l'augmentation de 50 % des bourses qui avait été promise par le Gouvernement, mais pour rappeler aussi que, lors du débat l'année dernière, la demande du Conseil National était le doublement de ce montant et que M. le Conseiller pour l'Intérieur avait envisagé la possibilité éventuelle, lors du Budget Rectificatif 2004, de rajouter les 50 % que nous souhaitions. Ça n'a pas été retenu, il n'y a rien à dire parce que ce n'était qu'une hypothèse. Mon intervention est uniquement pour dire que notre objectif est toujours le doublement et que nous espérons dans les Budgets futurs voir cet objectif atteint.

Merci.

M. le Président.- Ce que je vous invite à faire ensemble, dans la préparation du Budget Primitif 2005, c'est de regarder les montants par type de bourses, parce que les revalorisations n'ont pas été automatiques pour tous, mais elles ont été différentes en fonction des catégories de demandeurs. Ce qu'il serait intéressant de regarder ensemble dans le cadre des travaux budgétaires 2005, c'est quel est maintenant le montant moyen des différentes bourses par catégorie et si comme on le pense – j'en suis certain mais on va le vérifier – le montant demeure extrêmement modeste pour certaines bourses, notamment par rapport aux boursiers d'un certain nombre de pays étrangers, alors on relaiera à juste titre la demande du Conseil National qui était le doublement et qui nous semblait à l'époque être tout à fait réaliste. De mémoire, c'était 160 € de moyenne mensuelle par bourse avant les augmentations. Si on veut bien, un instant, se placer dans l'hypothèse où cela aurait été linéaire, ça doit mettre la bourse moyenne, maintenant, à 240 € ; c'est encore très inférieur à ce que touchent les boursiers de nombreuses nations européennes. Je pense que la Principauté, effectivement, a les moyens, a besoin aussi, d'investir dans ce capital futur qui est la formation de ses élites et de la jeunesse dans les universités. Je pense, Monsieur NIGIONI, qu'avec ces chiffres-là, on les verra ensemble, on aura de bons arguments pour dire que nous avons raison l'année dernière de demander le doublement et je vous invite à ce qu'on y pense tous ensemble dans le cadre du primitif 2005.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 7 – DOMAINE SPORTIF

SC. 7.2. – POLITIQUES PUBLIQUES

607.202 – SPORT SCOLAIRE + 16.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté.)***M. le Directeur Général.-**

CH. 8 – ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

SC. 8.1 – SUBVENTIONS

608.116 – EXPLOIT. GRIMALDI FORUM SAM + 726.600

608.132 – MANIFESTATIONS SPORTIVES + 14.900+ 741.500

SC. 8.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

608.201 – MANIFESTATIONS NATIONALES + 100.000

608.205 – CONGRES RECEPTIONS + 108.000

608.207 – MANIFESTATIONS CULTURELLES + 50.000

608.213 – ANIMATION + 22.000+ 280.000+ 1.021.500**M. le Président.-** Alors, quatre collègues demandent la parole.

Nous écoutons Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a un instant, le Gouvernement refusait 100.000 € à l'A.M.A.P.E.I. jugeant la somme, semble-t-il, trop importante. Pourtant, si on se reporte au livret qui accompagne ce Budget Rectificatif 2004, on peut lire en page 20 qu'il y a une légère augmentation des crédits du chapitre « Manifestations » de plus d'1 M€ tout de même; j'estime que l'adjectif « légère » est pour le moins impropre, voire même presque indécent.

Vous me direz qu'il faut comprendre que « légère augmentation des crédits » dans ce chapitre, voulait signifier « légère augmentation de 3 % du taux des dépenses de ce chapitre ». En effet, 3 % semblent peu de chose, sortis du contexte, mais 3 % de 33,8 M€ inscrits déjà au Primitif 2004 sur ce chapitre « Manifestations », c'est quand même 1.021.500 €. On notera que dans ce cas précis, 1 M€ représente « une noble cause » comme le début de la construction d'une école maternelle à La Cachette aurait, sans la mobilisation du Conseil National

tout entier, été retirée du Budget Rectificatif 2004, pour raison d'économie.

Je vous laisse apprécier l'incohérence !

Merci.

M. le Président.- Oui, on peut effectivement pour ceux qui suivent ces débats, donner quelques exemples de lignes inscrites dans ce chapitre : plus de 11 M€, par exemple, pour les épreuves sportives automobiles; plus de 7,5 M€ pour la subvention de l'exploitation du Grimaldi Forum; auxquels se rajoutent 4,5 M€ environ pour les événements culturels organisés par le Grimaldi Forum, soit 12 M€ en tout pour cet établissement, 1,6 M€ pour les conventions de service de l'A.S.M. Football Club, etc... Je pense qu'il est important qu'on entende ce genre de chiffres, non pas pour les remettre en cause, parce que les causes en question valent bien que la Principauté investisse – je crois que nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises – mais pour que le Gouvernement comprenne mieux pourquoi nous pouvons, effectivement, parfois, être extrêmement mécontents et déçus d'un refus pour 100.000 €, 10.000 € ou 50.000 € pour des causes qui, à notre avis, sont encore plus importantes pour la vie quotidienne des gens qui

habitent ce pays. Je dis bien pour la vie quotidienne des gens qui habitent ce pays car il ne faudrait pas qu'on fasse croire que le Conseil National est dépensier lorsqu'il demande ces investissements-là pour le social et pour la qualité de vie de la population et qu'on fasse croire que le Gouvernement est rigoureux dans ses dépenses, parce qu'il refuse ces avancées sociales; alors qu'on vient de citer quelques chiffres qui prouvent qu'il n'hésite pas à dépenser beaucoup d'argent lorsqu'il s'agit d'événements et de manifestations organisées en Principauté, et je le répète, à juste titre. Mais j'aurais tendance à dire, un peu comme pour la S.B.M., quand on met 200 M€ dans un hôtel – et je pourrais continuer la liste, je n'y reviens pas ce soir dans le détail – on doit donner 1 M€ pour la paix sociale et pour les salariés les plus modestes. Quand on met plus de 30 M€ pour certaines manifestations organisées à Monaco, on doit pouvoir mettre quelques dizaines de milliers d'euros pour de justes causes sociales et humaines que défendra toujours avec beaucoup de détermination cette Assemblée élue par les Monégasques.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BLANCHY, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Vous dites en ce qui concerne les interventions publiques, pour les sociétés privées, vous nous dites Monsieur le Conseiller, qu'il n'est pas souhaitable, on le sait ce n'est pas prévu, que les sociétés privées divulguent leurs comptes. Mais y aurait-il un moyen d'imaginer d'en savoir un peu plus sur l'utilisation des aides publiques en faveur de ces sociétés qui pourraient être tentées de vouloir profiter de cet écran ? Je sais bien qu'il existe en aval la Commission Supérieure des Comptes, mais est-ce qu'on peut imaginer un autre système en amont ?

M. le Président.- Si vous permettez, Monsieur le Conseiller, je peux annoncer pour la première fois publiquement, que dans le cadre du projet de loi sur les associations qui est soumis à notre vote, il y aura un amendement du Conseil National qui imposera à toute association privée qui reçoit plus de 150.000 € de subvention annuelle d'argent public, de subir un contrôle bien sûr, la plupart le subissent déjà, mais aussi d'avoir recours à des procédures transparentes d'appel d'offres pour les services qu'elle achète et qu'elle commande. Je crois que ce sera déjà un pas en avant, dans le sens que vous appelez de vos vœux, ce soir, Monsieur BLANCHY.

C'est la position du Conseil National et nous allons maintenant écouter celle du Gouvernement; Monsieur le Conseiller pour les Finances, souhaite prendre la parole.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je souhaitais prendre la parole pour demander plus de précisions à Monsieur BLANCHY, parce que je n'avais pas compris le sens de sa question, mais après vous avoir entendu Monsieur le Président, je crois que tout est clair.

M. Bruno BLANCHY.- Ecoutez, moi je me souviens, par exemple, des questions que nous vous avions posées en ce qui concerne l'Automobile Club à propos de la société écran qui faisait effectivement bien écran – pour nous c'était une boîte noire – : je crois que la somme était de 11 M€ et on nous disait que c'était bien employé, mais au-delà de la conviction que l'on pouvait avoir du bien-fondé de l'allocation, c'est quand même peu de renseignements. Voilà, c'est ce genre de question.

M. le Président.- S'il n'y a rien à ajouter, on continue.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Non, je n'ai rien à ajouter, des éléments vous ont été fournis, je n'ai pas plus d'éléments en complément.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais profiter de ce chapitre pour me réjouir au nom de tous mes collègues : nous avons un nouveau champion du monde monégasque Daniel ELÉNA, ce week-end au tour de Corse, champion du monde des co-pilotes. Et je ne pense pas qu'il ait bénéficié des subventions.

M. le Président.- C'est très injuste, parce que les co-pilotes sont vraiment oubliés par la presse sportive et c'est bien que vous l'ayez dit ce soir. Nous nous y associons tous, ce n'est pas tous les jours que l'on a un Monégasque champion du monde – d'ailleurs M. Sébastien LOEB rend souvent hommage à son co-pilote – et je constate que ça passe peu dans les médias et qu'il y a une tendance à focaliser sur le pilote, qui est par définition celui qui est à la lumière, qui est mis en avant. N'oublions pas qu'un Monégasque est, en tant que co-pilote, champion du monde des rallyes. Merci, Monsieur MARQUET de nous l'avoir rappelé ce soir.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous avez la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire quelques mots, aussi, concernant l'Automobile Club, à qui nous avons accordé, à l'occasion du Budget Primitif 2004, une subvention supplémentaire de 3,5 M€. Cette subvention était pour la réalisation des stands et de la nouvelle tribune, preuve de notre bonne volonté, s'il le fallait, et du soutien que nous apportons à cette prestigieuse épreuve qu'est le Grand Prix Automobile.

Compte tenu de l'importance des montants alloués à l'Automobile Club de Monaco depuis des années – plus de 11 M€ pour 2004 – nous avons voulu nous assurer du bon usage de ces fonds publics et du respect de procédures transparentes pour la passation des marchés de cette association.

Malheureusement, M. BLANCHY le faisait remarquer, le Gouvernement n'a pas jugé recevable notre demande, les contrats conclus par l'Automobile Club de Monaco, relevant selon lui, d'une stricte confidentialité. Nous en avons pris acte.

Force est pourtant, et malheureusement, de constater que l'utilisation des subventions de l'Automobile Club de Monaco est une nouvelle fois à l'épreuve des faits.

Je m'explique. Lorsque le Gouvernement a présenté le crédit exceptionnel de 3,5 M€ inscrit au Budget Primitif 2004, nous avons demandé des précisions sur l'attribution de cet important marché. A ce moment-là, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, nous a assuré que seraient consultées uniquement les entreprises spécialisées et agréées dans ce type d'aménagements publics, afin que toutes les normes de sécurité soient appliquées et respectées. Je me rappelle, il s'agissait de la construction, en particulier, de la grande tribune de la darse Nord.

Eh bien, concernant les appels d'offres en question, la suite nous a démontré qu'il n'y avait qu'une seule entreprise capable de répondre à ce marché et qu'elle était, par chance, un fournisseur habituel de l'Automobile Club de Monaco.

Monsieur le Conseiller pour les Finances, il est déraisonnable que l'Etat entretienne avec l'Automobile Club une relation, selon les écrits du Gouvernement « d'une nature particulière », à laquelle vous ajoutez que « l'Automobile Club de Monaco est doté de pouvoirs et de responsabilités propres », qui lui confèreraient une totale liberté de l'utilisation d'une subvention publique!

Il me semble que nous soyons très éloignés d'une gestion prudente et rigoureuse des deniers publics.

En l'état de ces considérations, et compte tenu du non-respect des procédures équitables et transparentes

pour la passation des marchés de l'Automobile Club, notamment en ce qui concerne la publicité et les aménagements du circuit, je voterai contre ce chapitre jusqu'à ce que le Gouvernement sorte de cette observation passive qui, en amplifiant le déficit budgétaire, retarde la construction d'une école pour nos enfants et pénalise le domaine social ou humanitaire, entre autres.

Merci.

M. le Président.- Pas de réaction du Gouvernement. Y a-t-il encore des interventions sur l'Automobile Club, avant de passer à autre chose ?

Pour aller dans le sens de la question de M. SPILLOTIS-SAQUET, le Conseil National a prévu de revenir, lors du Budget Primitif 2005, sur l'utilisation des subventions par les associations, et je pense que, comme c'est l'association la plus subventionnée dont vous avez parlé, que nous aurons l'occasion de revenir là-dessus. Vous nous prenez un peu au dépourvu et c'est très bien, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET : c'est un sujet qu'on a longuement débattu au Budget Primitif 2004 et je voulais simplement que le Gouvernement ne croit pas – parce qu'on va passer à autre chose et que votre intervention est spontanée, qu'elle n'a donc pas été préparée par d'autres collègues et qu'elle ne sera donc pas relayée ce soir – qu'on a oublié que la rigueur budgétaire passe aussi par des procédures de mise en concurrence de fournisseurs pour des associations qui gèrent 11 M€ par an d'argent public depuis un certain nombre d'années et qui continueront forcément à le faire, vue l'importance des épreuves automobiles pour Monaco. Donc, on reviendra, bien évidemment, sur ce point très important des dépenses publiques lors du Budget Primitif.

S'il n'y a plus d'intervention sur l'Automobile Club de Monaco, nous passons à d'autres lignes de cet important chapitre de plus de 30 M€ de dépenses publiques, on l'a dit tout à l'heure.

La parole est maintenant à Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'une ligne beaucoup plus modeste. Depuis l'arrivée en Principauté, il y a 1 an, d'un conservateur du futur Musée des Beaux-Arts et des Arts du spectacle, nous attendions avec impatience une exposition de préfiguration de ce Musée en gestation. Ça sera, nous a-t-on dit, dans la salle du quai Antoine 1^{er}, pour décembre 2004 et vous avez pour cela inscrit au rectificatif 2004, ligne 608.207, si je ne me trompe, la somme de 50.000 €.

Ma question est en fait une demande d'éclaircissement : cette somme s'ajoute-t-elle aux 25.000 € demandés, toujours au Rectificatif 2004, mais à la ligne bien antérieure 324.348, intitulée « Salle Quai Antoine 1^{er} », ce qui porterait le coût de cette avant-première à 75.000 € ? Merci de m'éclairer sur ce sujet.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Non, les 50.000 € concernent l'exposition elle-même puisque la scénographie et les différents travaux de préparation étaient un peu plus élevés que prévu ; les autres crédits concernent le fonctionnement de la salle. La Salle Antoine 1^{er} a son propre budget et la manifestation culturelle, elle, touche directement l'exposition qui aura lieu du 16 décembre au 28 février 2005.

M. le Directeur ,

CH. 9 – AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

SC. 9.1 – SUBVENTIONS

609.120 – SAM D'EXPLOITATION DES PORTS..... + 150.000

SC. 9.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

609.208 – ETUDES ECONOMIQUES..... + 180.000

609.214 – INTERVENTION ECONOMIQUE..... + 5.000.000

+ 5.180.000

+ 5.330.000

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, nous vous écoutons.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai deux questions à poser. Je souhaiterais avoir des explications sur la ligne 609.208 – « Etudes Economiques » : le Cabinet BREDIN et PRAT a, je crois, travaillé pour Monaco-Télécom, mais je me pose la question de savoir pourquoi cela apparaît dans les dépenses de l'Etat, première question. Et ensuite, l'allocation rectificative au niveau de l'intervention économique : il s'agit, si mes souvenirs sont bons, de la SACDE, société qui intervient pour aider au développement de nouveaux projets, tels que par exemple le numérique ; j'aimerais avoir des précisions sur sa mission, sur ses objectifs, sur les délais concernant ses objectifs, sur sa rentabilité espérée. Et ma dernière question : y a-t-il déjà une opération concrète en cours ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Monsieur le Président, concernant l'article 609.208, une partie de la somme

Mme Michèle DITLOT.- Ce qui signifie que les 25.000 € ne sont pas imputés à l'exposition de préfiguration, mais seulement 50.000 €. Je vous remercie.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté ;

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET vote contre, MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI, Jacques RIT et Daniel RAYMOND s'abstiennent).

globale a été versée au Cabinet BREDIN PRAT dans le cadre de la cession des 55 % d'actions détenues par Vivendi Universal dans Monaco Télécom.

Pourquoi avons-nous pris ce cabinet et quelle était sa mission ? Elle était de nous aider, notamment, à l'établissement de la documentation juridique et de conseiller la société nationale de financement dans cette opération.

La dotation sur l'article 609.214 permet en partie, nous l'avons vu vendredi soir, d'assurer le versement de l'aide aux entreprises qui ont été examinées par la cellule d'analyse suite aux difficultés provenant de la majoration du S.M.I.C. au 1^{er} juillet 2004 ; la dotation de 5 M€ est à rapprocher, si vous voulez, de la ligne 041.200 « Domaine financier des recettes » puisqu'il y a eu partage à hauteur de 33 % de la plus-value que Vivendi Universal a pu recueillir de la cession de ses titres ; l'idée était d'affecter une partie de cette plus-value au développement, dans les prochaines années, des sociétés tournées vers les nouvelles technologies et l'innovation.

Dans les prochains jours, il y aura une réunion d'information à laquelle vous serez conviés, afin de présenter les objectifs de la SACDE. Aujourd'hui, la

SACDE ne porte aucun projet; il convient de la doter d'une somme d'argent pour qu'elle puisse avoir les moyens de financer toute opération qui présenterait un intérêt. Cette société doit également avoir des moyens humains, qu'elle puisse éventuellement faire l'analyse technique des projets d'innovation présentés; cela étant, à ce stade, aucune opération n'est programmée.

Nous espérons qu'à terme, la SACDE accompagne certains investissements en Principauté, réalisés par des entreprises monégasques ou externes qui pourraient avoir dans le domaine des nouvelles technologies, un projet relativement mûr qui pourrait à partir de Monaco, contribuer à son rayonnement.

Dans ce domaine, l'avis d'experts spécialisés sera systématiquement recherché parce que tous ces investissements, je vous l'indiquais en séance privée, sont risqués et il convient d'être très prudent et très précautionneux.

Donc voilà, si vous voulez, l'objectif poursuivi; une grande prudence, bien évidemment, s'attache à ce secteur qui est très très sensible; mais je crois, et cela rejoint une des questions de Mme POYARD-VATRICAN vendredi dernier, qu'il va falloir bien analyser et essayer d'être le plus concret possible parce qu'avec Monaco Télécom, nous allons devoir entraîner toute une partie de l'économie des télécoms et je crois qu'il faut que nous ayons les moyens financiers pour développer les nouvelles technologies que nous retrouvons dans l'hôtellerie, les congrès et dans tout un ensemble d'activités.

M. Vincent PALMARO.- Merci Monsieur le Conseiller ; lui avez-vous ou allez-vous lui assigner un objectif de rentabilité ou cette société est-elle considérée plutôt comme un centre de coût ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Ecoutez, la SACDE théoriquement doit rapporter de l'argent, ce n'est pas un centre de coût. Elle n'a dans le passé réalisé qu'une opération. Je crois qu'il faut être, je l'ai dit, très prudent, très vigilant. Vous savez que dans le domaine des start-up, sur dix ou quinze investissements, il y en a malheureusement un seul de rentable. L'idée de la SACDE n'est pas d'aider à la création-même d'une entreprise. Il faudrait qu'elle ait déjà un projet, qu'elle ait depuis deux ou trois ans, démontré que ce projet pouvait connaître un développement. Donc, si vous voulez, je vais être, dans ce domaine-là, extrêmement prudent.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est aussi au sujet de la SACDE. Je suis tout à fait ravi d'entendre M. le Conseiller pour les Finances nous rappeler qu'il faut être prudent dans ces investissements et la gestion des deniers publics. Là, il y a tout de même une somme relativement importante en jeu et, sans vouloir reparler du passé de cette société et en se tournant avec optimisme vers l'avenir, je tiens à dire que je suis tout à fait favorable à ce genre d'initiative : je pense que c'est important pour Monaco, que c'est une voie de recettes futures qu'on ne peut pas se permettre de négliger. Est-ce que le Conseil National pourrait avoir les statuts et, peut-être, un premier compte-rendu d'activités de cette société ? C'est une société que j'aimerais suivre de près, c'est important.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- A ce jour, elle n'a aucune participation et elle n'a pas d'activité particulière. Elle en avait une dans le passé, de mémoire en 96/97. Donc, à ma connaissance, elle n'a pas d'activité aujourd'hui. La seule opération importante, je crois que je l'avais déjà indiqué, c'est que cette société à l'époque détenue à 90 % par la Société Nationale de Financement – en réalité l'Etat – et à hauteur de 10 % par le Crédit Lyonnais, est désormais détenue à 100 % par la S.N.F.. Le Crédit Lyonnais était pour nous en fait, la banque d'affaires qui devait, lorsque de nouveaux dossiers se présentaient, nous aider à en faire l'expertise. Même si l'expertise du Crédit Lyonnais dans le domaine des nouvelles technologies et de l'innovation est reconnue, nous n'avons eu que très peu de dossiers ces dernières années : trois entre 1998 et 2004 et nous n'avons jamais pris de participation.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, pour terminer, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Est-il envisagé d'autres partenariats ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- A ce stade non; vous verrez, début décembre : ce que nous envisageons de faire, c'est d'aider dès qu'une opportunité réelle se dessine, eh bien évidemment, des sociétés monégasques qui sont dans le secteur des nouvelles technologies et de l'innovation; nous nous sommes rapprochés de Monaco

Télécom qui en fait, a l'occasion de recueillir et d'entrer en contact avec des sociétés qui sont dans sa périphérie et qui pourraient nous présenter des projets que l'opérateur monégasque ne souhaite pas développer. Donc, bien évidemment, tout cela doit se faire en parfaite cohésion avec Monaco Télécom et avec ces sociétés qui sont, déjà installées à Monaco, soit qui pourraient s'installer à Monaco; il faut donc les accueillir, il faut expertiser leurs produits et si possible leur offrir des locaux, compte tenu des espaces que nous avons qui sont étroits.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, de vos explications et de nous tenir régulièrement au courant de l'évolution de ces sociétés. Merci Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais une question : si j'ai bien compris, à l'occasion de la vente des parts de Vivendi pour l'entrée de Cable and Wireless dans le capital de Monaco Télécom, il y a eu une somme d'argent versée au Gouvernement et une partie de cette somme a été affectée, « aux nouvelles technologies » dans le sens général. Ce sont donc 5 M€ qui ont été affectés à la SACDE, 5 M€ que nous découvrons au rectificatif, mais à quoi va servir cet argent exactement? Est-ce une dotation de fonctionnement? Cette ligne a-t-elle vocation à perdurer?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Eh bien écoutez, c'est la dotation prévue pour plusieurs années de fonctionnement.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'est la dotation de fonctionnement en fait?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Pas de fonctionnement, parce que, pour l'instant, elle ne paye aucun salarié. C'est aujourd'hui une dotation, elle engrange les fonds. Il va y avoir, vous le savez, au Département des Finances, une personne qui suit les nouvelles technologies, nous recherchons une ou deux personnes dans les prochains mois à venir. Aujourd'hui elle a les fonds, c'est une ligne qui doit, j'espère, servir pour justement relancer ce secteur-là.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Cette ligne a vocation à perdurer?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Eh bien, si une participation est prise demain dans une société, je l'espère monégasque, pour 100.000 € – je parle de participation éventuellement dans le capital, si les experts sont formels sur l'intérêt des participations qui de toute façon seront minimales, pour donner un ordre de grandeur, je parle de, 1, 2 ou 5 % dans le capital – effectivement il y aura une valorisation de la société dans laquelle la SACDE prendra une participation : à supposer que les 5 % correspondent à 100.000 €, les 100.000 € seront pris sur les 5 M€, pour être concret.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, nous vous écoutons.

M. Bruno BLANCHY.- C'est en complément de ce que disait Mme POYARD-VATRICAN. Je n'ai pas bien compris, à la fin de l'année, à la clôture des comptes, si la somme sera plus proche du primitif, c'est à dire d'1 M€ ou de celle actuelle après rectification. C'est-à-dire que cette somme, va-t-elle va rester dans la société, acquise en quelque sorte?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Sauf à ce que nous prenions, et je ne le pense pas, une participation avant le 31 décembre 2004, la SACDE aura 5 M€ de trésorerie du fait de la dotation de cette ligne.

M. Bruno BLANCHY.- Et au Budget Primitif 2005? Je n'ai pas regardé.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Rien ne sera inscrit. Si vous voulez à partir du moment où nous allons nous réunir, expliquer une politique, il nous a semblé nécessaire de pouvoir montrer aux entreprises monégasques, que si nous les suivons, si nous les accompagnons, nous avons des moyens financiers. Ceux-ci sont utilisés comme je l'indiquais précédemment, avec précaution si le projet est utile et dans des conditions de rentabilité.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI, je vous en prie.

M. Thomas GIACCARDI.- Mais alors quel est l'intérêt de l'inscrire au rectificatif? On dit depuis deux jours qu'il y a de gros déficits et on inscrit une somme de 5 M€ qui est quand même conséquente, qui va donc augmenter le déficit, alors que vous nous dites que, vraisemblablement, cette somme ne sera pas utilisée d'ici la clôture!

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Pour être cohérent avec ce que je vous disais tout à l'heure, à partir du moment où par les accords particuliers négociés par le Département des Finances avec Vivendi, nous avons pu bénéficier d'un intéressement de 8 M€, je trouvais cohérent d'appliquer une partie de cette somme liée au secteur télécom au financement d'entreprises tournées vers les nouvelles technologies et l'innovation.

M. Thomas GIACCARDI.- D'accord, mais il y a une unité budgétaire, on conçoit le Budget.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Eh bien, c'est parce que nous avons cette somme de 8 M€ qui a été prélevée dans la logique des nouvelles technologies et des télécoms, que nous nous sommes dits que, si nous devons avoir de la cohérence au niveau de notre politique des nouvelles technologies, nous pouvions prendre une partie de cet argent-là, même s'il n'y a pas une contraction entre les dépenses et les recettes.

M. Thomas GIACCARDI.- Je ne suis pas convaincu, excusez-moi.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, vous avez la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Vous m'excuserez, Monsieur le Conseiller, mais vos explications ne sont pas claires.

Effectivement le Gouvernement a touché 8 M€; mais, parce que vous avez touché 8 M€, vous êtes-vous sentis obligés de reprendre cette société, d'y ajouter 5 M€, pour montrer en fait que ces 8 M€ n'étaient pas une plus-value, mais que c'était un investissement pour pouvoir développer, dans l'avenir, d'hypothétiques sociétés capables d'investir dans ce qu'on appelle les nouvelles technologies. Moi, c'est ce que j'ai compris.

Mais en fait, cette somme-là ne servirait qu'à payer des experts. Si demain une opération se présentait et était intéressante, parce que vous allez devoir faire une expertise, il faudra bien faire appel à un cabinet d'experts que vous devrez rémunérer.

Vous voyez très bien que les explications que vous donnez ne sont quand même pas claires. Moi, ce que j'ai compris, mais vous me direz si je me trompe, c'est que c'est en fait un gage de bonne volonté que vous avez donné, concernant de futures technologies, par rapport aux 8 M€ que vous avez reçus. Dites-moi si je me trompe.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- La SACDE existe depuis une dizaine d'années; vous me dites: « vous l'avez créée » et moi je vous réponds qu'elle existe depuis une dizaine d'années. Il y a eu dans le passé des débats sur les nouvelles technologies et la politique du Gouvernement pour dynamiser ce secteur. La réflexion a été menée, l'idée a été d'associer la SACDE; ces 5 M€ ne servent pas aux paiements d'experts, il va falloir identifier les opérations au cas par cas et on verra bien s'il y en a. S'il n'y a pas d'opération qui se dessine dans les prochaines années, la SACDE pourra très bien décider de rendre cet argent au Budget de l'Etat. Ce que je cherche à démontrer, c'est qu'il y a une politique qui peut être menée de « prise de participations » si un intérêt réel se dessine. Sans moyen financier, les entreprises monégasques douteront de la volonté de l'Etat de réaliser une telle politique. En décembre, nous aurons cette réunion avec les entreprises pour leur expliquer la stratégie que je viens de développer.

M. le Président.- Bien. Je voudrais dire deux choses avant de passer au vote sur ce chapitre. La première, c'est que je comprends les interventions de mes collègues: on a un déficit budgétaire de 144 M€ inscrit, avec une annonce du Gouvernement que cela devrait se terminer à 90 M€ puisque tous les crédits ne seront pas utilisés. Eh bien, avec ces 5 M€, après l'exemple des bâtiments, notamment des Franciscains, rachetés au Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget Rectificatif, pour un peu plus de 11 M€, on en a déjà 11 et 5, 16 M€, représentant un simple jeu d'écriture que le Gouvernement pouvait ne pas inscrire. Donc, si le but était effectivement de présenter un Budget plus équilibré sans qu'il y ait pour autant de « manipulation » mais en retardant, par exemple au primitif 2005, ces deux lignes, on aurait pu gagner 16 M€. Il y a sûrement beaucoup d'autres exemples, en voilà deux où donc, vous voyez, 90 moins 16 déjà, on va finir par se rapprocher de ce que nous dit le Président de la Commission des Finances, qui

prévoyait lui un déficit bien inférieur encore aux 90 M€ annoncés par le Gouvernement.

Et la deuxième chose que je voulais dire, c'est que je suis tout à fait d'accord avec le Conseiller pour les Finances, quand il nous dit sur cette ligne, à la fois qu'il faut investir dans des projets innovants pour la Principauté – je crois qu'on partage complètement cette idée – mais aussi qu'il faut le faire avec beaucoup de précaution; parce que nous sommes quelques-uns à avoir siégé dans ce Conseil de 1993 à 1998 quand le Conseiller de Gouvernement pour les Finances de l'époque était venu nous présenter ce qu'il appelait, des sociétés à capital risque, et je me rappelle effectivement que le Gouvernement a investi de l'argent dans des opérations qui se sont avérées extrêmement hasardeuses et qui nous ont fait perdre beaucoup d'argent public.

Donc, je comprends aussi la précaution que prend le Conseiller pour les Finances avant de foncer, tête baissée, dans le premier projet qui semblerait innovant mais qui n'aurait aucune chance d'être rentable à moyen terme. Voilà ce que je voulais dire sur ce chapitre.

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Juste une remarque : j'espère que pour les sociétés dans lesquelles cette société prendrait du capital, elle exigera un plan stratégique, un compte d'exploitation prévisionnel et un plan de financement, chose que nous demandons pour la société des ports ou pour quelques autres organismes.

M. le Président.- Merci, Monsieur PALMARO.

Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- C'est intéressant ce que l'on vient d'entendre ce soir, parce que je comprends très bien la méthode. En attendant l'hypothétique possibilité de mettre en place le report de crédit, on voit là qu'il y a un système qui est intéressant. J'ai l'impression que c'est un petit peu comme une histoire de comptabilité privée, une sorte de compte de réserve. C'est-à-dire, plutôt que perdre cette somme, cette somme est déjà prévue, puisqu'elle va entrer en trésorerie pour la société, pour de futurs investissements. Vous n'avez pas trop le choix sur le plan budgétaire de la faire figurer autrement, au risque que ce soit de l'argent perdu. Mais c'est vrai que nous sommes surpris parce que nous avons l'impression que dans le Budget, c'est de l'argent dont on a besoin tout de suite ou pas. Alors que là, apparemment même s'il n'y a pas de besoin, il va pouvoir être utilisé; c'est pour cela que je parle de compte de réserve. Je comprends très bien la méthode mais c'est intéressant

parce que nous pourrions peut-être l'utiliser à d'autres occasions.

M. Vincent PALMARO.- Parce que je crois que le terme de réserve pourrait créer la confusion, il serait préférable de le désigner comme une dotation dans une entreprise (la SACDE) qui permettra, si une opportunité intéressante se présente d'investir en utilisant cette « trésorerie disponible » dès que le moment l'exige.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Nous allons passer à présent au chapitre concernant les dépenses d'équipement et d'investissements. Mais l'arrivée de Mme BOCCONE-PAGÈS, que j'avais excusée en début de séance, qui représentait notre Assemblée dans une réunion Interparlementaire à Rome, me fait penser et je m'en excuse auprès d'elle, que j'ai oublié d'excuser en début de séance Mme Catherine FAUTRIER, qui avait prévenu le secrétariat, qu'elle était retenue malheureusement par des obligations professionnelles. Donc, j'ai corrigé mon oubli et je m'en excuse encore auprès de Mme FAUTRIER.

Madame BOCCONE-PAGÈS, vous souhaitez intervenir? Je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Si vous me permettez Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur d'être à Rome à une conférence et j'ai eu l'honneur aussi de rencontrer le Pape ce matin. Je me suis permise au nom de la Principauté, de la Famille Princière, du Gouvernement Princier, de l'ensemble du Conseil National, de transmettre un message de paix dans le monde et justement ce message, il me l'a retourné pour tous les habitants de la Principauté, pour le Gouvernement Princier, pour le Conseil National. J'ai pu intervenir également ce matin au nom de l'A.M.A.D.E. et du projet que nous avons mené ensemble avec l'A.M.A.D.E. sur le thème « crime contre l'enfant, crime contre l'humanité » avec S.A.R. la Princesse de Hanovre. Merci.

M. le Président.- Merci Madame BOCCONE-PAGÈS, pour cette rapide information du Conseil National.

Nous allons maintenant passer aux dépenses d'équipement et d'investissements; je donne la parole à Monsieur le Directeur Général.

M. le Directeur Général.-**SECT. 7 – EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS**

CH. 1 – GRANDS TRAVAUX - URBANISME

701.902 – FR. ETUDES URBAN. & GDS TRAV	-	65.000
701.907 – AMELIOR. SECU. TUNNELS ROUTIERS.....	-	80.000
701.908 – TUNNEL OUEST	-	500.000
701.910 – LIAISON BVF EST/RN 559.....	-	500.000
701.911 – URB. SNCF – VOIRIE & RESEAUX	+	2.000.000
701.9131 – URB. SNCF – ILOT AUREGL/GRIMALDI.....	+	18.500.000
701.9132 – URB. SNCF – ILOT CHARLES III.....	-	50.000
701.9133 – URB. SNCF – ILOT CANTON.....	-	150.000
701.9134 – URB. SNCF – ILOT RAINIER III.....	-	150.000
701.9135 – URB. SNCF – ILOT CASTELERETTO.....	+	10.500.000
701.9137 – URB. SNCF – ILOT PASTEUR.....	-	150.000
701.920 – CONFORT. FALAISE TETE DE CHIEN.....	-	1.900.000
701.976 – TUNNEL MONTANT/RN7 EST	-	500.000
701.983 – MINI TUNNEL CREMAILLERE-BVF.....	-	<u>1.800.000</u>
	+	<u>25.055.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, nous allons voter 25 M€ supplémentaires pour les Grands Travaux. On sait ce qu'on pense de la gestion technique, juridique, etc... des chantiers publics. Je crois que c'est un chiffre qui, effectivement, doit nous permettre de réfléchir ensemble avec le Gouvernement pour trouver des procédures plus modernes et plus efficaces, car ce ne sont pour nous ni la qualité, ni la motivation des personnels qui sont en question, mais on reparlera de tout cela longuement lors du Budget Primitif 2005.

Monsieur BLANCHY, vous avez la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Juste une petite précision, je vois que le confortement de la falaise de la Tête de Chien a été supprimé : cela veut-il dire que le danger est reporté ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- C'est reporté. Et ce n'est pas le confortement qui est reporté, c'est le paiement de la quote-part de la Principauté. Nous répondons à l'appel de fond lorsqu'il nous est fait et il ne sera pas fait avant l'année prochaine.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté.)

M. le Directeur Général.-

CH. 2 – EQUIPEMENT ROUTIER

702.921 – AMELIOR PARKING-GARAGES PUBL.....	+	185.000
702.961 – PARKING-BUREAUX VALL. S.DEVOTE	+	<u>310.000</u>
	+	<u>495.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté.)

M. le Directeur Général.-

CH. 3 – EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.904 – SUPERSTRUCT. DIGUE FLOTTANTE	-	2.000.000
703.935 – CONSTRUC. SUR TERRE PLEIN DIGUE.....	-	500.000
703.9405 – URBANISATION EN MER – ETUDES	-	<u>100.000</u>
	-	<u>2.600.000</u>

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, je vous en prie vous avez la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

On a pu remarquer une baisse importante de la fréquentation des parkings publics qui entourent la zone portuaire : est-ce que le fait de réaménager le port permet de prévoir une nouvelle fréquentation de ces parkings ? Dans le cas contraire, si la baisse de fréquentation de ces parkings, c'est-à-dire à savoir le parking des Pêcheurs, le parking du quai Antoine 1^{er} et le parking de la Digue, si cette baisse devait se confirmer, est-ce que vous avez envisagé un réaménagement possible du parking des Pêcheurs ? Pour profiter de ce site qui est, il faut le savoir, exceptionnel, on l'a déjà dit plusieurs fois ; il faut se rappeler que le Rocher avec ses falaises est digne d'être classé site naturel au Patrimoine de l'Unesco. Donc je trouve que ce serait mieux d'utiliser le parking des Pêcheurs à d'autres fins que garer des autocars.

M. le Président.- Est-ce que le Gouvernement souhaite s'exprimer ? Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics, nous vous écoutons.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vais simplement indiquer que les prévisions qui avaient été

faites pour les parkings, et notamment pour le parking qui a été réalisé dans la Digue qui avait été préparées l'an dernier, se réfèrent en fait à la fréquentation des touristes telle que nous avons pu la ressentir en 2003. J'avais indiqué lors des séances privées que cette fréquentation a été malheureusement moindre et que le report vers le parking de la Digue du surplus du parking des Pêcheurs, que nous avons constaté les années antérieures, ne s'était pas produit. Nous avons sans doute, sur ce sujet, un peu pêché par excès d'optimisme. J'ose penser que grâce à la politique dynamique touristique que Monaco entreprend, ce n'est qu'un élément lié à l'année 2004. Donc, *a priori*, sauf éléments nouveaux à vérifier sur plusieurs années, nous ne pensons pas qu'il soit expédient de revenir sur l'exploitation telle qu'elle existe, ni du parking du Pêcheur, ni de celui de la Digue du large. En tout cas, pas à l'heure actuelle : examiner ces éléments sous l'aspect d'une année seulement, alors que la Digue elle-même n'est pas terminée et que le reste de son urbanisation n'est pas effectué, est tout à fait prématuré.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté.)

M. le Directeur Général.-

CH. 4 – EQUIPEMENT URBAIN

704.903 – AMENAG. ENTREE VILLE JARDIN EXOT.....	-	500.000
704.986 – STATION D'EPURATION.....	-	<u>80.000</u>
	-	<u>580.000</u>

M. le Président.- Monsieur NOTARI souhaite s'exprimer.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Comme l'a indiqué le Rapporteur, il n'y aura pas

d'intervention sur l'épuration des fumées et de la centrale, ce soir. Je souhaite intervenir dans le cadre du Budget Primitif sachant que je souhaite aussi, et j'ose espérer, que le montant qui est prévu au primitif sera nécessaire et suffisant au traitement du problème. Je vous remercie.

M. le Président.- Rendez-vous est pris bien sûr, vous l'avez rappelé, pour le Budget Primitif 2005.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté.)

M. le Directeur Général.-

CH 5 – EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.901 – IMMEUBLE HECTOR OTTO.....	-	1.000.000
705.915 – OPERATION LA CACHETTE.....	-	250.000
705.920 – OPERATION DU DEVENS.....	+	50.000
705.9301 – C.H.P.G. ULMS CENTR. D'ENERGIE.....	-	1.100.000
705.9303 – C.H.P.G. EXTENSION SUD.....	-	1.350.000
705.9336 – ZONE A.....	+	18.500.000
705.936 – OPERATION INDUSTRIA/MINERVE.....	+	13.500.000
705.946 – OPERATION TESTIMONIO.....	-	7.000.000
705.954 – OPERATION 21-25 RUE TURBIE.....	+	1.500.000
705.982 – ACQUISITIONS TERRAINS-IMMEUBLES.....	+	11.896.000
705.987 – OPERATION DES CARMES.....	-	450.000
705.989 – GESTION TECH. PATRIMOINE IMMOB.....	-	30.000
705.996 – OPERATION LES AGAVES.....	-	1.500.000
	+	<u>32.766.000</u>

M. le Président.- Monsieur le Rapporteur, Jean-Michel CUCCHI, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais la confirmation du Gouvernement que l'opération « La Cachee » commencera bien en 2005 ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je confirme, au nom du Gouvernement, qu'elle débutera bien en 2005.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Le Gouvernement tient la position qu'il a prise vendredi soir, nous nous en réjouissons. Si la réponse avait été différente, Monsieur CUCCHI, vous auriez créé un grave incident, enfin, du moins la réponse aurait créé un grave incident. Nous avons bien la confirmation, ça a été une longue bataille, j'espère qu'on ne reviendra plus sur cette bataille, en ne voyant pas encore le Gouvernement changer d'avis. Je crois que votre engagement vous l'avez pris publiquement une fois de plus, devant le Conseil National et l'opinion publique.

Nous entendons bien que vous le respectiez. Merci de l'avoir rappelé Monsieur BADIA.

Monsieur Daniel RAYMOND, sur ce chapitre, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Excusez-moi, je viens juste de remettre mon sonotone, parce que je ne l'avais pas à la précédente réunion, et je voudrais effectivement savoir si ce sont les travaux qui commencent ou si ce sont les études. Parce que ce n'est pas la même chose. Est-ce que vous pourriez me préciser, s'il vous plaît, que ce sont bien les travaux qui vont commencer ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Ce sont les études et les travaux.

M. Daniel RAYMOND.- Parfait, merci.

M. le Président.- Eh bien écoutez, ça fait partie de l'utilité de ces débats budgétaires qui nous permettent d'avancer.

Monsieur LICARI, sur ce chapitre, vous avez demandé la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Une petite question sur la ligne « Opération Testimonio ». Il est inscrit - 7 M€, quelle en est la raison ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Les 8 M€ étaient prévus dans un contexte où c'était l'Etat qui commencerait les travaux de cette opération. Vous le savez, dans ce domaine, des négociations avec un promoteur privé au profit d'un échange sont en cours et donc nous restituons la somme qui n'était pas nécessaire au titre de ce présent Budget Rectificatif.

M. le Directeur Général.-

CH. 6 – EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.901 – UNITE DE LOISIRS POUR JEUNES	-	100.000
706.929 – MUSEE NATIONAL VILLA PALOMA.....	-	100.000
706.947 – ETS.SCOL GROS TRAVAUX.....	-	500.000
706.960 – GRIMALDI FORUM	-	<u>1.100.000</u>
	-	<u>1.800.000</u>

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, vous avez la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir pour savoir si le Gouvernement a prévu un nouveau site pour le Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie. Vous n'êtes pas sans savoir que pour le moment, il est hébergé sur le Rocher, mais que c'est le futur siège du Conseil National et que donc, à terme, il faudra qu'il soit relogé. Alors avez-vous envisagé un nouvel endroit ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Les réflexions qui sont en cours tendent à reporter les activités de ce Centre internes à Monaco, dans le volume occupé antérieurement en zone A par la crèche de la Croix-Rouge Monégasque. Dans ce site, d'autres associations seront également relogées, mais c'est dans ce secteur que le Centre pourrait être transféré dès que la nécessité viendra de libérer l'espace pour entamer les travaux du Conseil National.

M. le Président.- Est-ce qu'il faut entendre que ce site sera disponible rapidement pour le transfert ?

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI et Jacques RIT

votes contre ;

M. Daniel RAYMOND s'abstient).

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Ce site a été libéré par la Croix-Rouge ; il y a un certain nombre d'aménagements à faire, une réflexion architecturale puisqu'il y avait une activité et une seule et qu'il va y avoir dans cet espace relativement grand, plusieurs associations, pas très nombreuses, mais trois ou quatre ; il faut bien évidemment assurer l'indépendance d'accès de ces associations, ce qui va exiger de menus travaux et de menus aménagements ; c'est dans ce contexte que nous proposerons au Centre Princesse Stéphanie de venir dans ce centre dès que ces réflexions architecturales seront terminées.

M. le Président.- Et nous allons donc reparler dans les prochaines semaines, dans le cadre du Budget Primitif, de l'urgence du chantier du futur bâtiment du Conseil National, où je rappelle que tous les éléments ont été donnés par le Conseil National au Gouvernement à l'automne 2003, qu'un concours d'architectes a été lancé avant l'été 2004 et que nous sommes dans l'attente du choix, par le Gouvernement, du projet d'architecture et d'un démarrage dans les meilleurs délais de ce chantier, indispensable au bon fonctionnement de l'institution parlementaire monégasque. Je n'y reviens pas mais dans le cadre du primitif, on aura l'occasion d'en débattre et de s'expliquer : les conditions de travail actuelles sont évidemment très mauvaises pour la bonne qualité des

travaux parlementaires quelque soit le dévouement du personnel et des élus.

Monsieur RAYMOND, vous avez la parole.

M. Daniel RAYMOND.- Excusez-moi. Une question au sujet du concours m'a toujours échappée : je souhaiterais savoir si le jury de concours est composé, par qui et quand il va se réunir pour la première fois? Parce que d'après ce que je sais, les dossiers ont été remis depuis longtemps par les architectes qui ont participé au concours. Est-ce qu'on peut avoir cette information, Monsieur le Conseiller?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je n'ai pas en tête la composition du jury qui a été arrêtée. Il y a des membres de l'Administration, des représentants du Conseil National, bien sûr et je crois bien que c'est son Président nommé, un représentant de la Commune; je vous dis cela de tête, je n'en suis plus tout à fait certain. Par contre, je vous confirme que le jury se réunira prochainement parce que quatre architectes de la Principauté ont répondu dans les délais à l'appel qui avait été fait; un petit complément d'une quinzaine de jours a été donné, simplement pour achever une maquette volumétrique qui avait été souhaitée. L'analyse est en cours et ce que je peux simplement indiquer c'est que l'un des projets demeure très classique, c'est-à-dire entre dans le cadre architectural véritablement de la Place de la Visitation, les trois autres comportent quelques originalités que je ne connais pas mais qui leur donnent un cachet un peu particulier.

Elles sont toutes recevables et, en l'état de l'analyse, ces quatre propositions répondent au programme que le Conseil National avait demandé.

M. le Président.- Merci, Monsieur BADIA.

Monsieur le Vice-Président BOISSON, vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois que nous n'avons rien à envier aux autres Assemblées Parlementaires, parce que, ici tout est « en direct », rien n'est préparé, tout est spontané. Je disais tout à l'heure que nous apprenons quelque fois par l'intermédiaire de la Presse des informations du Gouvernement : ce soir, on vient d'apprendre un scoop, en même temps que la Presse; nous avons l'information pour le Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie, merci.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- J'essaye de donner des informations, à doses homéopathiques parfois, je le regrette; en tout cas, j'essaie de ne pas donner d'information altérée.

M. Claude BOISSON.- Dommage qu'il n'y ait pas plus de séances publiques!

M. le Président.- Monsieur MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Moi, je me réjouis ce soir d'apprendre justement que la politique du logement pour les Monégasques permet aussi de reclasser les associations. Et comme mon éminent Collègue Jean-Charles GARDETTO n'est pas là, j'espère que ça pourra un peu animer ce port de Monaco et peut-être qu'il deviendra un peu plus rock'n roll!

M. le Président.- Monsieur NOTARI, je vous en prie.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste indiquer que l'année dernière au mois de novembre, j'avais déclaré qu'il faudrait une bonne année pour avoir le résultat du concours du Conseil National : ça se vérifie puisqu'on est bientôt au mois de novembre et j'avais dit et j'avais craint que l'on ne voie pas ce Conseil National sous cette législation.

M. le Président.- On ne peut que redire, effectivement que l'on a donné tous les éléments nécessaires après l'élection et que ça c'est passé, en octobre 2003. On peut penser quand même que beaucoup de temps a été perdu pour lancer un concours d'architecte et désigner un lauréat. J'apprends aussi sur le siège que, peut-être, le Président du Conseil National fait partie du jury. Mais je peux vous dire que je n'ai reçu à ce jour aucune information ni aucune convocation pour faire partie de ce jury; je l'ai donc appris comme vous sur le siège.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

CH. 7 – EQUIPEMENT SPORTIF

700.9242 – AMENAG. TERRAINS DE SPORT	+	800.000
707.970 – STADE NAUTIQUE RAINIER III	-	100.000
707.992 – INVESTISSEMENTS GD PRIX AUTO.....	+	<u>1.350.000</u>
	+	<u>2.050.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 8 – EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.901 – MATERIEL HORAIRE DYNAMIQUE	+	<u>11.500</u>
--	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).***M. le Président.-** Je vous invite à prendre la page 66 du document budgétaire; nous allons passer à l'examen et au vote des Comptes Spéciaux du Trésor.

Monsieur le Directeur Général, vous avez la parole.

M. le Directeur Général.-

COMPTE 80 – COMPTES D'OPERATIONS MONERAIES

8000 – EMISSION PIECES DE MONNAIES

DEPENSES :	+	<u>1.346.000</u>
RECETTES :	+	<u>76.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 80 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 80 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

COMPTE 81 – COMPTES DE COMMERCE

8116 – PARK. ST CHARLES-STATION LAVAGE

DEPENSES :	+	448.000
------------------	---	---------

8120 – PREFINANCEMENT CONGRES

DEPENSES :	+	<u>100.000</u>
		<u>548.000</u>

RECETTES :	+	<u>50.000</u>
		<u>50.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 81 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 81 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

COMPTE 84. – COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT

8410 – AVANCES DOMMAGES

DEPENSES : + 2.530.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

COMPTES 85 – COMPTES DE PRETS

8550 – PROJET EUREKA

DEPENSES : + 2.000.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 85 est adopté.

(Adopté).

Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je réitère la demande que j'ai déjà faite à plusieurs reprises, notamment l'année dernière, de disposer pour l'ensemble de ces différents comptes, outre les mouvements de l'année, les cumuls en début et en fin d'année pour chacun des comptes, depuis leur ouverture. Voilà, on m'avait répondu que c'était enregistré et que j'allais avoir la réponse, mais je ne l'ai toujours pas eue à ce jour.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Finances, souhaitez-vous répondre ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Ecoutez, il me semble

vous avoir répondu que les mouvements figurent dans le document de clôture, mais je vais approfondir cette question. Il me semble que c'était ça que je vous avais répondu; on en reparlera, je n'ai pas plus d'élément ce soir.

M. le Président.- Merci. Nous allons donc passer maintenant aux explications de vote et ensuite au vote du projet de loi budgétaire rectificatif 2004. Mais à la demande du Centre de Presse, pour des raisons techniques, nous allons attendre une ou deux minutes qu'on nous donne le départ du signal télévision puisque vous savez que, conformément à la résolution votée par le Conseil National, le Gouvernement a accepté de diffuser ces explications de vote et puis ce vote sur le canal local de la télévision.

Nous passons à présent aux explications de vote des Conseillers Nationaux qui souhaitent s'exprimer à l'issue de ces débats, que nous avons eus depuis vendredi. Je

vais donc passer la parole à Monsieur CUCCHI, Rapporteur de ce projet de loi budgétaire.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Dans mon rapport sur le projet de Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2004, j'avais invité mes collègues à décider de leur vote sur ce Budget en fonction des réponses du Gouvernement sur les différents dossiers qui avaient fait l'objet d'un engagement de sa part lors des travaux budgétaires de l'an dernier.

A l'issue de ces débats, je voudrais rappeler les points suivants :

- Le Gouvernement reconnaît le bien-fondé de la politique sociale du logement et confirme clairement qu'il tiendra les engagements précis qu'il a pris l'an dernier. Sur l'opération Castelleretto, je me permets de vous citer Monsieur le Ministre : « je peux vous donner l'assurance que le dossier progresse dans le respect des délais ». Je me sens, Monsieur le Ministre, rassuré par votre engagement public.
- Au sujet de la création d'un secteur mixte d'habitation : le Gouvernement accueille favorablement le principe du projet, sachant que le Conseil National est sur le point de lui faire des propositions concrètes.
- Sur l'accession à la propriété, le Gouvernement a confirmé qu'il engagera une réflexion avec le Conseil National au cours du premier semestre 2005 et qu'il y voit l'un des volets d'une politique sociale tournée vers la satisfaction des besoins ou des intérêts légitimes de nos compatriotes.
- Concernant la S.B.M., le Gouvernement, en tant qu'actionnaire majoritaire, a nettement marqué son souhait que la politique d'investissement de cette société ne soit pas pratiquée au détriment des salariés. Il a également marqué son accord sur l'importance du dialogue social.
- Rappelons également la traduction promise au Budget 2005 de l'accord du Gouvernement pour l'aide aux entreprises touchées par l'augmentation du S.M.I.C.
- Enfin, et c'est un point important, au sujet de l'opération « la Cachette », je suis satisfait de la confirmation du démarrage des travaux en 2005.

Je considère donc comme positives ces réponses apportées par le Gouvernement, et s'il est vrai qu'il reste encore des dossiers importants où le Conseil National et

le Gouvernement ne partagent pas le même point de vue, ceux-ci n'avaient pas fait l'objet d'un engagement gouvernemental au Primitif.

Aussi, je voterai en faveur de la loi portant fixation du Budget Rectificatif de l'exercice 2004.

Et selon une expression chère au Président VALERI, et reprise vendredi par le Conseiller pour les Finances, nous formons tous, le Conseil National et le Gouvernement, une équipe qui doit faire gagner Monaco.

Le Conseil National appréciera donc au moment du Budget Primitif 2005, l'esprit d'équipe du Gouvernement, en fonction de sa volonté de profiter des bons ballons que lui passe le Conseil National afin de faire marquer des buts pour la Principauté.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur. Donc, je rappelle – puisque ce n'est que la deuxième fois dans une séance publique de notre Assemblée, que cette procédure est en vigueur – que nous avons décidé en Commission Plénière d'Etude de notre Assemblée, à l'unanimité des présents, pour la clarté des débats, pour leur efficacité aussi, d'un temps de parole de trois minutes maximum par élu pour les interventions, d'où l'explication de l'écran et de la petite sonnerie que l'on vient d'entendre.

Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Pour l'U.N.A.M., les débats de ce Budget Rectificatif 2004, issu du premier Budget Primitif de la nouvelle législature, sont la preuve vivante, si besoin est, du pluralisme et de la démocratie dont le Parlement monégasque fait preuve, plus communément appelée démocratie parlementaire.

La Commission de suivi du Conseil de l'Europe pourra, grâce à l'initiative du Conseil National de diffuser les débats sur Internet, vérifier que notre monarchie constitutionnelle est démocratique et parfaitement adaptée à notre Pays et à notre population.

C'est sans grande surprise, que nos collègues de P.F.M. nous ont appris, lors de leur déclaration de politique générale, qu'ils ne voteraient pas ce Budget Rectificatif.

Cela ne veut pas dire qu'il s'agisse d'une quelconque division de l'U.P.M.

C'est au contraire, l'expression du pluralisme qui existe au sein de la majorité, autour d'un programme plébiscité que nous souhaitons réaliser dans l'intérêt des Monégasques et des Résidents de la Principauté.

Dans l'U.P.M., toutes les sensibilités peuvent et doivent s'exprimer, chacun gardant sa personnalité et ses convictions dans le respect de celles des autres.

C'est cela que nous appelons « l'évolution sereine ».

A l'U.N.A.M., nous avons conscience que le programme de l'U.P.M. ne saurait se faire en un an, mais qu'il doit, par contre, se réaliser avant la fin de l'actuelle législature pour respecter les engagements que nous avons pris – et que vous avez pris – vis-à-vis des Monégasques.

Si donc des choix budgétaires doivent être faits, ils doivent l'être dans l'information des élus et dans la recherche du consensus entre le Gouvernement et le Conseil National sur les sujets ou des engagements publics ont été pris.

Un sujet de tension sur lequel le Gouvernement avait pris des engagements publics non tenus à ce jour est la priorité de l'emploi pour les Monégasques : nous attendons des décisions fermes et claires pour le Budget Primitif 2005.

Si nous apprécions que le Gouvernement corrige le tir de ses maladresses, il ne faut cependant pas s'étonner des réactions, parfois vives, des élus devant ces mêmes maladresses.

Nous avons fait la preuve que nous pouvions tout entendre, tout comprendre depuis vingt mois et même changer d'avis si les arguments du Gouvernement étaient valables, sincères et sensés.

La Principauté a un Parlement qui travaille sans relâche avec le Gouvernement dans la recherche du consensus sur la plupart des dossiers.

Il ne tient qu'à lui que cela soit sur tous les dossiers

Il en est de même au niveau du travail législatif, ayant déjà parlé de ce sujet lors de ma déclaration de politique générale vendredi dernier, je n'y reviendrai pas ce soir.

L'U.N.A.M. considère que l'on retrouve dans ce Budget Rectificatif les inscriptions permettant la réalisation du programme U.P.M.

C'est pourquoi nous le voterons.

Le Gouvernement devra cependant compter avec notre vigilance, particulièrement au niveau du respect des délais de la réalisation des logements pour nos compatriotes. Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur MARQUET, la parole est à présent au Vice-Président Claude BOISSON.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

En politique, il est d'usage qu'un élu qui appartient à la majorité de cet hémicycle soit systématiquement en opposition avec la minorité politique et surtout avec le Gouvernement; toute position qui s'en écarte et qui se montre favorable, est associée à une attitude de complaisance, voire même de compromission.

Je comprends et je respecte pleinement cette conception, mais en contrepartie, je revendique le respect de la mienne qui consiste à manifester mon insatisfaction lorsque je considère que cela s'impose, mais aussi à exprimer en toute impartialité une reconnaissance de ce qui peut être dit ou fait de positif.

Ceux qui sont surpris pourraient se demander si cette démarche ne correspond pas à une nouvelle morale politique qu'il est peut-être temps d'appliquer avant que nous sombrions dans le même climat démagogique et partisan qui a démotivé la moitié des Français de l'intérêt de la politique.

Cette démarche n'est d'ailleurs pas du tout incompatible avec des déclarations vives et combatives lorsque les situations le nécessitent.

Je ne fais en cela que rappeler quelle était la philosophie des élus de « l'Union pour l'Avenir de Monaco », au moment de la constitution de « l'Union Pour Monaco ».

L'objectif est la réalisation du programme U.P.M. qui se concrétise progressivement.

Je ne puis adhérer à toutes les déclarations et positions du Gouvernement, mais elles ne représentent pas un caractère de gravité pour justifier un vote sanction.

C'est donc sur la base de mon approche politique que se fonde ma motivation de vote du Budget Rectificatif ce soir, c'est à dire la confirmation d'un vote positif d'encouragement que j'avais adressé au Gouvernement en décembre 2004.

Ces derniers mois, et au cours de ce Budget Rectificatif, les sujets suivants ont évolué dans le sens que souhaitait le Conseil National :

- Confirmation de tous les membres du Gouvernement pour la livraison de 836 logements avant fin 2007 et 1018 avant fin 2008 ce qui est exceptionnel;
- Modification des critères d'attribution des logements domaniaux;
- Club des jeunes au Portier;
- Divers sujets concernant la santé publique;
- Indexation du point de la Fonction Publique sur la base du coût de la vie;

- Etudes et début des travaux en 2005 pour la construction de l'école de « la Cachette » en remplacement de l'école « Plati » ;
- Libre accès par les fonctionnaires à leur dossier ;
- Augmentation de 50 % du crédit alloué pour les bourses ;
- Et bien d'autres éléments....

Des éclaircissements et des solutions sont attendus sur de nombreux sujets lors du Budget Primitif, dans quelques semaines, demeurés pour l'instant insatisfaisants :

- La sauvegarde de l'autonomie de Monaco Télécom ;
- La position de l'Etat dans des décisions de la S.B.M. ;
- Les incertitudes de l'application ou pas de la loi sur le salaire ;
- La réinsertion des étudiants monégasques lors de leur retour à Monaco ;
- La concrétisation de diverses réunions mixtes entre le Gouvernement et le Conseil National ;
- L'attribution dans l'enseignement de postes de suppléance à un Monégasque plutôt qu'à un Français, à diplôme égal ou inférieur, tout en préservant l'objectif d'excellence dans notre enseignement ;
- La reconstruction du Centre Hospitalier Princesse Grace ;
- Le transfert du Cap Fleuri.

Optimisme certes, mais prudence et détermination continueront à animer notre action.

Rendez-vous donc au Budget Primitif !

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BOISSON. La parole est à présent à Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des points positifs évoqués par mes collègues précédemment ; je voudrais juste relever deux points qui me tiennent particulièrement à cœur et sur lesquels je reviendrai au Budget Primitif 2005.

Le premier point est la situation dans l'Education Nationale : je pense qu'un dialogue réel et sincère doit s'installer pour avancer rapidement sur de nombreux points. Le deuxième point qui me tient aussi très très à cœur est la politique de gestion du personnel au niveau de la S.B.M.

Voilà, je voterai quand même pour ce Budget Rectificatif 2004 en espérant que ces deux points seront nettement améliorés aux prochaines séances budgétaires.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.

La parole est maintenant à Monsieur Jean-Luc NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Je rappelle que lors du Budget 2004, je m'étais prononcé contre le projet de Budget du Gouvernement, principalement, pour deux raisons :

1) La méthode que mes amis de P.F.M. et moi-même avons proposée, et qui constitue l'unique moyen d'aboutir à la réalisation de notre programme, à savoir le « contrat d'objectifs », en d'autres termes, le « donnant-donnant », a été refusée par le Gouvernement.

2) Les choix budgétaires ne me paraissaient pas suffisamment aller dans le sens de la réalisation du programme choisi par les Monégasques et, pour le moins, rendaient hypothétique sa réalisation avant la fin de notre mandat.

Par rapport à ces deux points, au moment où nous sommes appelés à nous prononcer sur les aménagements de ce Budget, je dirais que, même si le Gouvernement s'est vu, lors du débat du projet de loi n° 773 désaffectant une parcelle du domaine public de l'Etat au quartier des Spélugues, en faveur d'une société privée, contraint d'accepter pour partie, la méthode du contrat d'objectif, cette attitude positive du Gouvernement, qui mérite d'être soulignée, n'est malheureusement, pour l'instant, qu'une hirondelle qui ne fait pas le printemps.

Quant à ce Budget Rectificatif, il n'apporte, manifestement, aucune contribution décisive à la réalisation de notre programme.

Sans parler d'un certain nombre de points qui demeurent pendents et que, l'attitude du Gouvernement n'est pas propice à régler.

A la S.B.M. par exemple, le Gouvernement, par l'intermédiaire de ses représentants au Conseil d'Administration, remet en cause les droits acquis en matière de rémunération, s'attaquant directement aux salariés les plus modestes.

Dans la même veine, il laisse se développer l'idée de créer, pour gérer le nouvel hôtel du Larvotto, une société, filiale à 100 % de la S.B.M., dans l'unique but de moins payer son personnel.

Ce n'est sûrement pas avec de telles méthodes que la S.B.M. développera un des atouts indispensables à toutes les entreprises de tourisme et de loisirs, ainsi qu'à l'image de marque de Monte-Carlo, à savoir l'accueil de la clientèle. Et que dire de la motivation du personnel et de l'esprit d'entreprise !

C'est pourquoi, dans l'attente d'obtenir un Budget 2005 allant clairement dans le sens des attentes des Monégasques, je me prononcerai, comme mes amis de P.F.M., contre le Budget Rectificatif 2004.

M. le Président.- Merci, Monsieur NIGIONI.

La parole est maintenant à Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Après un débat contradictoire de près de 9 heures, certains sujets restent encore en suspens, certaines questions n'ont pas appelé de réponses fermes du Gouvernement, d'autres n'ont généré qu'un engagement verbal.

Je resterai donc particulièrement vigilante sur ces engagements; toutefois, je me sens rassurée en partie, Messieurs, par votre engagement d'il y a moins d'une heure, concernant le démarrage de la construction d'une école sur le lieu-dit « La Cachette » en remplacement du préscolaire Plati, dont nous connaissons depuis longtemps tous les problèmes de localisation.

Mais de grâce, Messieurs du Gouvernement, plus de tergiversations : vous avez promis que cette école, depuis si longtemps attendue, sortira enfin de sa cachette sans plus de retard, courant 2005.

Je veux rester persuadée que nous pouvons faire confiance au Gouvernement, car je demeure certaine que nous ne pouvons progresser que par le consensus, dans l'esprit même de nos institutions; et je voudrais souligner qu'entre les deux entités politiques (Gouvernement Princier et Conseil National), le travail ne peut être efficace que s'il a lieu dans un total climat de confiance, de communication et de transparence, à la recherche de l'intérêt des Monégasques et de notre Principauté.

Je voterai donc ce soir pour cette loi de Budget Rectificatif 2004.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame DITLOT.

La parole est maintenant à Monsieur Jean-Pierre LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai déjà indiqué vendredi le sens de mon vote : le suspens n'est donc pas insoutenable.

Je voterai contre le Budget Rectificatif 2004 car le Gouvernement refuse le contrat d'objectifs, seule méthode garantissant l'application du programme de l'U.P.M., plébiscité par les Monégasques.

Au lieu de cela, le Gouvernement a adopté la méthode que je qualifierai de « répétition condescendante ».

A ces pauvres Conseillers Nationaux qui décidément ne comprennent rien, le Gouvernement, tel le professeur s'adressant à des élèves un peu attardés, non, franchement attardés, répète inlassablement la même leçon, en réalité les mêmes balivernes.

Prenons l'exemple du projet de loi censé modifier la loi n° 1.235; dans son projet, le Gouvernement n'a repris qu'environ 5 % de la proposition de loi du Conseil National mais quand nous lui en faisons la remarque, le Gouvernement nous répond, avec l'assurance de l'omniscience faussement bienveillante, surtout avec l'assurance que procure l'absence de possibilité d'une motion de censure, que nous ne savons pas compter, qu'en réalité il a repris 95 % de la proposition.

Certes, il n'a pas repris le droit de renouvellement du bail pour tous, le droit de reprise bien encadré, l'obligation de remettre les locaux aux normes d'hygiène et de sécurité avant de les relouer assortie d'un véritable contrôle, les sanctions pour les fraudeurs, l'obligation de remettre les locaux à la location en fin de bail, l'obligation de publication, le plafonnement des augmentations de loyer, et j'en passe, mais tout le reste y est, n'en doutons pas.

C'est vraiment par mauvaise volonté que le Conseil National ne le reconnaît pas.

Alors le Gouvernement applique sa méthode de la « répétition condescendante ».

Puisque le Conseil National ne reconnaît pas l'excellence du projet, il va organiser de nouvelles réunions où le Gouvernement, ou ses représentants, vont réexpliquer aux Conseillers Nationaux bornés – pléonasmes – que ce projet est idéal et qu'il n'est bien entendu pas question de le modifier, ou à la marge, de façon purement cosmétique.

J'ai pris l'exemple de la loi n° 1.235, mais l'attitude du Gouvernement est la même dans tous les autres domaines : l'Education Nationale où tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, la Santé Publique où il n'y a que des grincheux pour trouver à redire, la Sécurité Publique où défendre les Monégasques est fatalement assimilé à de la co-gestion, etc... et même le Budget

puisqu'il, pas plus tard que vendredi, M. le Ministre d'Etat nous expliquait que nous n'avions rien compris aux chiffres.

Et sans parler des dérapages verbaux du Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, qui mériteraient à eux seuls le rejet du Budget et même la grève de tout vote jusqu'à des excuses publiques du Gouvernement envers le Conseil National...

Ce constant mépris pour les Conseillers Nationaux, et donc pour leurs mandants, les Monégasques, est peu en rapport, tout d'abord avec la morale, ensuite avec les principes du Conseil de l'Europe, auquel la Principauté vient d'adhérer, notamment celui du respect des individus et des peuples, et accessoirement de leurs représentants.

Alors, Messieurs du Gouvernement, même si comme je le crains, ce soir encore il n'y ait que les élus de Promotion de la Famille Monégasque pour se faire le porte-parole du peuple et vous exprimer son profond mécontentement en votant contre ce Budget, ne vous tranquillisez pas dans votre autosatisfaction.

Une telle méthode de Gouvernement ne peut conduire qu'à l'impasse et elle est d'ailleurs contraire à l'esprit de nos Institutions qui, en aucun cas, ne prévoient la néantisation du Parlement mais au contraire la prise en compte, à part égale, de sa volonté.

M. le Président.- Merci, Monsieur LICARI.

La parole est à présent à notre Doyen, Monsieur Jean-Joseph PASTOR.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Après avoir entendu les réponses du Gouvernement aux différentes questions posées par les Conseillers Nationaux et étant conscient qu'il s'agit de voter ce soir le Budget Rectificatif qui ne représente pas, à mon sens, le reflet d'une nouvelle politique gouvernementale, mais plutôt d'un réajustement de crédits en plus ou en moins, je voterai donc ce soir ce Budget, ce qui me permettra d'être en conformité avec mon vote positif de décembre 2003.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

La parole est à présent à Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Quelques observations assez brèves, mais néanmoins significatives!

Je constate dans le Budget et dans les discussions qui ont eu lieu devant notre Assemblée, un certain nombre d'avancées, positives, certes, mais je regrette que le Gouvernement reste encore insuffisamment à l'écoute des choix exprimés par les Monégasques, dont le Conseil National s'est fait le porte-parole.

Pourquoi par exemple, autant de tergiversations sur la loi n° 1.235 (et je fais écho à mon Collègue Jean-Pierre LICARI, à ce sujet)? Pourquoi ne pas respecter la volonté de cette Assemblée qui s'est exprimée en défendant le désir des Monégasques? Pourquoi faut-il remettre encore 107 fois cet ouvrage sur le métier alors que nous nous sommes exprimés là-dessus et que les Monégasques sont unis sur ce qu'ils veulent? Pourquoi mépriser autant le travail de l'Assemblée parlementaire? Ça, je ne peux pas l'accepter. Pourquoi autant de lenteur sur les programmes de logements? Pourquoi remettre toujours aux calendes grecques la reconstruction de l'hôpital? Pourquoi aussi faut-il toujours réaffirmer la priorité d'emploi des Monégasques, notamment dans la Sécurité Publique? Pourquoi n'est-ce pas un fait acquis pour le Gouvernement, une fois pour toutes? Pourquoi faut-il toujours le rappeler? Est-ce si difficile de défendre l'intérêt des Monégasques? Alors, moi j'ai l'impression qu'à cet égard, le Gouvernement peut mieux faire et que franchement on peut s'interroger sur ses motivations. A mon avis, le Gouvernement ne prête pas attention à l'intérêt des Monégasques.

Il faudra donc, Messieurs du Gouvernement, que vous appreniez à mieux écouter cette Assemblée et à mieux écouter les demandes qui sont exprimées.

Au nom des avancées qui ont pu commencer, au nom de cette amorce et au nom d'un principe de bonne volonté, je voterai en faveur de ce Budget. Mais comme je viens de l'exprimer, ce n'est pas un chèque en blanc qui vous est délivré : bien au contraire, c'est un avertissement et c'est un vote qui sera assorti, bien sûr, d'un contrôle vigilant, puisque, en ce qui me concerne, mon but est d'œuvrer en faveur de la défense des intérêts des Monégasques et en faveur de la volonté exprimée par nos concitoyens. J'ai terminé, je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

La parole est maintenant à Monsieur Bruno BLANCHY.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Rassurez-vous Monsieur le Président, à l'image du Budget, l'utilisation de mon temps de parole sera lui

aussi déficitaire. Pour la bonne cause et en espérant que son déficit ne devienne pas chronique, je voterai ce Budget et j'ajouterai, à la recherche de la transparence, qu'en cette période où la rigueur budgétaire est à l'honneur, toute méthode permettant de susciter d'une façon volontaire, de la part des sociétés privées, la fourniture d'informations sur l'emploi de l'aide publique qui leur est accordée serait particulièrement la bienvenue.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BLANCHY

La parole est à présent à Monsieur Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Lorsque je prononce le mot de contrat d'objectifs, les Membres du Gouvernement hésitent probablement entre le diagnostic de présénilité et celui d'obsession maniaque. Et pourtant, c'est bien de l'avenir que je leur parle ! Le monde qui nous entoure est contractualisé, le contrat s'est même hissé au rang d'outil pédagogique dans l'enseignement et les générations à venir verront en lui un des éléments naturels de toute société démocratique.

De notre souhait d'avoir recours à la relation contractuelle, nous entendons souvent dire qu'il traduit un manque de confiance blessant à l'égard de nos interlocuteurs gouvernementaux. Cet argument est irrecevable car si l'on peut s'accorder la liberté de faire confiance à autrui sans contrat pour des affaires personnelles, il faut se l'interdire lorsqu'on agit en tant que représentant des intérêts de nos compatriotes. Mais, en jetant un regard sur l'hémicycle, cette démonstration est-elle encore nécessaire ? En effet, y a-t-il ici un élu qui puisse affirmer avoir une confiance illimitée dans les promesses de notre Gouvernement ? Les doutes, les déceptions, les colères aussi qu'expriment, tout au long de l'année, nombre de vos déclarations sont pour moi une réponse claire à cette question.

Plus subtilement, c'est en évoquant son prétendu caractère anticonstitutionnel, que, l'an dernier, le compte du contrat d'objectifs fut réglé. Et pourtant, quel article de notre Constitution interdit au Gouvernement d'avoir recours à un moyen de mieux tenir ses engagements, à un outil apte à consolider une paix sociale menacée ?

Mais ce contrat ne constituerait-il pas un risque d'affaiblissement pour notre système de gouvernance ? Le monde qui nous entoure évolue vite, plus vite que nos Institutions. Et certains équilibres sociaux chancelants menacent notre monarchie constitutionnelle. Cet été, les événements qui ont précédé les festivités de la Croix-

Rouge monégasque nous ont montré que la paix sociale n'était pas, si j'ose dire, à l'épreuve des bals.... La seule protection réaliste que l'on puisse apporter à nos Institutions est bien la contractualisation des relations entre le Gouvernement et le Parlement. Ceux qui rejettent, de manière dogmatique, la concertation en amont et la fermeté de l'engagement d'aval, bases du contrat d'objectif, ceux-là mettent en danger le futur de notre système et ne sont pas les vrais défenseurs de notre monarchie.

L'enjeu est trop important, je ne peux rester indifférent au refus de notre Gouvernement de daigner seulement s'intéresser à ce qui constituerait une amélioration historique de ses relations de travail avec le Conseil National.

Et pour cette raison, comme nous l'avions annoncé dès l'ouverture des débats vendredi dernier, les élus P.F.M. et moi-même voteront contre ce Budget Rectificatif 2004.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Nous écoutons à présent le Président de la Commission du Logement, Monsieur Daniel RAYMOND.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Je profiterai ce soir du temps qui m'est imparti pour faire une déclaration de circonstance. Mais d'abord, je m'acquiesce du motif essentiel de ma prise de parole, je voterai en faveur du Budget Rectificatif 2004. Voilà, c'est dit !

Je vais essayer d'utiliser une partie du temps qui me reste pour parler de vous, Messieurs du Gouvernement.... Et peut-être un peu de moi aussi puisque parvenu au terme de cette séance publique, l'occasion m'en est donnée.

Quel que soit le bien-fondé des rumeurs dont la presse locale s'est faite largement l'écho aujourd'hui, je suis embarrassé à l'idée que tôt ou tard un remaniement du Gouvernement interviendra.

J'aimerais alors ne pas me retrouver dans la situation du « chien qui aboie quand la caravane passe ».

« Un changement de joueur en cours de partie » traduit généralement la volonté d'en modifier le cours, voire le résultat. N'oublions pas que nous jouons tous sous les couleurs de Monaco.

Jamais dans mon esprit et dans mon travail quotidien, je n'ai imaginé d'autres performances que celles issues de notre constant souci d'atteindre le consensus.

Je crois que dans cet hémicycle, au bénéfice de l'âge et du nombre d'années de travail exercé à Monaco, je suis un des rares à pouvoir revendiquer le vécu de ces quarante dernières années au cours desquelles onze Gouvernements se sont succédés et avec lesquels j'ai travaillé.

Ces Gouvernements qui se sont relayés ont parfois joué la montre, voire utilisé l'ardoise magique, qui, comme vous le savez, permet d'effacer ce qui a été décidé et de repartir à zéro.

Au bénéfice de ma mémoire, vous me pardonnerez la méfiance que j'affiche ce soir, mais sachez que je suis déterminé à tout mettre en œuvre afin que ce que nous avons décidé ensemble soit confirmé dans l'avenir.

Je vous promets que je pousserai la caravane, je ne me contenterai pas de la regarder passer.

M. le Président.- Merci, Monsieur RAYMOND.

La parole est maintenant à Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a un an, nous parlions de verre à moitié plein ou à moitié vide; en votant favorablement, j'avais indiqué que je resterai vigilant pour la suite à donner à de nombreux points restés en suspens.

Le logement, c'est le plat du jour : on peut s'en contenter; mais pour faire un bon repas, il faut aussi une entrée, du fromage, un dessert et pourquoi pas un café et un pousse-café. Cela n'est pas forcément cher, tout dépend du restaurant choisi; on peut très bien manger dans un petit restaurant de qualité.

Que sont devenus, un an plus tard, les dossiers aussi importants que le Cap II par exemple? Mais il y a plein d'autres mets sur la carte, rien, on tergiverse, avec du Port, pas avenue du Port, des salades au goût amer non consommées.

Encore plus amer, cette manière de gonfler, comme un soufflé, artificiellement, le déficit par des opérations comptables entre la poire et le camembert, au plus mauvais moment celui de la digestion, comme si l'on souhaitait que le client, en l'occurrence, le Conseil National, ne puisse se réjouir du menu choisi lors des élections par la majorité des convives monégasques.

Lorsque les consommateurs sont assis, faut-il envoyer le chasseur chasser et le pêcheur pêcher? Ou vaudrait-il mieux se lever tôt le matin pour aller aux halles au lieu d'attendre la dernière minute et se rendre à l'épicerie fine? Le fast food est moins cher, certes il ne faut pas en abuser au risque de devenir obèse, mais ce risque n'existe

pas lorsque l'on a faim depuis longtemps. Alors, nous dire que c'est l'inflation qui augmente le panier de la ménagère quand l'on sait que l'Etat fait son marché avec des procédures strictes de révision de prix...

Que dire de ce refus de mettre le nez dans l'assiette en reportant toujours la responsabilité sur les autres? Les deniers de l'Etat sont engagés pour la rénovation de la Salle Garnier, mais ce n'est pas la S.B.M. qui dépense plus maintenant, sa part de gâteau est la même depuis le début de l'opération, sauf que l'équilibre 50/50 a été changé aux dépens de l'Etat qui doit se forcer à en manger plus. Ne parlons pas de l'Hôtel du Larvotto et autres grands projets déjà cités où la vaisselle a été changée à plusieurs reprises avant même le service, le maître d'hôtel se perdant les couloirs. Si le chef modifie vingt fois la commande, les serveurs ont mal aux pieds et le plat arrive froid, le gaspillage remplit les poubelles.

Alors oui, aujourd'hui, il me faudrait quelque chose pour m'aider à avaler tout cela et mon verre ne s'est pas rempli depuis l'an dernier. Je voterai donc contre ce Budget Rectificatif, non pas pour manifester un quelconque extrémisme – ce n'est pas mon style et je sais, cela me rassure aussi d'ailleurs, que ce refus qui sera minoritaire n'empêchera pas l'établissement de fonctionner – mais pour manifester mon envie de voir enfin tous ces problèmes pris en compte dans la commande faite par les électeurs par cet aubergiste qui, à force de fermer les portes de ses chambres, risque de se retrouver à la tête d'une clinique.

Asseyons-nous à la même table comme la Constitution nous y invite depuis longtemps et partageons notre pain quotidien avant qu'il ne soit trop dur.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Nous écoutons à présent notre Collègue Monsieur SPILIOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Ecoutez, je pense que je serai plus bref que prévu parce que tellement de choses ont déjà été dites... Donc, nous devons ce soir voter le Rectificatif du Budget que nous avons accepté en décembre 2003.

A cette date, la plupart de nos votes favorables relevait d'une confiance relative à la capacité du Gouvernement de tenir ses engagements.

Toutes les situations, qui viennent d'être exposées par mes collègues, ont largement entamé la confiance dont nous faisons preuve depuis bientôt deux ans.

Malgré cela, et notamment parce que l'une de nos priorités essentielles qu'est le logement est en marche, je voterai pour ce Budget Rectificatif, en donnant rendez-vous au Gouvernement pour le vote du Budget Primitif 2005 que je considère comme l'année charnière de notre législature.

Mais que le Gouvernement ne prenne pas notre confiance et notre patience pour de la faiblesse, mais de la complaisance, parce que nous n'attendons pas la fin du bal pour payer les musiciens. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

La parole est maintenant à Monsieur Jean-François ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je serai bref. Je vais donner quelques points positifs et quelques points négatifs. Les points positifs ont été largement soulevés par mes collègues, par exemple le Dr CUCCHI, Me LICARI et bien d'autres. Le programme de constructions domaniales adapté aux besoins des Monégasques, c'est la pierre angulaire; l'augmentation consécutive des bourses d'études servies aux étudiants.

Les points négatifs sont :

- La politique de santé avec la gestion du personnel médical du C.H.P.G. : il serait intéressant d'avoir l'audit qui est en cours; il aurait peut-être été plus intelligent de faire un audit avant d'engager, d'embaucher des médecins en surnombre.
- Le problème des personnes âgées, avec la restructuration et la reconstruction du Cap Fleuri.
- La priorité d'emploi aux Monégasques, par exemple, la gestion du personnel enseignant et, en particulier, la place faite aux enseignants suppléants monégasques.
- La création d'un diplôme d'enseignement monégasque reste une demande qui n'a pas donné lieu à des réponses satisfaisantes du Gouvernement.
- Le C.H.P.G. et sa restructuration putative. Vous remarquerez que je n'ai fait aucune intervention sur ce chapitre, ce soir; cette mise en sommeil du projet est évidente et consternante.

Le Gouvernement doit prendre en considération que la liste des points négatifs est en train de croître régulièrement ce qui posera des problèmes pour les votes des Budgets à venir.

Néanmoins, mon vote pour ce Budget Rectificatif sera positif.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

Nous écoutons à présent Monsieur Henry REY.

M. Henry REY.- J'ai voté le Budget Général 2004 et je voterai ce Budget Rectificatif car rien de nouveau, contraire à mes convictions, n'y figure. Mais, ainsi que je l'ai déclaré lors de la discussion générale, sachant que plusieurs Budgets à venir vont être déficitaires, j'attends dès l'étude du Budget 2005, c'est-à-dire dans quelques semaines, de connaître les mesures nouvelles que le Gouvernement a promis de prendre pour contenir les dépenses budgétaires futures.

M. le Président.- Merci, Monsieur REY.

La parole est maintenant à Madame PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Avant d'aborder le fond, vous me permettez une petite observation de pure forme, concernant le rapport de M. CUCCHI; comme vous, Monsieur le Ministre, j'ai pu noter sa formulation un peu plus politique que technique.

C'est la première fois, en effet, que le rapport sur la loi de Budget, en général fidèle à l'article 29 du Règlement Intérieur, ne constitue pas un résumé complet des travaux de la Commission des Finances.

Pas qu'un tel résumé me manque, car pour être franche, sa lecture – pardon Monsieur REY – avait tendance à être un peu laborieuse. *Il faut reconnaître que le ton politique est, ma foi, plus agréable à l'oreille mais la question se pose de savoir si l'information exhaustive des Monégasques y trouve réellement son compte.*

Revenons-en cependant aux considérations propres à un Budget Rectificatif.

Lors du primitif 2004, j'ai eu l'occasion d'exprimer une réelle inquiétude face au déficit présenté, tout en acceptant d'accompagner le Gouvernement dans son effort social à certaines conditions, notamment la pérennisation des recettes actuelles et la recherche de recettes futures.

J'ai pris acte, Monsieur le Ministre, dans votre déclaration, qu'il vous semblait irresponsable de laisser penser que le déficit était la norme et qu'il fallait s'en accommoder. Je vous sais gré de cette précision.

Cependant, aujourd'hui le déficit atteint 144 M€, qu'il soit ramené ou pas à 90 M€ à la clôture; le Gouvernement nous annonce, tout de même, que nous amorçons au moins une période de 4 ans de déficits récurrents et structurels.

Alors, je ne doute pas que la bonne gestion 2003 du Fonds de Réserve Constitutionnel permette de couvrir l'essentiel de ce chiffre, mais jusqu'où irons-nous si, demain, ce ne devait plus être le cas?

En effet, les dépenses augmentent constamment et celles d'équipement connaissent une évolution sans précédent avec l'accélération du programme domaniaux. Les recettes, elles, n'augmentent pas au même rythme et, d'une année sur l'autre, les produits du Fonds de Réserve peuvent être très différents.

Alors comment assurer la viabilité budgétaire dans ces conditions?

Et qu'on ne cherche pas à me faire dire que je veux remettre en cause des investissements nécessaires, surtout lorsqu'ils répondent à des attentes précises des Monégasques!! Mais il y en a d'autres qui attendent, tout aussi importants, nous l'avons entendu tout à l'heure, et tout aussi urgents : le C.H.P.G., le Cap Fleuri, les établissements scolaires.

Alors, que faut-il faire? Faut-il redéfinir les orientations et la structure du Fonds de Réserve pour faire face à ces dépenses importantes?

Devons-nous budgétiser le déficit prévisionnel dès le Primitif pour présenter des comptes en équilibre?

Ce qui paraît évident, c'est la nécessité de rechercher de nouvelles recettes. Or, sur ce point, je répète ce que j'avais dit lors du primitif, les efforts du Gouvernement paraissent encore nettement insuffisants.

Quoiqu'il en soit, nous devons aux Monégasques un « Budget sincère et véritable » – selon la formule consacrée – mais nous leur devons surtout des prévisions saines à long et moyen terme. Et ce n'est pas en reportant des jeux d'écriture d'une année sur l'autre, comme le suggère le rapport, que nous irons vers cette transparence!!

Mon vote sera néanmoins positif pour ce Budget Rectificatif, mais je donne rendez-vous au Gouvernement au Primitif 2005, pour répondre à ces questions essentielles pour l'avenir de notre Pays.

M. le Président.- Merci, Madame PASQUIER-CIULLA.

Maintenant, la parole est à Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Pour étayer mon vote ce soir, je me suis appuyée sur deux faits majeurs qui colorent ce rectificatif budgétaire : l'envol en quelques mois du déficit et le décalage entre les paroles et les faits dans la politique conduite par le Gouvernement Princier.

Sur le déficit, à l'automne 2003, le Gouvernement après de longues séances de travail avec le Conseil National a fini par accepter la construction de logements domaniaux comme priorité nationale et promis un planning avec 836 logements « livrables » pour fin 2007, début 2008. Cette avancée majeure a induit, pour moi, le vote du Budget Primitif 2004.

Moins d'un an plus tard, je suis stupéfaite d'apprendre qu'une grande partie de l'accroissement du déficit public de l'Etat, 25 M€, tel qu'il apparaît au Budget Rectificatif, serait dû à la construction de logements domaniaux pour l'échéance définie.

Ceci montre, pour ma part, que le Gouvernement, loin d'infléchir sa politique en mettant la construction de logements domaniaux au cœur de sa politique, se sert aujourd'hui de cette priorité comme argument pour expliquer le déficit de l'Etat.

Le Gouvernement n'a donc pas fait les arbitrages et les choix que cette décision aurait dû impliquer dans son budget. Le « oui », Monsieur le Ministre, que vous aviez prononcé comme prise en compte d'une politique de logement volontariste n'était donc qu'un « oui » de principe, car le Gouvernement n'a pas réellement modifié sa façon de voir les choses.

Sur le deuxième aspect, sur le décalage entre les paroles et les faits, sur de nombreux sujets, nous avons pu voir les décalages entre les engagements du Gouvernement et la réalité.

Monsieur le Ministre, je suis ravie de trouver dans votre allocution une page entière de « oui » pour nous dire que le Gouvernement tiendrait ses engagements. Mais ce soir, voyez-vous, je préférerais que vos paroles soient suivies par des actes.

Ce qui m'intéresse, c'est de voir concrètement les travaux de « la Cachette » commencer, par exemple, ou bien de voir les locataires du Cap Fleuri intégrer des locaux plus décents.

Le Conseil National voyez-vous est fait de personnes raisonnables, capables de comprendre les problématiques et les contraintes que vous pouvez rencontrer, à condition, bien sûr, de les lui expliquer. Nous sommes capables aussi de faire des choix pour

l'intérêt général et d'être également une force de proposition.

Dois-je le redire, la gestion des affaires du pays doit passer par le consensus entre la volonté du Gouvernement Princier et celle du Conseil National. Dans le domaine budgétaire, le rôle du Gouvernement est de construire un budget crédible et réaliste qui s'appuie sur ce consensus.

En conclusion, je dirai qu'il est temps que le Gouvernement songe à un réel changement d'attitude. Il ne s'agit pas seulement de dire et d'affirmer que le Gouvernement a pris en compte certaines priorités du Conseil National : encore faut-il que cela se traduise par des actes.

Si je peux comprendre que le Gouvernement ait rencontré des difficultés pour modifier sa politique d'équipement entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif, mon vote positif ce soir est soumis à condition : qu'il ne soit plus jamais question de dire ou de laisser entendre que le budget de l'Etat est en déficit car Monaco veut loger ses Monégasques et qu'enfin le Budget Primitif 2005 tienne compte des orientations du Conseil National, conformément aux engagements du Gouvernement.

M. le Président.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN.
Nous allons écouter à présent, Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est la recherche du consensus entre le Gouvernement et le Conseil National qui doit guider notre action.

Le Gouvernement a admis définitivement le plan de construction de logements domaniaux, priorité parmi les priorités de l'ensemble du Conseil National.

Le Gouvernement a pris en compte la demande pressante au sujet de l'opération « La Cache » , concernant un établissement pour les classes maternelles : les travaux commenceront au début de l'année 2005.

Le Gouvernement a compris l'importance qu'il fallait accorder à nos jeunes compatriotes pour les aider dans leurs études supérieures : la revalorisation de l'enveloppe budgétaire concernant les bourses est un acquis.

Toutes ces avancées montrent que le dialogue et la concertation entre notre Assemblée et le Gouvernement est la seule méthode permettant de faire avancer les dossiers.

Mais la vigilance de tous les jours s'impose car beaucoup de dossiers restent sans réponse – le C.H.P.G., le dossier du Port, le problème de la S.B.M., la priorité d'embauche des nationaux – voilà des exemples où l'impatience du Conseil National et de nos compatriotes est grande.

Le Gouvernement sait bien que dans quelques semaines, lors du Budget Primitif 2005, il devra apporter des réponses satisfaisantes.

C'est la confiance qui doit être le moteur de nos relations. Mais attention, que les maladroites de votre part ne la mettent pas à mal, et je serais tenté de vous dire, de grâce, Messieurs du Gouvernement, les exemples récents comme le dossier I.M2.S., l'Hôpital ou le Cap Fleuri, montrent qu'il faut changer votre manière de communiquer avec nous.

Malgré tout, les avancées sont significatives, je voterai donc cette loi portant fixation du Budget Rectificatif de l'exercice 2004, mais vous vous en doutez bien, vous ne serez jugés que sur vos actes et les engagements publics que vous aurez pris.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Je donne à présent la parole au Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Malgré certaines insuffisances pointées par le rapport de la Commission des Finances, je voterai pour ce Budget Rectificatif dont le principal rôle est d'ajuster les recettes et les dépenses en fonction de la conjoncture et ce, d'autant plus qu'il conserve les grandes options du Budget Primitif 2004 pour lequel j'avais voté positivement.

Si on veut être objectif – je pense que tout le monde peut être objectif dans cet hémicycle – il faut reconnaître que, si l'action gouvernementale présente des insuffisances, elle présente aussi des points positifs et des avancées notables qu'un certain nombre de collègues ont rappelés et que le peuple monégasque apprécie déjà.

Comme l'ont fait justement remarquer le Rapporteur ainsi que M. le Ministre d'Etat, plusieurs sujets seront à nouveau traités et développés en profondeur lors de l'examen du Budget Primitif 2005 et lors de réunions que nous devons encore tenir, notamment en matière de logement.

Aussi dans les semaines qui viennent, ne manquerons-nous pas d'être vigilants sur des sujets majeurs comme la politique du logement, la loi n° 1.235, la politique de santé, la politique en faveur des personnes âgées, la législation du travail, la Fonction Publique, les priorités nationales et j'en passe.

Mon vote positif d'aujourd'hui est, en quelque sorte, un vote technique qui va permettre aux Services de finir l'année.

Bien entendu, il ne peut-être interprété comme voulant démontrer mon entière satisfaction quant à la politique suivie par le Gouvernement.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président BORDERO.

Avant que nous écoutions Monsieur le Ministre d'Etat, je vous propose que nous écoutions Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Vincent PALMARO.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je croyais avoir 6 minutes! Erreur, j'ai 3 minutes! Alors, à cause de cette réduction de moitié du temps prévu, « attachez vos ceintures ».

Mon intervention, vendredi dernier, a montré la nécessaire harmonisation qui doit exister entre, d'une part, le souci que soient remplis les engagements du Gouvernement et, d'autre part, *la nécessité de créer et renforcer la confiance entre le Conseil National et le Gouvernement.*

Réaliser cette harmonisation, *c'est toujours mon souhait* car je sais que la seule manière d'avancer concrètement, dans la pratique de notre vie constitutionnelle, c'est de parvenir à ce consensus entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Parce que cette harmonisation est essentielle, parce qu'elle repose sur la confiance entre le Conseil National et le Gouvernement et sur l'accord entre les volontés du Prince et celles du Conseil National, à l'occasion des votes budgétaires le fondement de cette confiance doit être vérifié.

Parmi les sujets d'insatisfaction, je dois noter le dossier concernant les personnes âgées, le Cap Fleuri et le C.H.P.G. qui ont peu avancé : les déclarations du Gouvernement n'emportent pas mon adhésion et ces dossiers doivent être réabordés rapidement.

En revanche, les affirmations du Gouvernement, au cours du débat public qui vient se conclure, m'ont-elles rassuré?

Certes, les intentions du Gouvernement vont dans le bon sens, en particulier dans la volonté confirmée par les cinq « oui » solennels de M. le Ministre d'Etat de mettre scrupuleusement en œuvre le programme de livraison des logements.

Certes, sur divers points, en particulier la nouvelle grille de critères d'attribution des logements, l'augmentation pour l'instant de 50 % des bourses, le versement d'un complément de retraites aux retraités actuels et futurs du C.H.P.G., la volonté affichée du Gouvernement de préserver les intérêts des personnels de la S.B.M., la volonté de rechercher un terrain de sport pour remplacer celui qu'on ne peut pas utiliser sont des caps qui ont été soit maintenus, soit repris.

Mais je reste en attente d'éléments véritables, véritablement probants qui, au-delà des intentions, verrouillent les réalisations à venir. S'agissant par exemple des 1 000 logements, la connaissance des contrats de l'Etat avec les maîtrises d'ouvrage indiquant la date et le nombre de logements livrés, les clauses de pénalité et garantissant une qualité de construction identique à celle des logements construits depuis une dizaine d'années, ces informations constitueraient un élément de nature à renforcer la confiance.

Mais, il ne servirait à rien que des interrogations conduisent à rejeter ce projet de Budget Rectificatif. Ce projet enregistre des décisions du passé (Décembre 2003), le coup est parti comme le dit l'artilleur. Quant aux prévisions budgétaires, M. le Conseiller du Gouvernement pour les Finances nous a expliqué qu'elles n'avaient pas à être prises en compte vu la planification actuelle des travaux. Nous en prenons acte, tout en maintenant notre volonté de voir rapidement évoluer ces méthodes.

Dans cet esprit et sous ces réserves, je voterai donc, pour ma part, cette loi de Budget Rectificatif, mais il faudra, bien sûr, que le débat sur le Primitif 2005 nous apporte des arguments de poids pour que je puisse adopter la même attitude positive.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Président PALMARO.

Nous allons écouter à présent Monsieur le Ministre d'Etat qui désire s'exprimer avant le vote.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, je voudrais reprendre brièvement la parole au moment où va intervenir ce vote, pour revenir sur quelques-uns des points qui ont été mentionnés au cours du débat, étant

entendu que bien des réponses ont déjà été apportées par mes collègues et moi-même, au fur et à mesure de vos questions, sur divers sujets d'importance et donc je n'y reviendrai pas.

En ce qui concerne « La Cachette », vous avez retenu qu'après quelques aléas, ce sont bien 2 M€ qui seront inscrits au primitif 2005, si vous le votez, et qui devraient permettre non seulement de mener à bien les études mais aussi d'entreprendre la réalisation elle-même de cet établissement. Mais je reconnais qu'il reste tout de même de cette affaire une défaillance dans notre dialogue, contre laquelle il convient de se prémunir à l'avenir. Aussi, je propose que désormais à l'occasion d'une Commission des Grands Travaux précédant l'examen du Budget, le Gouvernement présente au Conseil National les arbitrages auxquels il compterait procéder, de telle sorte que nous puissions donc en discuter et éviter que vous ayez un sentiment d'une absence de considération pour vos préoccupations.

S'agissant de l'application du principe de la priorité nationale auquel le Gouvernement est tout autant attaché que vous l'êtes vous-mêmes, vous pouvez avoir l'assurance que nous ne sommes pas restés en deçà des engagements que nous avons pris ici-même. Le Gouvernement est en effet intervenu auprès des sociétés concessionnaires et de celles dont l'Etat est actionnaire, pour leur rappeler l'importance qui s'attache au respect de ce principe tant dans le domaine de l'emploi que dans celui de l'attribution des marchés et il renouvellera cette approche autant que nécessaire. Et le même message a été relayé par les Commissaires de Gouvernement et les Administrateurs d'Etat, qui ont été invités à veiller tout spécialement à son application.

Ai-je besoin, par ailleurs, de souligner combien le Gouvernement est sensible à la place très spécifique que tient la S.B.M. dans la vie économique et sociale. Il en résulte qu'il est, bien entendu, très attentif à la marche de cette société. Aussi, pour ce qui concerne la prise en compte de vos propres et légitimes préoccupations, il nous apparaît que c'est la Commission tripartite de Coopération, qui réunit vos représentants, ceux du Gouvernement et ceux de la société elle-même, qui constitue le cadre privilégié de cette concertation et c'est dans cet esprit que nous la réunirons prochainement.

S'agissant de la sécurité dont il a été question, à un moment donné vendredi soir, vous pouvez être rassurés... bien sûr que la protection des personnes et des biens constitue, pour le Gouvernement, une manifeste priorité. Si bien entendu des améliorations sont toujours possibles, notamment en raison de l'évolution des menaces, je crois, rejoignant en cela les

propos que vous avez vous-même tenus, Monsieur le Président, que globalement nous devons nous réjouir de l'efficacité avec laquelle la Direction de la Sûreté Publique et ses agents s'acquittent de leur mission et contribuent donc à l'image forte de notre Pays sur ce plan.

Quant à la situation générale des finances publiques, je ne crois pas inutile de rappeler quelques principes qui guident le Gouvernement dans sa gestion.

Le Fonds de Réserve Constitutionnel et le Budget de l'Etat constituent deux instruments bien distincts avec deux comptabilités différentes.

Le Budget, faut-il le souligner, a pour objet de retracer tant en recettes qu'en dépenses, les opérations durant une année. En vertu de l'article 41 de la Constitution, le Fonds de Réserve pour sa part est destiné à recueillir l'excédent de recettes comme à absorber celui des dépenses. Aussi, pour sauvegarder des finances publiques saines – et nous avons tous salué cet état de nos finances, cet impératif est donc partagé par tous – le devoir premier du Gouvernement, s'agissant du Budget, est de rechercher l'équilibre et, s'agissant du Fonds de Réserve, de préserver l'avenir qu'il représente, qui est le garant de notre indépendance et qui doit le demeurer au titre de nos responsabilités à l'égard des futures générations. La dimension temporelle des deux ne saurait se confondre : le Budget gère le présent, le Fonds ménage l'avenir.

C'est donc à titre tout à fait exceptionnel, et seulement pour quelques années, en raison d'engagements de nature à assurer notre croissance économique et notre bien-être social, que S.A.S. le Prince a accepté le principe d'un déficit qui ne saurait dépasser les intérêts des placements du Fonds de Réserve. Il s'agit de permettre la construction à un rythme soutenu de logements domaniaux, objectif social partagé par tous, tout en poursuivant la réalisation d'investissements à caractère productif, objectif économique qui est tout autant d'intérêt commun.

Vous aurez donc compris que nos préoccupations sont bien éloignées de celles qui nous ont été parfois prêtées, à savoir de rechercher des artifices pour aggraver le déficit. L'acquisition de l'immeuble des Franciscains et de divers logements pour 11,9 M€, par exemple, est l'application d'une pratique largement suivie depuis plusieurs années. Au surplus, il faut tout de même mentionner que cette somme inclus 3 M€ pour d'autres acquisitions de logements ou en cas de préemption par l'Etat.

Voilà donc les quelques observations que je voulais vous présenter en complément de ce que les Membres du

Gouvernement avaient pu vous dire au cours du débat et avant que vous n'en veniez au vote sur le projet qui vous est soumis par le Gouvernement. Je n'ai pas le sentiment, très sincèrement, que vous puissiez valablement douter d'être entendus et encore moins taxer le Gouvernement de je ne sais quelle répétition condescendante ou d'ignorance des intérêts des Monégasques. Ni considérer également que vos priorités ne sont pas prises en compte, d'ailleurs la plupart d'entre vous, Dieu merci, l'ont reconnus. Ces priorités ont été prises en compte lors de l'adoption du Budget Primitif et elles le sont dans le cadre du Rectificatif puisque celui-ci en découle. Je crois d'ailleurs que les faits sont assez patents, les faits et les réalités puisqu'il suffit de traverser notre Pays et de regarder autour de soi pour constater que les chantiers, me semble-t-il, ne manquent pas.

Des engagements ont été pris par le Gouvernement, j'ai, publiquement et fortement, marqué la volonté de ce Gouvernement de les tenir et je crois devoir ajouter que c'est l'Institution qui est engagée, pas seulement les hommes qui la composent ; quoi qu'il en soit, rien dans ce débat ne justifierait que cette volonté puisse être mise en doute.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Le Conseil National s'apprête donc, très majoritairement comme on l'a entendu, à voter en faveur du Budget Rectificatif 2004.

En effet, il contient pour nous la confirmation en chiffres des priorités importantes pour les Monégasques et pour le Pays que nous avons réussi à faire prendre en compte par le Gouvernement lors du vote du Budget Primitif 2004.

Le Ministre d'Etat, vendredi soir dans son intervention liminaire et à l'instant ce soir, a d'ailleurs confirmé certains engagements pris par le Gouvernement lors de ce primitif et pour lesquels nous pouvions encore avoir certains doutes.

Je pense en particulier aux 1.000 logements domaniaux programmés d'ici à la fin 2008, et aux 836 d'ici à la fin de la législature fin 2007, soit en 5 ans près de la moitié de tous les appartements qui ont été construits depuis 50 ans.

Comme vous le savez, un groupe mixte comprenant des représentants du Gouvernement et de notre Assemblée est désormais constitué pour veiller au respect des délais de livraison des appartements domaniaux en question. Hélas, héritage de la politique

du passé, nous ne disposerons à la fin de l'année 2004 que d'une soixantaine de logements pour près de 450 familles en attente d'un appartement.

Le Conseil National, élu en 2003 regrette profondément cette situation dont il n'est pas responsable.

La nouvelle politique du logement que nous avons voulue et obtenue du Gouvernement va produire pleinement ses effets après le délai incompressible nécessaire à la construction des immeubles, c'est-à-dire à la fin de l'année 2006. Après cette date, toutes les demandes légitimes pour les Monégasques pourront être satisfaites dans des délais très courts. Mais d'ores et déjà, de la frontière de Cap d'Ail, en passant par Fontvieille, par les délaissés S.N.C.F., le boulevard d'Italie et jusqu'à la frontière de Roquebrune-Cap-Martin, les Monégasques peuvent constater les nombreux chantiers qui ont été lancés pour pouvoir mieux les loger.

Je tiens également à souligner le succès de la concertation entre le Gouvernement et le Conseil National qui a abouti à l'amélioration des critères d'attribution des appartements domaniaux. Ainsi, pour la première fois, tous les demandeurs recevront par écrit les points qu'ils ont obtenus et le seuil de points nécessaire pour obtenir un appartement. De plus, et là encore pour la première fois, l'union libre sera reconnue positivement, donnant droit à des points, tout comme le statut de la femme enceinte. Comment ne pas aussi, rappeler les nombreuses avancées obtenues en matière d'égalité pour les femmes, dont les lois votées concernant l'égalité au sein des couples et par rapport aux enfants, ainsi que la transmission de la nationalité par les mères naturalisées qui vont être suivies prochainement par celle sur la transmission de la nationalité par la mère devenue monégasque par la loi des trois générations (seules 40 personnes environ issues de vieilles familles de Monaco, sont concernées) et la future proposition de loi du Conseil National à l'étude à la Commission des Droits de la Femme de notre Assemblée, concernant une nouvelle procédure de divorce, plus moderne, permettant un divorce non conflictuel.

Par ailleurs, comme le Gouvernement s'y était engagé, à notre demande, au Budget Primitif, les étudiants ont pu bénéficier d'une revalorisation conséquente des bourses d'études et nous nous en félicitons.

De plus, après vingt années d'inertie, le Conseil National a obtenu la programmation prochaine de la rénovation du Cap II pour permettre, enfin, à nos aînés de bénéficier d'une structure d'accueil digne de la Principauté. C'est au plus vite, dès l'année prochaine que nous attendons le démarrage de cette rénovation, de nombreux débats ont eu lieu avant ces explications de

vote, où le Ministre d'Etat a été on ne peut plus clair, sur cette question : c'est bien en 2005 que démarrera la rénovation du Cap Fleuri II.

Rappelons aussi le démarrage très prochain de la mise en place d'un nouveau service-porte aux urgences pour améliorer la qualité de l'accueil des urgences à l'hôpital et, dès le 1^{er} janvier 2005, au Budget Primitif, l'allocation différentielle pour les retraités monégasques du C.H.P.G., victimes d'une forte dévalorisation de leurs revenus à leur départ à la retraite.

Je me réjouis aussi, Monsieur le Ministre, que nos débats aient pu permettre d'obtenir la confirmation par le Gouvernement – et vous l'avez redit ce soir, ce n'était pas acquis au début de cet examen budgétaire – dès l'an prochain de l'opération « La Cachette ». Je n'ai rien à ajouter, vous avez été objectif, il faut le dire après des hésitations du Gouvernement dont nous aurions certes pu nous passer.

Dans les quelques semaines qui nous séparent encore de l'examen du Budget Primitif 2005, nous attendons bien évidemment d'autres avancées importantes pour les Monégasques et notre Pays, qui seront déterminantes cette année encore, pour que le Gouvernement obtienne un vote favorable de notre Assemblée.

Au premier rang de ces priorités, figure la loi n° 1.235 concernant le secteur de logements anciens, dit protégé. Le Conseil National est déterminé à voter avant la fin de cette année, une loi plus sociale limitant les hausses de loyers et assurant le droit au renouvellement du bail, pour tous les locataires monégasques et enfants du Pays. Il fera parvenir, courant novembre, ses amendements au Gouvernement sur ce projet. Nous ne manquerons pas, simultanément, de vous transmettre nos propositions pour la mise en place d'un secteur intermédiaire du logement, qui permettra à la fois de loger les enfants du Pays dans des appartements à loyers abordables et de rendre le plein droit de propriété aux propriétaires de l'actuel secteur ancien. Nous aurons l'occasion d'en débattre en détail lors du vote de ce projet de loi, je ne m'y attarde donc pas d'avantage ce soir, même si c'est capital pour la population et le Conseil National.

Nous attendons aussi que le Gouvernement mette en pratique l'engagement pris par Monsieur le Ministre d'Etat, vendredi soir et répété ce soir, d'intervenir en modérateur pour les relations sociales au sein de la S.B.M, afin d'amener les dirigeants de cette société à prendre en compte la situation des employés les moins favorisés et d'éviter ainsi un grave conflit social qui serait dommageable pour Monaco.

Je tiens à rappeler, avant de conclure, que le Conseil National partage la volonté de rigueur du Gouvernement

dans les dépenses publiques, à condition bien sûr, que cette rigueur ne concerne pas les priorités nationales, qu'elle soit appliquée à tous de la même manière et qu'elle soit décidée, comme on vous l'a dit souvent, dans le cadre de ces débats budgétaires, en pleine concertation avec notre Assemblée. Je dois dire que votre proposition, Monsieur le Ministre, de réunir la Commission des Grands Travaux va dans ce sens et je vous en remercie.

Il est bon aussi d'indiquer qu'en dépit du déficit du Budget, les finances de l'Etat monégasque restent saines puisque les intérêts au-delà de l'inflation, produits par le Fonds de Réserve sont supérieurs à ce déficit.

Ceci me conduit, notamment, à vous rappeler que le Conseil National sera très vigilant pour que le Gouvernement maintienne en Principauté un niveau de sécurité, effectivement exceptionnel depuis des décennies, indispensable pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de Monaco. Oui, Monsieur le Ministre, nous ne refuserons jamais un crédit pour des créations de postes au sein de la Sûreté Publique ou par exemple pour la rénovation du matériel de la Police.

Je conclurai en rappelant que la dynamique de communication que nous avons créée pour respecter la transparence et le droit à l'information des Monégasques avec la retransmission partielle des séances budgétaires sur le canal local de la télévision et en intégralité sur le site Internet du Conseil National, cette dynamique est très appréciée dans le Pays. Nous avons reçu de nombreux échos favorables qui nous encouragent à persévérer. Cette communication, si certains en doutent encore, est incontournable dans notre société contemporaine et je me félicite qu'ainsi, les réalités de notre Pays ne soient pas perçues à travers certains filtres malveillants habituels de certains médias, mais qu'elles soient tout simplement mieux connues telles qu'elles sont vraiment. Monaco a en effet tout à gagner à se faire connaître tel qu'il est, c'est-à-dire par exemple, comme un état de droit où règne l'esprit démocratique, où est appliquée une politique sociale avancée, où l'on travaille beaucoup et où la lutte contre le blanchiment est une priorité pour tous.

La diffusion de ces débats y contribue largement.

Messieurs les Membres du Gouvernement, continuons donc notre travail dans un souci de concertation et de respect mutuel pour aboutir ensemble aux avancées attendues avant la fin de l'année et pour, selon une expression qui m'est chère, continuer ensemble à faire gagner Monaco.

Je vous remercie pour votre attention.

Je vais à présent passer la parole à Monsieur le Directeur Général pour la lecture et le vote article par article de cette loi budgétaire.

M. le Directeur Général.-ART. 1^{er}

Les recettes affectées au Budget de l'exercice 2004 par la loi n° 1.281 du 5 janvier 2004 sont réévaluées à la somme globale de 614.297.400 € (Etat « A »).

M. le Président.- Je vais mettre cet article 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? 4 avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 1^{er} est adopté.

(Adopté;

*MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI,
Fabrice NOTARI et Jacques RIT
votent contre).*

M. le Directeur Général.-

ART. 2

Les crédits ouverts par la loi susvisée pour les dépenses du budget de l'exercice 2004 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 758.584.500 €, se répartissant en 493.386.800 € pour les dépenses ordinaires (Etat « B ») et 265.197.700 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (Etat « C »).

M. le Président.- Je vais mettre l'article 2 aux voix.

Avis contraires ? 4 avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 2 est adopté.

(Adopté;

*MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI,
Fabrice NOTARI et Jacques RIT
votent contre).*

M. le Directeur Général.-

ART. 3

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor prévues par la loi susvisée sont réévaluées à la somme globale de 12.686.200 € (Etat « D »).

M. le Président.- Je vais mettre l'article 3 aux voix.

Avis contraires ? 4 avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 3 est adopté.

(Adopté;

*MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI,
Fabrice NOTARI et Jacques RIT
votent contre).*

M. le Directeur Général.-

ART. 4

Les crédits ouverts par la loi susvisée au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2004 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 21.221.100 € (Etat « D »).

M. le Président.- Je vais mettre l'article 4 aux voix.

Avis contraires ? 4 avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 4 est adopté.

(Adopté;

*MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI,
Fabrice NOTARI et Jacques RIT
votent contre).*

M. le Directeur Général.-

ART. 5

Les ouvertures de crédit opérées sur le Budget de l'Etat par Ordonnances Souveraines n° 16.403 et n° 16.404 du 13 août 2004 sont régularisées.

M. le Président.- Je vais mettre l'article 5 aux voix.

Avis contraires ? 4 avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 5 est adopté.

(Adopté;

*MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI,
Fabrice NOTARI et Jacques RIT
votent contre).*

M. le Directeur Général.-

ART. 6

Les ouvertures de crédit opérées sur les Comptes Spéciaux du Trésor par Arrêtés Ministériels n° 2004-168 du 31 mars 2004, n° 2004-288 du 28 mai 2004 et n° 2004-386 du 28 juillet 2004 sont régularisées.

M. le Président.- Je vais mettre l'article 6 aux voix.

Avis contraires ? 4 avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 6 est adopté.

(Adopté;

*MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI,
Fabrice NOTARI et Jacques RIT
votent contre).*

M. le Président.- Je mets à présent aux voix l'ensemble de la loi de Budget.

Avis contraires ? 4 avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La loi de Budget est adoptée.

(Adopté;

*MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI,
Fabrice NOTARI et Jacques RIT
votent contre).*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Je vous remercie.

—

(La séance est levée à 21 heures 30).